



Pour un gaullisme du XXI^e siècle



Propos liminaire

Le 9 novembre 1970, Georges Pompidou annonçait le décès de Charles de Gaulle par une formule restée célèbre “La France est veuve”. Depuis 50 ans, personne n’a véritablement remplacé l’homme de la France libre pour proposer au pays une nouvelle orientation alors que le monde subit de profondes mutations dans différents domaines. Sur le plan géopolitique, nous assistons d’une part au retour des États-puissances qui ont des ambitions à minima régionales. Cela concerne notamment l’Iran, la Turquie, la Chine, le Brésil, l’Inde ou encore la Russie. Ces anciens empires visent à retrouver leur gloire d’antan en basculant leur régime politique et leur économie au service de leurs ambitions. D’autre part, alors que le monde vivait sous la puissance dominante des américains, un nouveau conflit entre les États-Unis et la Chine va structurer les trente prochaines années. Il est ainsi probable que les autres pays doivent s’aligner sur un camp ou l’autre, ou à l’inverse devoir constituer un axe des non-alignés comme au temps de la Guerre froide. Il faut également ajouter que depuis le début des années 2000, les pays du monde entier risquent d’être frappés par le terrorisme islamique avec pour point de départ les attentats du 11 septembre 2001.

Sur le plan économique, nous assistons à une troisième mutation après les ères keynésiennes et néolibérales. En effet, nous avons vécu au lendemain de la Seconde Guerre mondiale jusqu’aux années 80, l’ère keynésienne lancée par Franklin Delano Roosevelt qui a permis de développer l’État providence. L’incapacité des recettes keynésiennes à répondre aux crises engendrées par les deux chocs pétroliers a conduit à l’émergence d’une nouvelle doctrine « néolibérale » initiée par Ronald Reagan et Margaret Thatcher avec la première révolution conservatrice. La troisième ère commence au lendemain de la crise financière de 2008 qui met à mal le paradigme formulé dans les années 80. Il s’agissait en effet de transférer la production des pays industrialisés vers les pays émergents pour maintenir le pouvoir d’achat des classes moyennes à travers des produits moins chers. Seulement la crise de 2008 associée à celle du Covid-19 ont donné raison aux pays qui n’avaient pas laissé faire cette désindustrialisation (notamment Allemagne et pays asiatiques), et ont conforté l’intention de Donald Trump et de Boris Johnson de réorienter leurs économies pour les adapter à cette nouvelle ère des États-puissance.

Charles de Gaulle aurait pu convenir à notre époque marquée par la succession de crises. Il aurait cependant pu être qualifié de populiste ou de nationaliste à l'instar d'un Donald Trump (toute proportion gardée), dans la mesure où sa politique était disruptive et préoccupée uniquement par l'intérêt national. Comme lui, nous estimons que les crises permettent d'acter l'émergence de nouveaux modèles pour transformer le pays afin de lui offrir un nouvel horizon. Nous avons ainsi souhaité analyser la politique gaullienne dans plusieurs domaines pour en tirer des enseignements autour de sa doctrine centrée sur un seul objectif : la restauration de la grandeur de la France.



Sommaire

A. Introduction – Le gaullisme dans l’Histoire.....	5
I. La pensée Gaulliste.....	5
II. Le gaullisme à l’épreuve du pouvoir.....	10
B. Rapport – Un gaullisme pour le XXIème siècle.....	12
I. Économie et Finance.....	12
II. Industrie.....	24
III. Armée et Défense.....	35
IV. Sécurité intérieure et Justice.....	45
V. Europe.....	54
VI. Affaires étrangères et Diplomatie.....	66
VII. Institutions.....	73
VIII. Énergie et Environnement	82
IX. Enseignement supérieur, Recherche et Innovation.....	88
X. Éducation.....	99
XI. Laïcité et communautarisme.....	110
XII. Affaires sociales.....	114
XIII. Commissariat au Plan.....	119
XIV. Conclusions.....	125

A. Introduction – Le Gaullisme dans l'Histoire

I. La pensée Gaulliste

Le gaullisme est avant tout un état d'esprit et une manière de servir la France en partant d'une compréhension du pays et des Français plutôt qu'une doctrine établie. Pour diriger cette France qui conserve une propension à l'immobilisme, à la division et parfois à la résignation, le Général de Gaulle a su mobiliser le passé glorieux du pays.

La pensée gaulliste se concentre d'abord sur le rôle de la France dans le concert des nations. Pour comprendre cette volonté inaltérable de restaurer le prestige de la France il faut revenir à la formation intellectuelle du Général de Gaulle. Celui-ci a grandi en lisant des auteurs comme Charles Péguy, Maurice Barrès ou Jacques Bainville qui font de la défaite de Sedan le point de départ d'une course pour rendre sa grandeur à la France. Ils font aussi de la France la garante de la liberté du continent, nation mère de la culture mondiale, capable de rayonner dans tous les domaines face à une Allemagne brutale dont la vocation est de l'anéantir. Or si la victoire de 1918 a redonné une partie de son prestige à la France, la défaite de 1940 reste un traumatisme originel dans la vocation politique du Général de Gaulle. Ce dernier, conscient que la France ne peut plus jouer dans la cour des premières nations mondiales pour des raisons démographiques, va conceptualiser une France forte parmi les puissances moyennes. Ceci afin de pouvoir faire face aux grands blocs qui émergent à l'Est et à l'Ouest et qui conduiront à la Guerre froide. Ainsi, pour s'extraire de la vassalité d'un grand bloc naissant à l'Est et d'une Amérique dont la démographie rend la domination inéluctable, ce courant imagine une France à la vocation universelle, scellant des alliances avec les puissances régionales européennes et qui s'inspire de la monarchie capétienne (face notamment au Saint Empire Romain Germanique et à la menace anglaise). Cette inspiration prémonitoire va se retrouver dans les grands moments de la politique étrangère du Général de Gaulle, de ses négociations à Londres pendant la guerre, à son alliance de circonstance avec les anglais à Suez, jusqu'à son jeu de dupe entre

Washington et Moscou. C'est aussi le sens du retrait du commandement intégré de l'Otan que de refuser l'influence trop prééminente de la puissance atlantiste. L'idée de grandeur de la France nécessite, pour de Gaulle, avant tout son indépendance.

Cette obsession de l'indépendance de la France chez de Gaulle vient probablement de l'expérience de Vichy et l'appel du 18 Juin. Si la France veut être grande, puissante et influente, elle ne peut se permettre aucune concession sur son indépendance. La France est souveraine, c'est-à-dire que la seule volonté qui puisse lui être imposée est celle de son peuple. Cette intransigeance se matérialise d'abord dans ses rapports avec les autres puissances pendant la guerre, comme le montrent les passes d'armes avec Churchill et Roosevelt. Des télégrammes échangés entre le Président Américain et le Premier Ministre Britannique révéleront d'ailleurs l'intention des deux hommes d'éliminer politiquement de Gaulle. Plus tard, cette volonté d'autonomie de la France pèsera aussi sur la Communauté Européenne de Défense qu'il qualifiera « d'essai d'abdication nationale ». Il craignait en effet de surcroît qu'une telle armée européenne soit sous le joug de l'autorité américaine. Il fait alors de la souveraineté militaire un élément indispensable de la souveraineté nationale et ce même si la France était protégée par une entité supranationale. Si de Gaulle n'a pas été finalement à l'initiative lors du lancement effectif du programme nucléaire militaire français en 1954, il souhaitait néanmoins dès 1945 que la France s'en dotât à moyen terme, même si la priorité immédiate était à la reconstruction. C'est ainsi que dès l'arrivée de de Gaulle au pouvoir en 1958, il officialisera le programme militaire français et confirmera les essais nucléaires prévus en 1960. La bombe atomique participera ainsi de la puissance française, indispensable pour mener à bien les projets gaullistes en termes de politique internationale.

Pour redonner sa place à la France, celle-ci a besoin d'être une nation puissante. De Gaulle va rapidement avoir conscience de la mutation des relations internationales, où l'influence des nations ne tient plus seulement à la force militaire. Il va s'appliquer à faire du pays une nation compétitive sur tous les plans de la concurrence internationale. Ce progrès va permettre de faire de la France une nation prospère, industrielle et savante. La France va connaître un bouleversement économique, qui va notamment s'expliquer par le passage d'une société rurale à une société principalement urbaine. Le Général de Gaulle était loin d'être un expert financier mais il va s'appuyer sur un personnel politique particulièrement efficace, notamment dans la conception et l'application du plan Pinay-Rueff. Si l'économie est si

importante pour comprendre la politique gaulliste, c'est parce qu'elle va être mise d'abord au profit de la puissance nationale. Cela va pousser de Gaulle à des choix difficiles et parfois impopulaires marqués par le pragmatisme économique. Ainsi, l'ouverture de la France à la concurrence doit être vue comme une nécessité liée à l'évolution du monde économique. En effet, de Gaulle aura toujours dans l'esprit qu'une nation forte est avant tout une nation qui s'inscrit dans son époque, par besoin d'optimiser ses performances économiques. Il est difficile de mesurer la part de responsabilité des gouvernements successifs dans cette modernisation de la France, entamée par la IVème république et prolongée par Georges Pompidou ensuite, mais nul doute que la volonté réformatrice du personnel gaulliste aura aidé à mener ces évolutions. Ce personnel politique justement aura été issu d'horizons variés, accomplissant la nécessaire unité du pays, en vue de le transformer en profondeur.

Probablement encouragé dans cette prise de conscience par la période de Vichy, de Gaulle a senti que la France avait besoin d'être unie pour être prospère. L'unité du pays va ainsi passer durant la présidence de de Gaulle par un rassemblement politique très large. Lui qui affirmait dans une formule restée célèbre que la France n'était ni de droite ni de gauche, va véritablement gouverner au-dessus des partis, dont il critiquait les querelles sous la IVème république. Le Rassemblement pour la France (RPF) va donc s'appliquer à ne pas s'enfermer dans une idéologie qui exclurait de fait ceux qui s'y opposeraient. Il va plutôt tenter de rassembler autour d'un corpus de grandes valeurs propres à unifier les Français vers un but commun de grandeur pour la France. Le RPF va par exemple faire de la double appartenance (au RPF et à un autre parti politique) une règle très courante. D'autres personnalités vont s'y greffer alors même qu'elles n'auraient pas pris d'engagements dans un parti politique traditionnel, comme André Malraux.

L'unité du pays va aussi dépendre de la puissance de l'État, notion centrale des principes gaullistes. Il doit être « fort, cohérent, efficace ». Mais il doit aussi être « respectable et respecté ». En affirmant que la légitimité de l'État est aussi due à une respectabilité de ce dernier, de Gaulle va entériner sa propre responsabilité et celle de ses successeurs dans la bonne tenue des affaires nationales. Si le Président est seul responsable, il doit aussi se placer au-dessus des partis, des querelles politiques et des affaires courantes. Cela va se ressentir dans la rédaction de la Constitution de la Vème République et constitue peut-être un fondement que l'on a oublié au fil des présidences. C'est pourquoi le chef de l'État ne peut recevoir son pouvoir du parlement. Il a

besoin d'un lien direct avec le peuple, qui sera renforcé par la possibilité et l'usage du référendum, un outil imaginé par de Gaulle comme un dialogue direct avec le peuple.

Enfin, pour de Gaulle, l'unité du pays tenait aussi à la participation de tous les citoyens à la prospérité de la nation. C'est une solution à une lutte des classes mortifère, mais aussi un véritable argument politique pour faire face à ses principaux adversaires, les communistes. Il tente ainsi d'insuffler une troisième voie entre le capitalisme et le communisme à partir des recettes keynésiennes popularisées par Franklin Delano Roosevelt avec le New Deal. L'idée du Général était d'associer le travail au capital. Cette suspicion d'un capitalisme trop puissant est probablement née de l'idée que c'était la crise de 1929 qui avait permis l'émergence des régimes totalitaires. L'idée de cette association capital-travail, théorisée par Marcel Loichot sous le nom de pancapitalisme, consiste à répartir la croissance des entreprises entre le capital et les travailleurs. Il voulait que ces derniers deviennent des « sociétaires » et non plus seulement des « salariés ». Si en août 1967 une ordonnance rend obligatoire la participation dans les entreprises de plus de 100 employés réalisant des bénéfices, cette participation n'est que financière et nullement décisionnelle. Philippe Séguin plus tard proposera l'idée comme une muraille de chine face aux délocalisations, mais elle ne sera pas reprise par une droite moderniste, plus acquise au libéralisme. Ainsi la participation restera probablement l'un des grands chantiers inachevés du Gaullisme. C'est pourtant une vision d'une société nouvelle, où la valeur du travail est récompensée à hauteur de la difficulté des tâches. On retrouvera cette notion à travers l'idée d'un nécessaire effort national pour redonner sa place à la France.

De Gaulle est aussi une personnalité volontaire, qui ne renonce pas face à l'adversité. On le voit dès 1940 avec le refus le plus total de la défaite face à l'Allemagne et la volonté d'entrer en résistance, symbolisée par le départ à Londres et l'appel du 18 Juin. On retrouvera cette même ténacité quand il faudra faire entrer la France parmi les vainqueurs de la guerre. Pendant toute sa carrière politique, il fera l'effort de ne jamais céder à la facilité. Il va s'opposer à la médiocrité parlementaire qui marquera la fin de la IIIème et la IVème République. Face à ces partis qui se partagent le pouvoir et n'osent pas prendre de risque (pourquoi en prendre alors que l'alternance est presque garantie ?), il va refuser le diktat des réformes impossibles. Que cela soit pour imposer le marché commun agricole, pour empêcher la dévaluation du franc ou pour sortir du commandement intégré de l'OTAN, de

Gaulle va ainsi prendre des décisions, ou user de méthodes que ses opposants politiques auront toujours jugées impossibles.

La politique gaulliste va aussi s'ancrer dans une forme de pragmatisme ou de bon sens. Comme beaucoup de personnalités politiques s'en sont revendiquées, on peut avoir des difficultés à en établir un principe. Pourtant il découle bien d'un principe d'action, axé sur le réalisme et l'empirisme. De Gaulle va toujours adapter ses actions à la situation du terrain et aux conséquences que ces actions précédentes auront pu causer. De Gaulle voulait saisir la marche de l'histoire et inscrire la France dans cette dernière. Sa politique a consisté à comprendre qu'elle devait être la bonne place de la France au moment où il gouvernait. Il inaugure ainsi une Realpolitik à la française qui veut que le pays puisse trouver sa place quelles que soient les circonstances internationales.

II. Le gaullisme à l'épreuve du pouvoir

Se limiter à une étude théorique du Gaullisme serait une erreur, tant il s'est façonné à l'épreuve du pouvoir. La conquête du pouvoir va d'abord se concentrer autour d'un double combat contre le parlementarisme hérité des IIIème et IVème République, et contre les communistes qui vont faire une entrée tonitruante au parlement. Pour mener cette lutte, le général de Gaulle crée en avril 1947 le Rassemblement du Peuple français (RPF). Ce n'est pas à proprement parler un parti politique, mais plutôt un rassemblement de soutien partageant cette envie commune du redressement de la France avec l'intime conviction qu'un réformisme résolu y parviendra. Ainsi, certains de ses membres les plus émérites appartiendront à la fois au RPF et à un parti de la IVème république. Dès 1947, de Gaulle va s'offrir un véritable ancrage local en remportant près de 40% des voix dans les communes de plus de 9000 habitants. Le manque de parlementaires se fait toutefois cruellement sentir et de Gaulle peine à peser dans le débat au niveau national. Si sa tournée de la France est un triomphe, le RPF finit par se dissoudre dans le régime des partis, si bien que le groupe parlementaire créé en 1951 disparaît seulement deux ans plus tard. Il faudra finalement la guerre d'Algérie et la crise de 1958 pour empêcher la dilution complète du Gaullisme.

Le Gaullisme s'installe donc au pouvoir en 1958. La phase de contestation du régime parlementaire et du communisme est terminée, et la vision de de Gaulle pour les institutions devient une réalité. Il faut bien comprendre que l'accession au pouvoir du Général est particulière car il est avant tout appelé pour résoudre le conflit avec l'Algérie. Or celui-ci va faire de la réforme des institutions sa priorité, avec l'idée que c'est la faiblesse de ces dernières qui a entraîné la France dans le conflit. La constitution votée en 1958 n'est pas complètement conforme à celle imaginée par de Gaulle mais il s'en contentera dans un premier temps. La Vème République reste un régime parlementaire, même si les pouvoirs du Parlement sont néanmoins plus limités (« parlementarisme rationalisé ») que dans les précédents régimes de cette forme. De Gaulle va utiliser son autorité et sa formidable popularité dans le pays pour réformer le régime institutionnel en profondeur. La plus spectaculaire de ces réformes restera bien sûr l'élection du Président de la République au suffrage universel, qui transforme la Vème république en monarchie républicaine et qui assoit la prééminence du pouvoir du président de la République sur celui du Parlement. Dans les faits, c'est

uniquement au peuple que le Général de Gaulle voudra rendre compte, ce qui explique son choix de quitter le pouvoir après le référendum perdu de 1969.

Cette volonté de dépassement des clivages partisans se retrouve dans le fonctionnement sur la base du consensus du Commissariat Général au Plan, véritable pierre angulaire de l'action gouvernementale sous de Gaulle, et dans le fait que le référendum va constituer un mode privilégié de l'expression de la volonté politique populaire pour de Gaulle. Son utilisation renforce encore l'idée de la souveraineté du peuple, et du lien intime qui le lie à son Président. Il met aussi un terme définitif avec l'esprit parlementariste des Républiques précédentes, en instaurant l'idée que sur les questions les plus importantes, il faut interroger les Français et non leurs représentants.

Cet esprit de pragmatisme et de consensus, qui s'émancipe des contraintes et des dogmatismes partisans, est ce qui semble ainsi le plus faire défaut dans la pratique récente du pouvoir présidentiel, comme en témoigne d'ailleurs l'absence de référendums depuis celui de 2005.

B. Rapport – Un Gaullisme pour le XXIème siècle

I. Économie et Finance

1. Comment de Gaulle a redressé économiquement la France

a. La situation au sortir de la Guerre

Au sortir de la seconde guerre mondiale, la situation économique de la France est difficile. Si à la différence de 1918, l'effort économique consenti pour la guerre est moindre, en raison de la défaite rapide de l'armée française, l'exploitation par l'Allemagne nazi des ressources du pays a ruiné la France. A la fin de la guerre, la production industrielle française est égale à un tiers de sa valeur en 1938. Le rationnement de certaines ressources va continuer jusqu'en 1949. L'inflation est d'environ 30% par an. Dès 1944 le gouvernement provisoire émet l'emprunt de la Libération levant 164 milliards de francs pour relancer la France. C'est 10% de la dette publique de l'époque.

Sur le plan international, le système de Bretton Woods dicte la politique de change mondial. La parité des devises est fixée vis-à-vis de l'or et un pays ne peut pas dévaluer directement sa monnaie. La procédure, qui nécessite l'accord du Fond Monétaire International est alors une procédure assez exceptionnelle. Le dollar se trouve au cœur du système de change comme la seule valeur dont la parité est fixe par rapport à l'or. Les États-Unis profitent ainsi de leur position de grand pays vainqueur de la Seconde Guerre mondiale. Le système de change va entraîner au fil des années d'après-guerre la diminution des stocks d'or des états, faisant basculer le monde vers une dépendance toujours plus grande au dollar.

En 1958 la situation est différente pour la France. La croissance de l'économie française a été rapide entre 1949 et 1957, en étant même un peu supérieure à la moyenne des autres pays occidentaux. En 1949, le PIB Français est au niveau de celui de 1930, dernière année normale avant la grave crise économique et la guerre qui a suivi. La France a donc perdu 20 ans dans sa croissance. Poussée par une augmentation de la production

agricole et industrielle, la France va se redresser petit à petit jusqu'en 1958. La croissance annuelle moyenne du PIB est de 4,6% bien au-dessus de celle du Royaume Uni par exemple, mais en dessous de celle de l'Allemagne.

Mais le tableau de 1958 est terni par des déséquilibres qui vont se cristalliser autour du problème de l'inflation. La machine industrielle française fonctionne à plein régime, dans la plupart des secteurs les usines sont à 100% de leur capacité. Cette situation est expliquée a posteriori par un investissement trop faible. Cette limite va favoriser une hausse des prix. Entre l'été 1957 et 1958, l'indice des prix va s'élever de 16%, augmentation qui ne sera pas suivie par les salaires. Les comptes extérieurs de la France sont aussi inquiétants. La balance commerciale est en déficit de façon régulière. Seule une aide américaine permet d'équilibrer la balance des paiements. Cette aide prend fin en 1956. En 1958 pour réagir à l'inflation, la création monétaire est réduite mais l'accélération de la circulation de la monnaie rend la solution inefficace. Entre mai 1957 et mai 1958, l'inflation va atteindre 19%.

b. La politique économique et financière du Général de Gaulle

Pour pallier le déficit chronique entre 5 et 6%, le Trésor procédait régulièrement à de la création monétaire afin de le financer, faisant s'envoler les prix. Dans ce contexte, le FMI menait même une mission pour restructurer l'économie française. Le plan d'assainissement des finances dit « Rueff » ou Pinay-Rueff voit le jour en 1958. Celui-ci porte les noms du ministre de l'économie de l'époque (Antoine Pinay), et d'un haut fonctionnaire et économiste (Jacques Rueff). Ce plan a vocation à être très large car tous les pans de l'économie française sont touchés. De Gaulle déclare ainsi, le 28 Décembre 1958 : "Avec mon gouvernement, j'ai donc pris la décision de mettre nos affaires en ordre, réellement et profondément ; nous avons adopté et demain nous appliquerons tout un ensemble de mesures financières, économiques, sociales qui établit la nation sur une base de vérité et de sévérité, la seule qui puisse permettre de bâtir sa prospérité".

Ce plan s'appuie sur quatre mesures phares :

- L'arrêt de l'inflation par rééquilibrage budgétaire, complété par une loi organique relative aux lois finances et la suppression des indexations.
- Une dévaluation de 17,5% du Franc.
- L'introduction des nouveaux francs.

- L'ouverture sur l'extérieur qui constituera un premier pas vers le marché commun et un retour à la convertibilité externe du franc. La France est en partie bloquée dans son expansion par la féroce concurrence internationale à laquelle elle ne pouvait faire face en raison des barrières douanières. A ce propos, de Gaulle disait "C'est une sécurité, mais une médiocrité certaine".

Par ailleurs, en plus du plan d'assainissement, un emprunt national Pinay de 428 milliards d'euros vit le jour afin de dégager des marges de manœuvres d'investissement sans précédent tout en encourageant les citoyens français à participer à cette souscription nationale.

Cette dévaluation couplée d'une limitation à 4% de la hausse des salaires du secteur public et du secteur privé, et des mesures citées précédemment remettent l'économie sur de bons rails. Alors que l'inflation s'envolait en 1957 à +15,2%, elle sera maintenue en dessous de 3% dans les années qui suivirent, stabilisant ainsi le franc. La croissance du PIB sera, elle-aussi, accrue : +7,7% en 1960, +5,7% en 1961, et +7,2% en 1962. Dès 1959, la balance commerciale est remise à l'équilibre et les balances de paiements sont fortement positives. L'excédent est alloué à l'augmentation des réserves et au remboursement de la dette extérieure qui sera complètement remboursée dès 1965. La performance est remarquable, seulement 20 ans après la seconde guerre mondiale.

Après avoir assaini les finances de la France, le Général de Gaulle retrouve sa légitimité et le droit à la parole vis-à-vis du système monétaire mondial qui favorise fortement le dollar et qui entraîne les pays du monde entier à avoir énormément de dollars au sein de leurs réserves. Ainsi la position française va petit à petit se durcir. En 1964 et en 1965, de vastes conversions de dollars en or sont opérées par la France (d'autres pays feront de même mais avec plus de discrétion). En 10 ans, les réserves de dollars de la France auront diminué de plus de 10 milliards. Les avoirs français ne seront plus comptabilisés en dollar mais en francs. Et l'or de la banque de France stocké à New York sera rapatrié à Paris par un croiseur de la marine. Toutes ces actions déboucheront sur la conférence de presse du 4 février 1965 remettant en cause le « Gold Exchange Standard ». De Gaulle y fait la proposition d'un retour à l'étalon or. Cette conférence de presse a un fort écho à travers la communauté internationale. Elle sera précurseur dans la critique du système monétaire mondial et débouchera indirectement sur le dernier souffle du système Bretton Woods avec la création des droits de tirages

spéciaux auprès du FMI (avoir de réserve complémentaire accordé par le FMI, à mi-chemin entre une monnaie et un crédit).

Enfin, le Général a également mené des réformes sur les institutions de crédit. Ainsi la réforme menée par Michel Debré et son collaborateur Jean-Yves Haberer s'appuyait sur deux piliers : raccourcir les circuits de capitaux par exemple via une meilleure orientation de l'épargne vers la bourse, et redorer l'image de place financière mondiale de Paris. Ainsi, les organisations bancaires sont encouragées à davantage participer au financement des entreprises. Le seuil des prises de participation dans les entreprises industrielles est relevé à 20% du capital contre 10% auparavant. Les banques de dépôt peuvent collecter des dépôts de plus de deux ans. Et les banques d'affaires sont autorisées à collecter des dépôts à vue auprès des particuliers (décrets du 25 janvier 1966). Toutes les banques peuvent ouvrir des guichets sans autorisation administrative. Par ailleurs, les banques de dépôts et d'affaires sont fortement encouragées à fusionner.

c. Synthèse de la politique gaulliste

En parcourant cette période historique, deux choses frappent l'esprit. Ce fut loin d'être un long fleuve tranquille sur le plan économique. Charles de Gaulle a su s'appuyer sur les grands chocs sociaux, politiques et internationaux pour modifier les structures de l'économie française. Ensuite le grand nombre de réformes n'aurait pas été possible s'il n'avait pas été entouré d'hommes et de femmes pour qui les réformes étaient une fonction naturelle et en particulier Michel Debré.

Il était un fin pragmatique. Il n'hésitait pas, par exemple, à s'opposer aux hauts fonctionnaires de Bercy qui voyaient l'inflation comme une tendance inéluctable en France. Il n'était pas enfermé dans une doctrine économique. Sa politique économique s'inscrivait dans un tout qui avait vocation à servir les intérêts de la France. L'ouverture au marché extérieur aura été le fil conducteur de la politique du général de Gaulle. Il voyait dans le marché commun une sorte de sas entre le marché international et l'économie française, c'était le cœur de sa vision de l'Europe. Cette intuition que le marché doit être régulé est largement répandue chez ceux qui sont arrivés à l'âge de travailler dans les années 30, marquées par la crise économique, on peut penser à ce sujet à François Mitterrand. La philosophie politique du Général de Gaulle en matière d'économie était que la France en tant que nation était plus forte dans la concurrence internationale, que les Français pris chacun individuellement.

Le Général n'a également surement pas mesuré complètement la qualité à long terme des réformes menées sur les institutions de crédit, Michel Debré et son collaborateur Jean-Yves Haberer ont fait du système bancaire Français l'un des plus adaptés (bien plus que le système Allemand par exemple), aux problématiques contemporaines notamment avec la mise en place de protocoles transactionnels avant-gardistes.

2. Les grands enjeux du XXIème siècle

a. Une situation réminiscente de celle de l'ère de Gaulle

Encore aujourd'hui, le dollar a toujours une position hégémonique et est garant d'une certaine forme d'extraterritorialité du droit américain malgré la fin du système de Bretton Woods en 1971 avec la mise en place d'un système de taux de change flottant. Il y a quelques années, la BNP a ainsi été condamnée à une amende record de plus de 10 milliards de dollars pour avoir octroyé des crédits en dollars à des pays frappés par des embargos comme le Soudan, l'Iran ou Cuba. Le dollar est toujours la devise de référence pour les échanges internationaux et devient un moyen de rétorsion pour les pays qui ne souhaitent pas respecter les sanctions américaines. Mais, l'emprise du dollar est plus profonde. Elle est toujours la devise de référence pour les réserves d'État et pour les politiques monétaires. Aujourd'hui, 60 % des pays, représentant 70 % du PIB mondial, indexent aujourd'hui la valeur de leur monnaie par rapport au dollar, contre 30 % en 1970. Cette hégémonie se traduit également sur le marché des capitaux où 50% des titres obligataires sont émis en dollar alors qu'ils pourraient être émis en devise locale. Mais, les investisseurs préfèrent des émissions en dollar d'autant plus qu'il s'agit d'une valeur refuge en période de crise. La formule de Rueff est toujours d'actualité : les États-Unis ont la capacité de fournir du « déficit sans pleurs ». En effet, ils peuvent octroyer des moyens de paiement sans procéder à une dégradation de leurs comptes.

Le plan de Rueff est également toujours d'actualité vis-à-vis de la balance commerciale française. Celui-ci avait réussi à le rendre à l'équilibre ou légèrement positif. Mais soixante plus tard, cet objectif est toujours d'actualité. L'Allemagne a réussi à mettre en place une puissance industrielle qui importe des matières premières brutes avec un taux de change fort pour les transformer avec une forte valeur ajoutée afin de pouvoir les exporter dans un second temps. De son côté, la France peine toujours à bâtir une balance commerciale à l'équilibre et pérenne du fait d'une compétitivité trop faible.

Par ailleurs, la bourrasque monétaire de novembre 1968 illustre les divergences de point de vue sur la politique monétaire européenne entre la France et l'Allemagne. De fortes spéculations avaient lieu à propos d'une surévaluation du mark allemand et d'une dévaluation du franc français, mais aucun accord ne fut trouvé entre les deux pays. Cela fait écho aux revendications actuelles où certains trouvent l'euro trop fort alors que d'autres le trouvent trop faible.

b. Les défis économiques auxquels fait face la France en 2020

Le premier défi est budgétaire, car la France n'a plus voté un budget à l'équilibre depuis 1974. Cette situation est évidemment à l'origine de l'augmentation de la dette publique, qui a dépassé le seuil symbolique des 100% du PIB. La situation est loin d'être irréversible. Les économistes montrent qu'avec un budget à l'équilibre, le poids de la dette diminue si les taux d'emprunts de la dette souveraine sont inférieurs à la croissance économique. Or les taux réels sont très bas, ils ont même été négatifs et ils seront en 2020 inférieurs à 0,5% pour la cinquième année consécutive. Avec une croissance autour de 2% la France devrait pouvoir commencer à résorber sa dette. Mais pour cela, il faudrait encore que la France tende vers l'équilibre budgétaire. Loin de demander un effort important, la Banque de France a calculé qu'en bloquant le montant des dépenses publiques sur la valeur 2019, la dette Française ne serait plus que de 80% dans 10 ans (avec les estimations de croissance, réalisées par leurs soins et en excluant la dette Covid), dégageant ainsi des marges de manœuvre pour de vastes plans d'investissement définissant les axes stratégiques économiques de la France de demain. Mais, un tel maintien des dépenses budgétaires à un niveau donné nécessiterait déjà un effort important sur l'efficacité de l'action publique.

Le second sujet est celui de la compétitivité. Le principal obstacle à la baisse des prix des produits français est le coût du travail. Le poids des cotisations patronales est colossal pour des entreprises, qui aujourd'hui paient pratiquement le même montant en salaire et en charge sociale. D'après l'Institut Molinari, le jour de libération fiscale, appelé jour d'« indépendance personnelle» par l'économiste libéral Milton Friedman, s'établissait le 19 Juillet en 2019. Cela signifie qu'en moyenne, durant plus de la moitié de l'année les français travaillent pour payer la TVA, l'impôt sur le revenu, les charges patronales, et les charges sociales. Mais, le coût du travail n'est pas la seule variable en cause dans la compétitivité des entreprises françaises. La compétitivité est toujours relative à celle des pays qui nous entourent. Or, certains pays européens n'ont pas respecté l'indexation de l'augmentation du

coût du travail sur l'inflation, que l'UE tente de maintenir autour de 2%. Ces 20 dernières années la France a globalement respecté cette règle mais pas l'Allemagne par exemple depuis la mise en place de l'Agenda 2010 par le Chancelier Schröder. Nous subissons aujourd'hui la naïveté qui a conduit à négliger la pression à laquelle nous aurions dû soumettre nos voisins pour qu'ils respectent leurs engagements.

Le troisième problème de la France est son déficit commercial abyssal. Il était de 60 milliards d'euros en 2018. Dans le même temps, l'Allemagne présentait une balance commerciale positive de 247 milliards d'euros. La France pêche d'abord par son manque d'entreprise de taille moyenne. Elle souffre aussi d'un manque d'innovation. Les entreprises du CAC40 ont en moyenne 105 ans. Les géants français de l'aéronautique ou de l'énergie ont tous grandi il y a plus de 30 ans. En Allemagne, près de la moitié des dirigeants des grandes entreprises sont issues de filières d'apprentissage et 68% ont fait carrière dans une unique entreprise. Voici une première leçon pour le tissu industriel français.

Le bénéfice commercial allemand s'explique notamment par sa puissance industrielle qui a su mettre en place un tissu de PME industrielles capables d'importer des matières premières brutes, de les transformer en produits à forte valeur ajoutée. Il est frappant de voir qu'au début de la Vème République, l'Allemagne était déjà une puissance industrielle forte mais la France avait la capacité de s'imposer sur la scène internationale grâce à sa puissance géopolitique via son réseau de diplomates, sa puissance maritime et sa vision stratégique de la France éternelle. Sans ces composantes, nous ne pourrions jamais rééquilibrer le poids de la France au sein du couple franco-allemand sur la scène européenne.

3. Propositions pour un gaullisme du XXIème siècle

a. Sur le système bancaire

Les résultats des banques européennes s'inscrivent dans une spirale très négative. La Société Générale a réalisé une perte de 1,26 milliard d'euros au deuxième trimestre 2020 après une perte de 326 millions au premier trimestre. Et Santander a plongé complètement avec une perte de 11 milliards d'euros au deuxième trimestre. Certes, le contexte économique était peu favorable avec le ralentissement de l'économie lié aux mesures de confinement, les tensions géopolitiques (Brexit, conflit sino-américain), et la

hausse du coût du risque. Mais, dans le même temps, les banques américaines ont très bien réagi à la crise et ont même réalisé des profits. Grâce à ses résultats de trading, Goldman Sachs a un profit sur le deuxième trimestre identique à l'année précédente. Morgan Stanley a publié un bénéfice record au deuxième trimestre. Ces écarts de bénéfice entre la zone euro et les USA s'explique par une régulation trop stricte en Europe avec des ratios de fonds propres et de liquidités trop pénalisants. Dans le même temps, aux États-Unis, les contraintes se sont allégées avec par exemple l'assouplissement de la Volcker Rule séparant les activités de trading et de banque de dépôt. Au regard de l'écart de santé financière entre les banques européennes et américaines, la France devrait aujourd'hui s'inspirer du pragmatisme du Général pour relancer ce secteur. Étant donné le contexte de taux bas et de faible inflation à la limite de la déflation, **nous devrions assouplir les contraintes financières qui pèsent sur les banques françaises, notamment les ratios de fonds propres.** A la lumière de la restructuration des banques françaises qui avait eu lieu au début des années 50, nous devrions nous interroger sur l'émergence de champions européens financiers capables de rivaliser face aux géants américains. Par ailleurs, en s'inspirant de la modernisation des institutions françaises de Michel Debré, **nous devrions investir massivement sur le blockchain qui révolutionne le domaine des transactions financières afin d'être demain des pionniers technologiques dans ce domaine par exemple en venant concurrencer le réseau SWIFT américain,** le système de paiement mondial reliant les banques à travers le monde et permettant d'effectuer des paiements à l'étranger. Ce réseau Swift joue un rôle crucial dans le poids de la puissance américaine.

b. Sur les finances publiques

La crise du Coronavirus a été révélatrice pour ceux qui doutaient encore de l'importance de la maîtrise des dépenses publiques. Le maintien, en effet, d'une dette maîtrisée, offre une marge de manœuvre beaucoup plus importante pour faire face aux différentes crises à laquelle l'Histoire nous confronte. La France, on l'a déjà évoqué, n'a plus voté un budget à l'équilibre depuis plus de 45 ans. Il est indispensable de proposer des solutions pour commencer à résorber la dette publique. Le montant de la dette est hautement corrélé à la croissance économique et aux taux d'intérêts. Pour faire simple, en l'absence de nouvelle dette contractée, si le revenu fiscal est indexé en partie au moins sur le produit intérieur (c'est le cas en France via la TVA ou l'impôt sur le revenu par exemple), alors un taux de croissance supérieur au taux d'intérêt (typiquement le taux à 10 ans) entraîne une résorption de la dette. En Europe, les taux ont été tellement faibles ces

dernières années, que même avec une croissance faible et une contraction de nouvelles dettes importantes (à cause des déficits toujours importants), la France avait une réelle opportunité de baisser sa dette publique. La Banque de France a calculé juste avant le Covid qu'en gelant l'augmentation de la dépense publique, on est loin ici d'une mesure d'austérité, la France pourrait revenir en 2030 à une dette publique à hauteur de 80% du PIB. Mais cette réduction de la dette doit se faire de manière intelligente, car la croissance est aussi corrélée à la dépense publique. **Cet assainissement des finances doit donc plutôt se faire via une augmentation des revenus fiscaux** sans pour autant augmenter les prélèvements obligatoires. La pression fiscale est déjà particulièrement importante notamment dans son impact sur la compétitivité des entreprises. Autrement dit, **elle doit passer par des réformes plus structurelles de croissance, comme la possibilité de négocier des exceptions aux 35h, l'augmentation du taux d'activité de la population, et la baisse du chômage à travers la relocalisation des secteurs stratégiques.**

c. Sur la politique commerciale et financière européenne

Il est également important d'évoquer les différents traités commerciaux, qui lient la France depuis une cinquantaine d'années et que l'on continue à signer de nos jours. Si on suit l'idée du Général de Gaulle, il faut au moment de signer les traités, s'interroger plutôt que sur l'idéologie qui les sous-tend, sur le bénéfice que la France peut tirer d'une telle signature. Néanmoins on peut s'interroger sur quelques principes. D'abord sur celui qui a longtemps prévalu de faire du libre-échange un principe de base de la signature des traités internationaux. Cet état de fait à bénéficié aux pays qui avaient un intérêt dans le libre-échange. La France en a-t-elle profité ? Probablement en partie mais pas toujours. Le second problème est celui de la réciprocité. On a créé un grand marché européen de libre échange, que l'on a ouvert à des pays comme la Chine, sans que ceux-ci nous offrent la possibilité d'accéder à leur marché intérieur. Sur l'exemple de la Chine justement, elle a très largement bénéficié du commerce international pour soutenir sa croissance économique, et donc largement bénéficié des marchés intérieurs, notamment européens, sans avoir laissé la possibilité à ses partenaires d'accéder à son propre marché (sauf exception, comme l'Allemagne pour l'automobile par exemple). Comme lors de la période gaulliste, **la France devrait plaider pour une réorientation de la politique commerciale** de l'Union européenne pour favoriser l'intérêt des États membres davantage en phase avec le contexte actuel. Cela peut passer notamment par privilégier **l'accord de compétence mixte dans l'élaboration des accords commerciaux**, la **mise en place d'audit régulier des accords signés avec la possibilité de sortir de ces**

accords, l'imposition de la **réciprocité dans les accords commerciaux** ainsi que la mise en place **d'un Buy European Act**.

La France devrait également profiter de la dynamique politique européenne positive qu'a fait émerger le plan de relance pour **promouvoir l'idée d'un Fonds Monétaire européen**. Cette idée n'est pas nouvelle et a même été reprise par la commission européenne depuis 2017. Le fonds monétaire européen doit être un véritable bras armé financier de la zone euro, un garant supplémentaire de la souveraineté européenne. Grâce aux minorités de blocage que les États-Unis possèdent au sein du Fonds Monétaire International et à la place du dollar au sein de l'institution, le FMI contribue à renforcer la position hégémonique des États-Unis. Avec le fonds monétaire européen, l'euro pourrait ainsi devenir une monnaie de référence lors de la mise en place d'échanges financiers internationaux impulsés par le FME et illustrerait la philosophie du Général "En marchant vers l'unité de l'Europe, on marche dans le sens de l'Histoire - (1949)". Les opérations de soutien aux États en faillite menées sur la scène internationale seraient un excellent moyen de faire rayonner la puissance européenne à travers le monde entier.

d. Sur l'intéressement des travailleurs au capital des entreprises

La participation et l'intéressement des salariés aux résultats de leur entreprise sont un des héritages les plus importants du Général. C'était un sujet qui lui tenait particulièrement à cœur, devant en effet permettre d'établir cette troisième voie entre capitalisme et communisme, en réconciliant travail et capital.

Grâce au Général, et aux réformes qui lui ont succédé, la France est particulièrement en avance sur ses voisins européens sur le sujet de la participation et l'actionnariat salarié. Néanmoins, il lui reste deux voies de progrès :

- **Pérenniser et amplifier l'actionnariat salarié dans les grands groupes français**, afin de permettre un rééquilibrage entre fruits du travail et fruits du capital. Ceci doit passer par une pérennisation et une amplification des incitations fiscales et réglementaires à l'actionnariat salarié dans les grandes entreprises.
- **Instaurer un régime bien plus incitatif, sur le modèle de l'ESOP américain, pour la reprise de PME françaises par leurs employés**. On

pourra ainsi s'appuyer sur le régime existant des Sociétés coopérative et participative (SCOP) afin de simplifier et faciliter financièrement la transformation de PME familiales en SCOP quand les propriétaires de l'entreprise souhaitent la revendre. De la même manière, **la loi pourrait favoriser la reprise d'une entreprise en difficulté par ses employés**, moyennant un certain nombre de garanties sur la viabilité du projet et le risque financier encouru par les employés (le mécanisme de l'ESOP d'un rachat pour le bénéfice des employés via un emprunt bancaire pourrait être un excellent moyen d'arriver à cette fin).

Ainsi, si certains outils législatifs et fiscaux sont bien présents en France pour favoriser l'actionnariat salarié, une longue route nous attend encore pour réaliser la vision du Général De Gaulle d'une société apaisée où les travailleurs tirent leur juste part des bénéfices des entreprises dans lesquelles ils travaillent.

Pour réaliser cette vision, notamment à l'heure de l'ubérisation de l'économie, **nous pourrions également proposer un véritable passage à l'échelle, avec la création d'un fond souverain citoyen dont l'ensemble des Français détiendraient une part à hauteur de leurs contributions.**

Ce **fonds souverain**, outre son utilité comme outil clef d'une véritable stratégie industrielle, **aurait comme rôle de reverser ses bénéfices directement aux Français, les intéressant ainsi directement à la santé économique du pays et de nos industries.** Il pourrait être alimenté d'abord par l'agrégation des PEE et PERCO (sur une base volontaire), et par le reversement de la contribution retraite complémentaire dans ce fond.

e. **Sur la réindustrialisation et la renaissance de la France comme une nation d'industriels et de savants.**

Enfin, la France devrait promouvoir une philosophie et un modèle. Il s'agit de bâtir une nation d'industriels et de savants. Ce modèle consiste d'une part à profiter de la crise du coronavirus pour **entamer une relocalisation de notre production.** Le modèle installé dans les années 80 fondé sur le transfert de la production vers les pays émergents pour augmenter le pouvoir d'achat des classes moyennes avec des prix bas ne tient plus comme le souligne la crise des Gilets jaunes. La France pourrait donc engager deux mouvements pour accomplir sa mue à l'heure où Emmanuel Macron cherche désespérément un nouveau modèle. D'une part, **l'État pourrait favoriser, à travers une législation fiscale et réglementaire plus favorable, un rapprochement de certains de ses groupes, autour de chacune de nos grandes banques et avec une entreprise de négoce international dédiée, afin de les**

rendre plus robustes, moins fragiles face aux rachats étrangers, et plus tournées vers l'export. Par ailleurs, **une réinternalisation de certains sous-traitants à l'importance stratégique devra aussi être fortement encouragée.** D'autre part, dans les domaines stratégiques pour nous, notamment face aux crises sanitaires, **nous devons soit plaider pour un changement des règles européennes en matière de concurrence et des aides d'États auprès de nos partenaires européens qui souhaitent également relocaliser leurs secteurs stratégiques, soit y déroger,** afin de donner à nos acteurs économiques les moyens nécessaires en l'échange d'objectifs précis de relocalisation des activités de production et de recherche et développement. **Cette relocalisation permettra à la fois de réindustrialiser la France mais également d'inscrire ces groupes dans une stratégie nationale de long-terme.** Cela en rétablira l'attrait pour les jeunes ingénieurs et scientifiques français qui sont fortement en quête de sens comme le soulignent les différentes enquêtes menées par les cabinets de conseil en recrutement. Travailler au développement des grandes avancées technologiques de demain, permettra de réattirer les meilleurs talents dans les métiers de l'industrie française. Ce faisant, la France pourra redevenir une grande nation scientifique et industrielle et offrir un nouvel horizon.

II. Industrie

« Plus le trouble est grand, plus il faut gouverner. Sortant d'un immense tumulte, ce qui s'impose, d'abord, c'est de remettre le pays au travail. Mais la première condition est que les travailleurs puissent vivre ».

- Général de Gaulle

1. Enjeux pour l'industrie française au sortir de la Seconde Guerre Mondiale

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'industrie française se trouve dans une situation ambivalente. Parfois stimulée par le nécessaire effort de guerre, elle n'accuse pas moins plusieurs retards liés aux destructions successives, à un appareil productif vieillissant et à une dépréciation du capital humain dans la population française et de nombreuses amputations aux capacités industrielles du pays.

La guerre entraîne d'abord de nombreuses destructions qui minent les capacités industrielles de la France. De nombreuses infrastructures sont détruites, cibles de bombardements visant les industries travaillant pour l'Allemagne, à l'image des usines Renault à Billancourt ou Schneider au Creusot. Les réseaux de transport ferroviaire qui acheminent les matières premières ont aussi été largement affectés par les bombardements et les sabotages de la Résistance.

L'occupation allemande se traduit notamment par des ponctions nombreuses par l'occupant. Or, si la majorité de ces ponctions concerne les matières premières industrielles et agricoles, l'apport humain est lui aussi conséquent et s'organise par le biais de mouvements d'ouvriers vers les régions industrielles du Reich.^[1]

Le sort des différentes industries du pays varie aussi selon les secteurs. Là où certains souffrent d'une surexploitation (c'est le cas des industries extractives dans les mines), d'autres s'engagent dans des mouvements de sous-production relative, notamment dans le secteur automobile, en guise de résistance à l'occupant. Pour d'autres secteurs, à l'image du BTP, c'est le manque général de commandes qui handicape l'industrie ^[2] quand celle-ci n'est pas sollicitée alternativement par l'Empire français ou par les projets de l'occupant comme le Mur de l'Atlantique. Dans ce contexte, la capacité des

entreprises françaises à maintenir leur production dépendit en grande partie de leur débrouillardise : de leur capacité d'adaptation et d'improvisation, de leur créativité et ingéniosité.^[3]

Le potentiel industriel de la France est malmené pendant cette période, soit par un usage trop intensif et la surexploitation, soit par des réparations et des renouvellements de l'appareil industriel qui n'interviennent pas à temps, pour une industrie qui avait déjà été peu modernisée dans les années 1930 qui précèdent la guerre.^[4]

Il faut noter néanmoins que la Seconde Guerre mondiale ne se fait pas systématiquement au détriment de l'industrie française sur le plan comptable, notamment lorsque l'industrie s'intègre dans les plans de collaboration d'État, alors beaucoup de sociétés dégagent d'importants bénéfices en travaillant avec l'Allemagne.

Toujours est-il qu'au sortir de la Seconde Guerre mondiale les matières premières manquent, l'appareil industriel est détruit ou obsolète, et la population souffre d'un épuisement et d'un retour de la tuberculose qui rongent la productivité du travail. S'ajoute à cela des importations en France qui sont à la traîne compte tenu du champ des priorités des pays européens qui ne sont guère orientées vers l'exportation. Au total, cela se ressent sur l'industrie française : en 1945 la sidérurgie lourde ne tourne qu'à 20% de ses capacités, et les constructeurs automobiles sont paralysés par le manque de matières premières. D'une base 100 en 1938, la production industrielle de l'année 1945 est aujourd'hui estimée à 50, l'année 1938 étant elle-même jugée médiocre.

L'industrie aéronautique illustre ce triple handicap : les capacités techniques de l'industrie sont largement détruites et les compétences humaines de ce secteur industriel se renouvellent peu. Les immenses capacités industrielles aéronautiques de la France deviennent obsolètes et portent en germe la faillite de la plupart des sociétés aéronautiques nationales en 1949[5].

Au sortir de la guerre, l'heure est donc, selon une formule de Jean Monnet, « à la modernisation ou la décadence ».



2. La politique industrielle dans la doctrine gaulliste

Dès l'instauration du Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF), le besoin d'une nouvelle politique industrielle pour la France, fondée notamment sur la sécurisation des secteurs prioritaires de l'économie et la planification du développement économique, au service de tous les français, se fait sentir.

a. La sécurisation des secteurs prioritaires de l'économie

L'impératif de reconstruction de l'économie nationale passe par la refondation d'une industrie forte qui, nous l'avons vu, a été malmenée pendant la Seconde Guerre mondiale. Dès 1944, le général de Gaulle annonce dans le discours programmatique du Palais de Chaillot le besoin de nationaliser certaines entreprises afin de mettre « à la disposition directe de l'État, l'activité de certains services publics et de certaines entreprises »^[6]. Trois types de nationalisations seront mises en place avec les nationalisations « sanction », bien que de Gaulle y soit opposé, les nationalisations bancaires dites « de financement » et les nationalisations sectorielles stratégiques.

b. La planification du développement économique de la Nation

Bénéficiant d'une unanimité nationale, le Commissariat Général au Plan (CGP) est créé sous l'impulsion de de Gaulle en 1946 et confié à Jean Monnet qui met en place avec le plan Monnet (1947-1952) une planification qui met l'accent sur les secteurs prioritaires jugés indispensables à la reconstruction et à la remise en marche de l'économie : le charbon, l'acier ou encore l'électricité. Ce plan Monnet est essentiellement financé par des crédits publics et l'aide américaine consentie au titre du plan Marshall et aura pour effet de stimuler l'essor de la production et la reconstruction économique du pays^[7]. Cette planification doit être accompagnée par des financements administrés : la reconstruction économique doit procéder de l'État dont la légitimité est alors perçue comme supérieure à celle du marché^[8].

Par ailleurs, de Gaulle et les élites politiques d'après-guerre veulent inscrire l'État au cœur du compromis social institutionnalisé. L'État se veut garant d'un État social en expansion continue et d'une protection sociale déléguée aux partenaires sociaux : dès sa création, le CGP fait appel aux partenaires sociaux qui sont représentés au même titre que les fonctionnaires et les experts dans les commissions thématiques composant le CGP.

c. Des agences nationales au service d'un effort de R&D en soutien à l'industrie

Le nécessaire redoublement de l'effort de R&D français est ancré dans la conception gaullienne du développement industriel. Cet effort doit se faire tant en matière de recherche fondamentale que dans les applications industrielles de cette dernière, au service du rayonnement et de l'indépendance de la France. Dans la vision gaullienne, le grand projet est souvent basé sur un pari technologique et porté par une agence de l'État où les fonctionnaires côtoient les hommes de science. C'est à ce moment que sont créés le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), le Centre National d'Études Spatiales (CNES) ou le Centre National d'Études des Télécommunications (CNET). Pour de Gaulle, il s'agit d'intégrer politiques industrielles et technologiques à la commande publique qui doit soutenir à la fois l'effort de R&D et ses applications industrielles. Les grands projets dans le domaine du nucléaire, du spatial, du pétrolier, du ferroviaire, de la télécommunication, de l'aéronautique civile et du militaire seront portés par cette conception.

3. La politique industrielle gaulliste en pratique

Si la doctrine se heurte souvent aux réalités de la pratique du pouvoir, le gaullisme réussit néanmoins à imposer pour l'essentiel sa vision de la politique industrielle. Le fait est que l'industrie sous de Gaulle puis Pompidou est florissante, et dote la France de grands projets qui marquent aujourd'hui encore l'imaginaire collectif et l'idée d'excellence industrielle à la française.

a. Une économie planifiée

Central dans le dispositif de politique industrielle mis en place par le pouvoir gaullien, le commissariat général au Plan se voit confier pour objectif la reconstruction et le développement de l'économie nationale par le biais notamment d'une hiérarchisation des urgences. La mise en place d'un plan de modernisation et d'équipement qui conditionne à lui seul l'aide américaine débloquée via le Plan Marshall est prioritaire pour de Gaulle. Pour aller à l'essentiel et échapper aux lourdeurs de l'administration, de Gaulle et Monnet mettent en place au CGP une équipe légère, rattachée directement au Président du Conseil. L'ensemble des agents de l'économie sont représentés : fonctionnaires, experts, patronat et centrales syndicales. Le CGP identifie ainsi 6 secteurs de base qui doivent entraîner dans leur redémarrage le reste de l'économie française : il s'agit du charbon, de l'électricité, de l'acier, des

transports, du ciment et des machines agricoles. Enfin, le Plan demande un effort considérable aux travailleurs français, en prévoyant que le temps de travail dépasse les 40 heures légales à l'époque.

b. Une industrie en synergie avec un effort de R&D orienté vers l'indépendance nationale

La décision de retrait de l'OTAN, et le choix d'une force de frappe atomique requièrent une politique d'armement indépendante. Le général de Gaulle met alors en place les grands projets technologiques et industriels. Ces grands projets s'appuient sur un effort de R&D porté en grande partie par des agences publiques :

- Dans les secteurs du nucléaire autour du Commissariat à l'énergie atomique ;
- De l'espace autour du Centre national d'études spatiales ;
- De la construction aéronautique et de l'électronique professionnelle avec les marchés de la Délégation générale pour l'armement ;
- Du pétrole avec le dispositif de la loi de 1928 confiant le monopole des importations à l'État ;

A cette époque, la recherche bénéficie d'importants crédits publics et va permettre des réalisations essentielles qui dotent la France de grands projets à audience internationale comme le Concorde, la filière d'enrichissement de l'uranium, ou le plan Calcul en informatique.

c. Une économie consolidée

Comme il l'avait souhaité dès le GPRF, de Gaulle initie de nombreuses nationalisations qui ont vocation à sécuriser l'appareil productif français, au service de ce qui deviendra la stratégie du Plan, tout en sécurisant également le financement de la reconstruction industrielle. Dès décembre 1945, l'Assemblée Nationale décide donc de la nationalisation de la Banque de France et des quatre grandes banques de dépôt ^[9]. Si les banques d'investissement parviennent à échapper aux nationalisations, il est exigé d'elles qu'elles accueillent un commissaire du gouvernement, ce qui facilite l'orientation de l'investissement dans le pays. A cela s'ajouteront en 1946 les nationalisations dans le secteur des assurances qui transfèrent à l'État une énorme puissance financière. A ces nationalisations financières s'ajoutent des nationalisations qui consolident certains secteurs industriels identifiés

comme prioritaires. Cela aboutit à la création de la Snecma, d'Air France ou encore d'EDF et de Gaz de France – les deux étant le fruit de la consolidation de pas moins de 1450 sociétés françaises de production, transport et distribution d'électricité et de gaz. Pour le général de Gaulle ces nationalisations constituent le seul moyen de redresser l'économie française. Sœurs des politiques de nationalisation, les politiques de regroupement sont elles aussi essentielles dans la constitution de grands groupes rivalisant sur les marchés internationaux. L'État français veille à développer les rapprochements industriels en favorisant les fusions et les concentrations des grandes entreprises. Dans l'automobile, la sidérurgie, l'aluminium, la chimie, la pharmacie, les matériaux de construction, la France dispose maintenant de grands groupes capables de s'insérer dans les marchés européens et mondiaux.^[10]

L'ensemble de ces mesures, que Pompidou complètera d'une politique industrielle axée sur la compétitivité internationale, permet l'émergence de groupes dotées d'une avance technologique, capables de rivaliser avec leurs concurrents internationaux.

4. Synthèse de la philosophie Gaulliste en matière industrielle

Au total, l'approche gaullienne de la politique industrielle s'inscrit dans la priorité impérieuse de sécuriser l'autonomie nationale dans les secteurs stratégiques, au service de reconstruction économique et d'une vie meilleure pour les citoyens français. Dans cette priorité, l'État s'impose par la nécessaire organisation de l'industrie qui doit être préparée à faire face à la concurrence internationale. Les dispositifs d'intervention de la politique industrielle gaullienne s'articulent alors autour de plans sectoriels, de subventions à la modernisation de l'appareil productif, de subventions à l'investissement, de soutiens à l'exportation et à la concentration.

Cette politique industrielle voulue par de Gaulle ne porte ses fruits que parce que l'État pratique de son côté une forme de protectionnisme offensif, en finançant le développement industriel, en transférant les résultats de la recherche publique aux grands groupes nationaux et offre des débouchés garantis par la commande publique^[11].

5. Enjeux industriels au XXIème siècle

Plus de 50 ans après que le général de Gaulle a quitté le pouvoir, l'industrie française semble s'être considérablement affaiblie. Il serait inexact de dresser un portrait totalement négatif de la France industrielle d'aujourd'hui. La baisse de l'emploi industriel, si elle est nette, est moins importante que dans des pays comme le Royaume-Uni ou la Suède, même si elle est plus importante qu'en Allemagne ou en Italie, et une reprise de l'emploi industriel est observée ces dernières années même si elle s'est tassée en 2019^[12]. Pour autant, la tertiarisation de l'économie française n'a pas permis de compenser les pertes d'emplois industriels observées au cours des dernières décennies et a rendu la France atone face à tout choc de production importé comme la crise du coronavirus nous le montre : face à la rupture des chaînes mondiales de production, la France n'est pas capable de subvenir à l'ensemble de ses besoins en matières premières ni même en produits stratégiques.

L'industrie française est aussi en proie à un affaiblissement de son parc industriel. Trop souvent au cours des dernières décennies, la France a vu disparaître ses fleurons industriels suite à une politique de concurrence européenne trop peu ancrée dans les réalités économiques. Ce fut le cas par exemple lors de l'annulation par la Commission européenne du rapprochement Pechiney-Alcan-Algroup qui conduira rapidement à la disparition du groupe. D'autres cas de figure sont malheureusement à retrouver dans notre actualité industrielle plus récente, et le rejet du rapprochement Alstom-Siemens pourrait peser lourd sur la compétitivité des groupes dans un futur proche. Les groupes industriels européens, et a fortiori français, sont donc en proie à une concurrence exacerbée de champions américains et chinois dont le pouvoir de marché dépasse ceux des leaders européens ce qui pèse sur l'activité de notre industrie et sa capacité à faire face aux enjeux d'aujourd'hui comme de demain. Ces problèmes sont renforcés par l'extra-territorialité des droits américains et chinois qui mènent à mal les groupes industriels français et européens dans leur conquête de marchés internationaux : le retrait forcé de plusieurs groupes français dont Renault du marché Iranien en est un témoignage direct.

Enfin, la France souffre d'un manque d'innovation pour une économie qui se situe pourtant à la frontière technologique. Fiers de notre "FrenchTech", ce n'est pourtant pas cette dernière qui recréera une base industrielle solide en France, et encore moins elle qui insèrera la France dans l'économie des

années 2050. La place accordée à la R&D de pointe et à sa transformation en applications industrielles fait défaut dans notre pays, là où notre recherche fondamentale excelle. La faute en partie à des enseignants-chercheurs trop peu considérés, des universités en manque de moyens, et des étudiants trop peu encouragés à s'engager dans des filières de recherche. La faute également à de mauvaises structures d'incitation à l'innovation industrielle et des start-ups qui pèchent parfois par manque d'ambition faute de disponibilité suffisante de fonds de capital-investissement. Au total, il faut que la France redevienne la terre d'excellence en matière de grands projets à vocation industrielle qu'elle a pu être par le passé et qu'elle a en partie perdu. Ce renouveau, couplé à des politiques de commande publique et de rapprochements industriels adaptées, replacera l'industrie française sur le devant de la scène et entraînera l'ensemble de l'économie nationale dans son sillon.

6. Propositions pour une politique industrielle gaulliste du XXIème siècle

a. Planifier la France de 2050

Si la France de l'après-guerre avait besoin d'une économie planifiée pour se reconstruire, la France de 2020 doit préparer sa place dans le monde de 2050 en planifiant non pas l'ensemble de son économie mais plutôt l'impulsion industrialo-technologique qu'elle souhaite se donner pour faire face au monde qui vient. Cela passera par **un renforcement des réflexions sur les technologies de demain, avec un rôle assumé d'État « entreprenant » qui finance la recherche fondamentale tout en garantissant la transmission du fruit de l'effort de R&D aux applications industrielles**. Cela peut aussi passer par **l'identification de 10 à 15 filières d'avenir** où la France souhaite exceller pour avoir un avantage comparatif par rapport à ses concurrents, pour y concentrer ses efforts d'investissement et de coordination. Les universités sont à associer à cet effort, en facilitant les thèses CIFRE, en revalorisant le métier d'enseignant-chercheur, et en poursuivant les initiatives de regroupement et d'autonomisation des universités mises en place. Seuls ces efforts permettront à la France de rester à la frontière technologique et la repousser avant ses concurrents internationaux.

b. Reprendre les nationalisations d'entreprises

Il faut cesser de faire des nationalisations un tabou et accepter que celles-ci peuvent être bénéfiques lorsqu'elles ont pour objet de résoudre des

difficultés chroniques d'entreprises qui font régulièrement l'objet d'aides financières de l'État, (et donc ultimement du contribuable), à condition que la nationalisation se fasse en échange d'une résolution des problèmes structurels de l'entreprise. **Les industries stratégiques fragilisées doivent elles-aussi être nationalisées lorsque leur fragilité les expose à des prises de contrôle étrangères afin de préserver les intérêts économiques de la Nation.** L'État doit aussi savoir refuser les acquisitions d'entreprises stratégiques par des groupes étrangers afin de préserver notre savoir-faire technologique et industriel.

c. Créer une capacité de production aux mains de l'État

Alors que la crise du coronavirus a mis en évidence les manquements du pays en matière de capacité de production de biens stratégiques essentiels comme les masques, il est impératif de **tirer profit des dernières avancées en matière de production industrielle pour créer une véritable capacité de production flexible et réactive aux mains de l'État.** L'État disposerait alors d'usines ou unités de production et pourrait y produire, à la demande, et de manière relativement flexible en fonction des besoins urgents en cas de crise. Cela mobiliserait les dernières avancées industrielles (Industrie 4.0, Impression additive 3D etc.) et pourrait être placé sous la coupe de la Direction Générale de l'Armement (DGA).

d. Retrouver notre souveraineté minière pour sécuriser l'approvisionnement en ressources de demain

Alors que la France regorge de métaux rares et que ces derniers deviennent la nouvelle ressource clé dans le processus de production des industries de demain, l'essentiel de ces ressources fait l'objet d'importations hors de France et hors d'Europe. Il est urgent de **redonner à la France son potentiel minier**, en remobilisant une excellence historique acquise dans le domaine, **qui garantira un approvisionnement sécurisé pour une partie des métaux rares et qui garantira par là même une exploitation plus responsable des sites miniers** que ceux dont sont extraits nos importations actuelles, tout en développant le savoir-faire et l'expertise en France.

En parallèle, nous devrions inciter fortement au recyclage le plus maximal possible des matières premières rares dans les produits que nous jetons, notamment des métaux rares et précieux dans nos matériels électroniques. Nous pourrions ainsi **tendre vers la circularisation du circuit des métaux et terres rares, pour lesquels nous dépendons aujourd'hui**

particulièrement de la Chine. Cela serait bénéfique tant d'un point de vue stratégique que d'un point de vue environnemental.

e. Peser dans la révision de la politique de concurrence menée par l'Union Européenne pour renforcer notre industrie

La France doit faire peser son leadership dans la refonte de la politique de concurrence de l'Union Européenne. Celle-ci doit être plus soucieuse des réalités économiques et industrielles d'un monde où la concurrence mondiale croît. Cela passe ainsi par une révision des seuils par la Commission européenne pour appréhender la concurrence non pas sur un marché européen mais un marché mondial. **Elle doit notamment revoir sa politique de concentrations pour favoriser le retour des grands champions européens,** pour permettre à des projets comme Airbus de ré-émerger. Le réalisme, qui n'est malheureusement qu'épisodique, qui a gouverné à la décision de construire un champion européen des batteries pour véhicules électriques doit passer de l'anecdote au principe général.

f. Mettre en place une véritable politique du « Buy European Act »

Il est indispensable que **la commande publique européenne soit exclusivement orientée vers l'industrie européenne,** lorsque cela est rendu possible par le dynamisme de notre industrie. Financer une réindustrialisation de la France et de l'Europe serait dénué de sens si cela n'est pas accompagné d'une priorité accordée à nos acteurs. Si l'idée n'est pas nouvelle, elle n'a jamais été mise en place et délaisse nos acteurs face au "Buy American Act" américain et à la commande publique chinoise. Dans le domaine des lanceurs spatiaux par exemple, comment accepter que l'Allemagne, acteur clé du spatial européen, utilise des lanceurs américains pour la mise en orbite de ses satellites ?

[1]<https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2003-3-page-148.htm>

[2] https://www.persee.fr/doc/hes_0752-5702_1992_num_11_3_1641

[3]<https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2015-1-page-45.htm>

[4] Denis Woronoff, Histoire de l'industrie en France, du XVIe siècle à nos jours, 1998

[5] <http://revues.univ-tlse2.fr/pum/nacelles/index.php?id=159#ftn38>

[6]<http://www.charles-de-gaulle.org/wp-content/uploads/2017/03/Discours-du-palais-de-Chaillot.pdf>

[7] http://www.cndp.fr/crdp-reims/cinquieme/evolution_sociale.htm

[8] <http://elie-cohen.eu/>

[9] Il s'agit du Crédit Lyonnais, de la Société Générale, du Comptoir National d'Escompte et de la BNCI

[10]http://www.constructif.fr/bibliotheque/2008-6/les-grandes-heures-de-la-politique-industrielle.html?item_id=2863

[11] Cohen Élie, « Que reste-t-il des politiques industrielles ? », L'Industria, revue du CERIS, 21 mai 2007

[12]<https://www.latribune.fr/economie/france/pourquoi-la-reprise-industrielle-reste-fragile-824077.html>

III. Armée et Défense

1. Le contexte au sortir de la Guerre

Alors que la Résistance, quatre ans après la pire déroute de son histoire, avait permis à la France de se placer dans le camp des vainqueurs, le Général de Gaulle hérite d'une armée affaiblie à son arrivée au pouvoir en 1958. Le Général avait pourtant commencé à engager des réformes dès 1945, lorsqu'il présidait le gouvernement provisoire de la République française. Il avait alors créé le Commissariat à l'Energie atomique (1945) et introduit l'unification des ministères des armées (alors au nombre de trois : ministères de la Guerre, de la Mer et de l'Air) en un ministère unique dont il occupa le poste à partir de novembre 1945 et jusqu'à son départ en janvier 1946.

Principalement engagée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale dans des conflits de décolonisation longs et aux conclusions peu favorables, comme en Indochine, l'armée française n'a en effet pas pris le virage de la nouvelle ère sous la IV^e République. Dès son retour aux fonctions étatiques, en tant que ministre de la Défense nationale de René Coty, puis de président du Conseil des ministres en 1958, le Général s'applique à réformer le fonctionnement des armées avec pour objectif d'en faire un instrument au service de la politique étrangère de la France en assurant la défense de ses intérêts et son autonomie stratégique dans un monde en pleine Guerre Froide.

2. La doctrine de Gaulle en matière militaire

Le Général reste avant tout un militaire, et il raisonne en militaire. Ainsi, la France a des intérêts vitaux, et ils doivent être protégés par des moyens adaptés. Le Général s'efforce dès lors de faire des armées un instrument efficace de la politique française. La rédaction de la Constitution de la V^e République est l'occasion de simplifier la chaîne de commandement déterminant l'engagement des forces. En rupture avec le modèle parlementaire de la IV^e République qui requérait un vote de l'Assemblée nationale pour engager les forces, le Président devient le chef des Armées, le Parlement assurant un rôle de contrôle et de validation de la poursuite des opérations.

Au premier rang des moyens de préservation des intérêts vitaux, à l'heure de la Guerre Froide, se situe la dissuasion nucléaire. Bien que le programme nucléaire français ait été impulsé sous la IVème République, à l'arrivée du Général au pouvoir, le programme civil est dans les temps, mais le programme militaire est largement en retard, par manque de volonté comme de ressources. Il va donc aligner les moyens avec la volonté qui est la sienne, pour aboutir à la défense nucléaire française que l'on connaît. On reconnaît ici la volonté du Général d'être en capacité de mener la guerre là où elle se joue, et à adapter en permanence l'appareil militaire de la France aux champs de conflits contemporains et futurs auxquels elle fait face.

On trouve ainsi une synthèse de la pensée gaulliste en matière de défense dans une allocution du Général à l'École militaire, le 3 novembre 1959, au cours de laquelle il présente sa vision aux futurs officiers de l'armée française. Cette dernière est d'une actualité particulièrement marquante encore aujourd'hui. Il insiste tout d'abord sur le sujet de la souveraineté militaire de la France. Cette dernière doit savoir, quand la voix diplomatique n'est pas suffisante, imposer sa voix par les armes. Or pour ce faire, elle doit avoir les moyens de son ambition.

Le premier principe de cette doctrine est celui de la non-subordination de nos forces armées à des puissances étrangères. Dans une phrase restée célèbre, il affirme : « Il faut que la défense française, soit française ». Par cela, il signifie que la défense est une affaire de souveraineté qui ne peut être déléguée ou soumise à l'aval d'autrui. Loin d'être hostile au principe d'une défense européenne qui se baserait sur la coopération des Nations, il en vient toutefois à rejeter le projet de Communauté européenne de la défense qui en l'état aurait entraîné une subordination de la défense européenne à « l'allié » américain.

Le second principe est celui de la capacité de projection. En tant que grand pays qui veut sa place dans le concert de nations, la France doit être capable de déployer une opération sur tout point du globe et dans un délai adéquat pour répondre au besoin politique. Il fait donc l'éloge d'une armée puissante, indépendante mais non moins capable d'intervenir en coopération avec ses alliés.

Pour parvenir à ce double objectif, la France doit moderniser sans cesse ses forces armées, tant sur le plan matériel que sur le plan organisationnel, pour les adapter aux évolutions des enjeux de leur époque. La transformation

des conflits au cours du XX^e siècle, avec les conséquences de l'industrialisation et de l'émergence des technologies, requiert une mutation de l'armée. Même s'il ne l'a jamais été exclusivement, le nombre n'est plus un facteur central pour sortir vainqueur de l'affrontement. Dès 1934, le Général décrit dans son livre « Vers l'armée de métier » la nécessité d'une professionnalisation de l'armée et comment, obnubilé par l'infanterie, la France est en train de rater la révolution des chars, qui seront les artisans de la Blitzkrieg nazie.

Enfin, de Gaulle mène une réflexion non seulement stratégique sur l'appareil militaire de la France, mais aussi sur le rôle social de l'armée. En effet, de même que les capacités opérationnelles de l'armée doivent être adaptées aux conflits auxquels la France fait face, le rôle que l'armée joue dans la société doit également être adapté aux enjeux de l'époque.

3. La pratique gaullienne en matière militaire

Cette réflexion conduit donc à deux axes principaux d'évolution de l'armée française :

- D'une part, l'avènement de la dissuasion nucléaire et la montée en gamme technologique de l'armée, ce qui se traduit par une réorganisation et une mise en ordre de bataille des acteurs de cet effort (Délégation ministérielle de l'Armement devenue Direction générale de l'Armement, Commissariat pour l'Energie atomique, etc.).
- D'autre part, la professionnalisation de l'armée, qui correspond à la mutation des conflits, mais aussi à l'évolution du rôle de l'armée dans la société, via un certain retrait après la prégnance du conflit algérien.

Pour entamer la professionnalisation de l'armée, après avoir réduit la durée du service militaire à 16 mois (contre 30 pendant la guerre d'Algérie), de Gaulle opère une réduction drastique des effectifs de l'armée française passant entre 1962 et 1970 de 720 000 à 350 000 hommes. Cette transformation permet d'amorcer un retour à un temps ordinaire après la mobilisation de la guerre d'Algérie.

Une fois cet effort mené à bien, de Gaulle concrétise son idée de l'indépendance de la France avec la sortie du commandement intégré de l'Otan en 1966 qui entérine le choix de la France d'avoir la capacité et la liberté de se défendre seule et comme elle l'entend. Cette décision est le point

final d'un processus méthodique et graduel de prise d'indépendance stratégique vis-à-vis de l'OTAN. En effet, les premières mesures sont prises dès 1959 avec l'annonce en mars que la flotte basée en Méditerranée se retire du commandement de l'OTAN, puis en mai, avec l'opposition au stockage d'armes nucléaires américaines sur le sol français. Plus tard, en 1962, les divisions françaises rapatriées d'Algérie ne sont pas réaffectées à l'OTAN. Enfin, en 1964, c'est au tour des forces navales françaises de quitter les commandements intégrés de l'OTAN.

Cette décision fondamentale n'est pourtant pas sans conséquences pour le Général. Il doit d'abord essayer une motion de censure (certes rejetée), ainsi que des manifestations pour alerter sur les importantes pertes d'emplois qui vont suivre en conséquence du départ des quelques 100 000 américains logés dans 29 bases sur le territoire français. Néanmoins, même si la France conserve d'importants liens avec l'OTAN même après son retrait du commandement intégré, cette décision difficile traduit une volonté du Général dès 1958 (en témoigne le memorandum qu'il avait alors envoyé aux américains et britanniques), et aura permis à la France de recouvrer une autonomie de décision stratégique qui lui permet aujourd'hui de rester la seule nation européenne à la vision véritablement indépendante en matière militaire.

4. Les enjeux militaires au XXIème siècle.

Les enjeux auxquels de Gaulle cherche à répondre en mettant l'autonomie stratégique au centre de sa politique sont d'une grande actualité. Même si nos forces sont parmi les plus puissantes au monde, dotées d'une capacité d'intervention unique en Europe, y compris outre-Manche, un certain nombre de signaux doivent nous alerter.

Ainsi, l'opération Serval déployée de janvier 2013 à août 2014 au Mali, succès militaire pour la France, soulève certaines interrogations quant aux conditions futures de l'engagement de nos forces armées. Comme pour l'opération Barkhane qui lui a succédé, l'appui de nos alliés a joué un rôle significatif dans notre capacité à déployer rapidement des forces sur le terrain suite aux premières frappes aériennes qui ont permis de stopper la progression djihadiste vers Bamako. Le bon déroulement de l'opération a ainsi en partie reposé sur des moyens extérieurs, soit par la mise à disposition de capacités par nos partenaires (notamment transport de fret, mais aussi moyens de surveillance et de reconnaissance), soit par le recours au secteur

privé par la contractualisation dans le domaine du fret. Des sociétés russes et ukrainiennes transportaient ainsi des marchandises pour l'OTAN dès 2006. Alors que les années 90 et le début du XXIe siècle ont achevé de sortir les Etats d'une logique de projection autonome, le risque est de voir la capacité de projection de la France limitée par le retour d'une polarisation du monde autour du conflit Chine-Etats-Unis et de ses conséquences sur les alliances diplomatiques.

Plus grave, la France a pris beaucoup de retard dans sa préparation aux conflits actuels et à venir. Premièrement, avec le retour de grands pays ayant l'ambition de redevenir des « empires », ou en tous cas de devenir des puissances régionales incontestées (notamment Chine, Russie, Turquie, Iran), la possibilité ressurgit de conflits chauds, durs, et longs. Dans ces conflits symétriques dans l'esprit à défaut de l'être dans la pratique, notre armée ne pourrait pas se reposer sur sa suprématie technologique navale ou aérienne, d'où la suggestion de Thomas Gomart d'inclure une sixième fonction stratégique : la résilience, et plus généralement la question du « durcissement » de notre armée.

Deuxièmement, d'un point de vue opérationnel, en ce qui concerne les champs présents et futurs de conflits, nous sommes également en retard de manière critique dans les champs militaires du cyber, de l'espace, et de l'IA, pour des raisons différentes :

- En ce qui concerne le cyber, nous sommes handicapés par la professionnalisation de l'armée et sa spécialisation, qui ont accentué l'isolement du monde militaire du reste de la société, et donc à ses nouveaux concepts, à l'inverse d'Israël par exemple. Ainsi, alors qu'aujourd'hui l'objectif serait que le cyber soit une des composantes d'une opération (par exemple, hacking en soutien à des forces spéciales), nous en sommes loin en pratique. En comparaison, aux États-Unis, la National Security Agency (NSA), agence en charge du renseignement d'origine électromagnétique et de la sécurité des systèmes d'information, fait partie des agences de soutien au combat, et le directeur de la NSA cumule ses fonctions avec la direction de la US Cyber Command. Cette spécificité permet une plus grande interopérabilité entre les compétences traditionnelles des armées et ces nouvelles techniques. Néanmoins, le cyber est un champ où l'on peut avoir rapidement des résultats importants avec des investissements assez faibles en comparaison d'autres dimensions de R&D militaire.

- Pour l'espace, c'est à l'inverse l'importance des investissements, et la nécessité d'avoir une vision à plus de vingt ans, qui pose problème. La question de la vision se pose d'autant plus directement que la mutualisation avec les alliés européens devient la norme dans ce domaine. Le problème additionnel qui se pose est la question du développement d'une doctrine offensive. En effet, d'un point de vue politique, il est très difficile pour nous d'assumer dès maintenant (contrairement aux Chinois, par exemple) que l'on souhaite être en capacité d'ici dix ou vingt ans de détruire des satellites ennemis.
- Enfin, sur la question de l'IA, deux problèmes se posent. D'une part le fait que d'un point de vue sociétal nous n'avons pas encore tranché quelles limites nous souhaitons imposer à l'IA, ce qui provoque un certain nombre de réticences et de résistances à son développement et son adoption. D'autre part, la question du combat autonome et de la décision humaine en dernier recours reste ouverte. Le meilleur exemple est l'usage de drones : aujourd'hui l'intelligence (confirmation de la cible) et la décision de frapper ou non est toujours déportée à terre. Ainsi, là aussi nous avons un enjeu doctrinal sur l'emploi de l'IA dans le champ militaire.

Plus fondamentalement, sur l'ensemble de ces trois nouveaux champs, la France est gravement en retard car, au contraire de nos compétiteurs immédiats, nous restons attachés à un certain ordre du monde, donnant au droit international une place centrale dans notre conception des relations internationales et de nos moyens d'action. Par exemple sur le cyber, alors que la Chine assume clairement que la guerre cyber fait partie de la guerre légale, la France reste sur une idée de désarmement mutuel. Ainsi, contrairement à la Chine aujourd'hui, ou au Général en 1958, elle n'assume pas d'un point de vue doctrinal sa volonté d'avoir une armée opérationnelle sur ces nouveaux champs de conflits. Comme elle ne l'assume pas, les financements et la volonté politique ne suivent pas derrière non plus.

L'heure est donc, comme en 1958 à l'arrivée du Général au pouvoir, à une importante mutation de notre organisation militaire, tant dans sa place au sein de notre société, que d'un point de vue opérationnel et doctrinal.

5. Proposition d'une vision gaulliste pour une armée du XXIème siècle

Fondamentalement, la doctrine gaulliste en matière militaire est d'être en capacité d'aller mener la Guerre là où elle se passe, et de ne pas rester prisonniers de notre vision de la guerre d'hier. Face aux enjeux du XXIème siècle, cela appelle donc à des réponses fortes sur deux plans : 1) intérieur, avec la mutation de notre armée pour s'adapter aux nouveaux types et champs de conflits, et, 2) extérieur, avec la réorganisation de notre approche en termes d'alliances et de coopérations militaires.

a. Un nécessaire durcissement, et des moyens nouveaux

Le CEMA a indiqué que nous devons nous préparer à la potentialité d'une réapparition de conflits durs, chauds et longs, avec des États puissance où notre suprématie aérienne ou navale serait contestée. Suite à cela, la réflexion a été lancée au sein de toutes les armées sur comment durcir leur capacité à tenir dans ce type de conflits, y compris en mode dégradé et sur plus longtemps. Néanmoins, la réponse ne peut pas venir seulement de changements internes à l'armée, et c'est toute la société qui doit également se préparer à ce type de conflits.

Ainsi, **un gaullisme du XXIème siècle appelle à une réexpansion de la place de l'armée dans la société française.** Cela pourrait passer d'abord par **une extension de la réserve, puis par sa territorialisation.** Ainsi, nous obtiendrions une armée territoriale qui infuserait dans chaque territoire - un peu comme les Suisses, mais sans aller jusqu'à la logique de milice citoyenne. Ceci permettrait de libérer l'armée d'active de ses missions de défense du territoire national, pour se concentrer sur les interventions extérieures et dans les nouveaux champs de conflits. En effet, avant l'avènement de l'armée de métier, la projection était assurée par la marine, et l'armée de terre était cantonnée à la défense du territoire national, contrairement à aujourd'hui où toute l'armée de terre fait de la projection. L'opération sentinelle représente ainsi un retour en arrière qui était certes nécessaire, mais dont nous devons à présent sortir : **l'armée doit retourner à son métier de défense à l'extérieur de nos frontières, et les missions de défense intérieure devraient être assurées par une armée territoriale de réserve.**

En parallèle, en vue d'obtenir une armée durcie, il nous faut acquérir de meilleurs matériels (comme, par exemple, un second porte-avion), mais

aussi préparer la nouvelle génération afin que les personnels eux-mêmes aient cet esprit durci qui permet de tenir dans des conflits difficiles et durables. Cela ne peut se faire qu'en augmentant le rôle social de l'armée dans l'éducation, et ce à deux niveaux. D'une part par **la sensibilisation à l'école des jeunes citoyens en devenir aux questions de défense de notre pays, via des visites scolaires de bases militaires, et l'intervention dans les écoles d'instructeurs dédiés** (comme pour l'éducation sexuelle). D'autre part par **un système méritocratique et sur concours de financement abondant par l'armée des études supérieures des jeunes Français** dans tous les domaines qui pourrait être de son intérêt, en l'échange d'un certain nombre d'années que le jeune s'engagerait ensuite à servir dans l'armée. Cette dernière mesure aurait l'avantage additionnel de permettre d'augmenter l'empreinte du scientifique et technologique dans le militaire, et vice versa. A titre d'exemple, cela nous permettrait de reproduire ce que font les Israéliens avec les unités de guerre électronique, composées principalement des jeunes étudiants.

Ensuite, en ce qui concerne les nouveaux champs de conflictualité (cyber, espace, IA), il nous faut rapidement mettre en place de nouvelles doctrines, plus claires, et surtout plus agressives, de manière assumée. C'est à partir de ces doctrines clarifiées que nous pourrions ensuite lancer un programme adapté d'armée de l'espace, et d'assumer le développement de l'IA dans nos systèmes militaires.

Sur le cyber, qui est un enjeu immédiat et où l'on doit rapidement combler notre retard, plusieurs options s'offrent à nous, comme la possibilité d'en faire une armée, qui recruterait donc dès 18 ans, et qui aurait sa propre capacité d'attractivité. Néanmoins, cela se heurte à un problème de génération, et de personnel : trop peu de personnes ont la compétence cyber, et ceux qui l'ont sont trop jeunes pour mettre sur pied une véritable armée cyber. Une autre option serait d'en faire un service au sein de l'armée, sur le modèle du service des essences : il apporterait du soutien à toutes les armées, et les carrières au sein de ce service permettraient d'acquérir une forte compétence. Cependant, là aussi cela ne répondrait pas à tous les enjeux car le cyber est un milieu où il faut pouvoir évoluer par soi-même, et pas seulement faire du soutien. Ainsi, dans un premier temps, **nous proposons la création d'une Agence Militaire du Cyber, sur le modèle de la NSA américaine**, qui aurait la flexibilité et l'adaptabilité propre à une structure jeune et proche d'une start-up, dont les personnels sont également majoritairement des jeunes, et **dotée de sa propre capacité de recrutement**.

Une fois qu'un vivier suffisant de compétences et de personnels serait acquis, nous pourrions alors réfléchir à militariser cette agence ou non.

En résumé, un gaullisme du XXIème siècle appelle à combler nos retards afin de pouvoir faire face tant aux risques de conflits durs qu'aux conflits dans les nouveaux champs que sont le cyber, l'espace, et l'IA. Pour ce faire, nous devons d'une part mener une expansion de la place de l'armée dans la société française, et d'autre part clarifier nos doctrines et être plus agressifs. Ceci passe également par la mise en avant notre volonté et nos capacités à être plus agressifs, sur le modèle du nucléaire, où la France continue de faire des « tirs de qualifications » tous les trois ans pour faire la preuve qu'elle conserve ses capacités en la matière.

b. De nouveaux types de coopérations internationales

Alors qu'Emmanuel Macron a déclaré à juste titre l'OTAN comme étant en état de « mort cérébrale », nous devons développer une nouvelle vision de notre rôle militaire au niveau européen, et dans le monde. En effet, tous nos efforts de mutation de notre armée pour répondre aux nouvelles conflictualités seraient vains si nous dépendions d'autres pays pour mener nos opérations. C'est en ce sens que notre armée doit être « vraiment française ».

Tout d'abord, il nous faut constater qu'il ne peut pas y avoir véritablement d'armée européenne car aucun autre pays n'a véritablement de volonté militaire à part la France, même si les pays baltes commencent à nous rejoindre sur ce point du fait de la menace directe à laquelle ils font face. Cela ne pourra pas changer même à moyen ou long terme car l'Allemagne n'engagera jamais ses forces d'un point de vue opérationnel.

Ainsi, **l'eupéanisation de la défense européenne devrait se faire avant tout par des programmes communs sur l'armement**, comme le programme Titan sur les chars, ou le SCAF (système de combat aérien du futur). En effet, il est plus facile de se mettre d'accord sur le principe de réalisation d'armements que sur leur utilisation et ce qu'on en fait. Néanmoins, nous devons rester vigilants à ce que les pays qui produisent des pièces pour un armement utilisé par les Français n'aient pas leur mot à dire sur l'utilisation de cet armement. Enfin, s'il y a un avenir à l'armement européen, il se fera probablement plus facilement en circonvenant l'Allemagne et en se mettant d'accord avec les pays latins et de l'est de l'Europe.

Par contre, **au niveau opérationnel, chaque pays européen doit garder sa plus pleine indépendance, même si cela n'exclut pas une plus importante coopération et des efforts accrus d'interopérabilité et d'interventions jointes.** A cette fin, et afin d'organiser une forme d'organisation opérationnelle européenne, nécessaire pour faire face aux menaces tant terroristes que celles venant de Russie ou de Turquie, nous pourrions recycler ce qui fonctionne dans l'OTAN à savoir les coopérations entre pays volontaires qui permettent par exemple à l'OTAN d'organiser les meilleurs exercices militaires existants face à une attaque russe.

Ainsi, **la France pourrait adopter une stratégie au niveau européen de convergence des matériels et de convergence des doctrines.** Cette convergence se ferait sous l'impulsion française, sur le modèle développé en interne (cf 1) ci-dessus) et seulement avec les pays volontaires pour, afin de sortir des discours incantatoires et pouvoir avancer concrètement. En accentuant en parallèle les exercices communs sur le modèle de ceux organisés par l'OTAN, nous pourrions ainsi nous émanciper de la tutelle américaine, et nous serions prêts à mener des opérations unifiées sous commandement unique en cas d'attaque russe ou turque.



IV. Sécurité intérieure et Justice

1. Les enjeux au sortir de la Seconde guerre mondiale

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la France comme l'Europe sont traumatisées par la violence. Dès lors, la question de la sécurité mais surtout de la justice vont être au cœur de la reconstruction d'une forme de légalité, au sortir du régime de Vichy. Ces questions vont demeurer prégnante dans les décennies suivantes tant avec la difficile question de la judiciarisation de la collaboration, qu'avec le maintien de l'ordre républicain autour des événements d'Alger.

Le droit dans cette période a d'abord vocation à canaliser l'excès de violence au sortir de la guerre, notamment en raison des campagnes épuratoires qui suivront la libération. Si les instances judiciaires vont globalement ressembler à celle de la IIIème république (il faudra attendre 1958 pour une grande réforme de la justice), on peut déjà voir la patte gaulliste sur la question de la légalité républicaine. Déjà à Alger, le Comité Français de Libération nationale prépare des lois avec l'objectif de rendre le régime de Vichy nul et non avenu.

La période suivante n'ira pas jusqu'à rétablir l'État de droit. Cette justice est surtout au service de la transition démocratique. Emmanuel Mounier en trouvera une caractéristique toute particulière qui est celle de la recherche du salut public, quand la justice ordinaire cherche le salut individuel. Ce n'est pas non plus une justice vengeresse, elle n'est pas là d'abord pour punir mais pour construire une union nationale.

2. La conception gaulliste de la justice

Pour comprendre l'idée que le Général de Gaulle se faisait de la justice, il faut s'appuyer à la fois sur la Constitution de 1958 et sur l'exercice du pouvoir lors des deux mandats de de Gaulle. Si la Justice n'est pas un domaine réservé du président de la République, de Gaulle la rangera dans les attributions régaliennes sur lesquelles il aura un avis et une influence importante. Il faut tout d'abord comprendre que pour le Général il n'y a que deux véritables pouvoirs, le pouvoir législatif de ceux qui délibèrent et le pouvoir exécutif de celui qui décide. La Justice n'est donc pas un pouvoir pour lui, mais une autorité qui doit faire appliquer la loi au nom de l'État. Il était

convaincu de la nécessaire continuité de la chaîne pénale et du caractère indispensable de chacun de ses maillons. Dans un entretien avec Peyrefitte il déclare ainsi : « il est nécessaire qu'il y ait des avocats qui puissent assurer une bonne défense, une vraie défense ; il faut qu'il y ait des garanties, il faut qu'il y ait des voies de recours, mais il faut bien qu'il y ait des juges, des tribunaux, des prisons, des gens pour prononcer des peines et des gens pour les exécuter ; tant qu'il y aura des crimes il faudra des châtiments ».

À travers la Constitution de 1958 on comprend l'idée que de Gaulle a du président de la République dans le fonctionnement des institutions judiciaires. La loi constitutionnelle du 3 juin 1958 dispose que « l'autorité judiciaire doit demeurer indépendante pour être à même d'assurer le respect des libertés essentielles ». Le premier alinéa de l'article 64 de la Constitution, cher au Général de Gaulle entérine ce principe et en précise le rôle du Président : « le président de la République est garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire », qui est une précision de l'article 5 « le président de la République veille au respect de la Constitution ». De Gaulle opérait une distinction entre le siège et le parquet. Il était convaincu de la nécessaire subordination du parquet à l'autorité du garde des Sceaux. On peut parler d'indépendance relative du parquet et d'indépendance totale du siège, les deux étant complémentaires dans l'esprit du Gaullisme.

On peut se demander si la justice actuelle répond aux grandes idées que de Gaulle. On peut trouver trois points de frictions sur lesquels la vision moderne de la justice diffère en partie ou complètement. D'abord, de Gaulle souhaitait une nécessaire séparation entre le domaine de l'État et celui du judiciaire, conceptualisée par les lois sur l'organisation judiciaire du 16-24 août 1790. Celles-ci disposaient que « Les fonctions judiciaires sont distinctes et demeureront toujours séparées des fonctions administratives. Les juges ne pourront, à peine de forfaiture, troubler, de quelque manière que ce soit, les opérations des corps administratifs, ni citer devant eux les administrateurs pour raison de leur fonction ». Ensuite de Gaulle avait une idée précise du rôle de la Justice en temps de crise, une réflexion contemporaine avec la crise du coronavirus. Il jugeait que la continuité de l'État prévalait devant la Justice des temps ordinaires. Il affirmait « *Il y a d'abord la France, il y a ensuite l'État et enfin, dans la mesure où il est possible de préserver les intérêts majeurs des deux premiers, il y a le droit* ». Enfin, pour de Gaulle la justice est rendue « au nom du peuple français ». Il y a donc nécessairement dans l'ADN du Gaullisme un refus de toute justice qui serait rendue au nom d'un organe supranational. C'est d'ailleurs l'existence de la Cour de

Strasbourg qui entraînera son refus de signer la Convention européenne des droits de l'homme.

La justice est, dans l'esprit gaulliste, garante d'un état fort préalable de toute liberté du peuple. La liberté des hommes ne peut s'épanouir qu'au sein d'une nation où les citoyens sont libres de leur destin, et donc sous la protection d'un État qui garantit leur sécurité. Il est clair que dans le nécessaire équilibre entre ordre et liberté, l'autorité prime dans l'esprit du Général de Gaulle. En 1941 à Oxford, dans un discours, il prononce ces mots *« Il faut convenir que dans l'époque moderne la transformation des conditions de vie par la machine, l'agréation croissante des masses et le gigantesque conformisme collectif qui en sont les conséquences battent en brèche les libertés de chacun... Rien ne garantira la paix, rien ne sauvera l'ordre du monde si le parti de la libération, au milieu de l'évolution imposée aux sociétés par le progrès mécanique moderne, ne parvient pas à construire un ordre tel que la liberté, la sécurité et la dignité de chacun y soient exaltées et garanties... »*. La Constitution de 1958 renseigne sur la vision gaullienne de cet ordre préalable à la liberté. Il n'est pratiquement pas fait mention des droits individuels des citoyens. Cela s'explique par la nécessité pour le Général de Gaulle d'avoir des institutions fortes, pour faire respecter l'ordre. Autrement dit, les institutions passent avant tout, et leur solidité garantira les droits individuels.

3. La politique gaulliste de sécurité et justice dans la pratique

Il faut désormais s'interroger sur les grands accomplissements du général dans les domaines de la justice et de la sécurité, pour comprendre ce que fut concrètement une politique gaulliste dans le domaine. Pour de Gaulle l'autorité judiciaire avait un rôle prépondérant dans sa capacité à faire respecter l'ordre public. Nous y reviendrons dans nos propositions, la force d'action de la justice est forcément inhérente à sa capacité à agir en bonne et due forme.

a. La politique judiciaire

La réforme judiciaire de 1958 s'est attelée à rendre la justice plus facilement applicable. Elle comporte d'abord une révision de carte judiciaire. La modernisation du pays, les changements démographiques, les nouveaux moyens de transport avaient en effet modifié l'accès à la justice. On observe

ici l'idée de faire évoluer les institutions au rythme de l'évolution du pays. Les institutions judiciaires sont rénovées pour accompagner cette modernisation, avec notamment le remplacement des juges de paix pour professionnaliser les juges. Les tribunaux de grande instance succèdent aux tribunaux civils dans la même lignée, tandis que le Conseil supérieur de la magistrature est modifié. L'idée de Michel Debré était alors de donner à la magistrature, le « *corps prestigieux qu'elle devrait être* ». Toute la réforme est tournée en ce sens et c'est un enseignement important vers l'efficacité de la justice. On peut aussi retenir de cette réforme de la justice la rapidité de sa mise en œuvre, il aura suffi de 6 mois d'ordonnances pour en fixer les grandes lignes. Si des impératifs constitutionnels ont guidé ce choix (expiration des pleins pouvoirs), Debré était convaincu que la réforme verrait se regrouper contre elle une coalition poussée par des intérêts divers mais menant à la même opposition de principe.

On peut voir une similitude d'époque concernant la dévaluation du magistrat même si la nature en est différente, en 1958 la fonction attirait peu, en 2020 elle attire mais elle fait peser le soupçon permanent du parti pris et de la déconnection au réel tant ses instances de formation peuvent être gangrenées par une idéologie qui se cristallise autour du syndicat de la magistrature. Les Gaullistes avaient déjà compris ce risque. Quand l'École Nationale de la Magistrature est créée en 1958, elle ne devait pas hériter de ce nom. Elle devait s'appeler le Centre national d'études judiciaires. Car en effet, dans la tête de ces créateurs elle n'avait vocation à devenir seulement une école de magistrat, et l'idée première de Debré était de voir à terme les magistrats et les avocats bénéficier en une même institution, d'une même formation. Néanmoins si cette déviation de l'idée originale et les effets pervers qui en ont suivi sont importants, l'ENM a acquis une réputation et un prestige qui rayonne dans les institutions judiciaires du monde entier. C'est un lieu hautement symbolique qui a vu petit à petit s'émanciper l'autorité judiciaire. Tout l'enjeu est donc de mettre cette émancipation au service d'une justice efficace.

b. La politique carcérale

Le Général de Gaulle aura également laissé son gouvernement œuvrer sur la modernisation du système carcéral. Par cette modernisation on entend deux choses : d'abord la mise à niveau des prisons, à la fois en termes de capacité et en termes de vétusté, ensuite l'amélioration des conditions de détention. Il est en effet inséparable de l'espoir de rédemption et de réadaptation à la vie classique, une vie digne en prison. Au cœur de la prison

comme institution républicaine doit se trouver la capacité d'offrir des conditions d'incarcération respectueuses de la dignité humaine, sinon toutes les tentatives de faire évoluer le système pénitentiaire se verra entacher d'un handicap rendant tout changement impossible. Entre 1945 et 1960, et en grande partie grâce à l'apport des compagnons de de Gaulle, même si ce dernier s'impliquera peu sur la question, on voit apparaître les juges d'application des peines et les expériences de probation. Il faudra attendre des graves troubles dans les prisons dans les années 1970 pour voir une seconde évolution, autorisant des éléments de confort en prison, qui alimentent aujourd'hui encore le stéréotype de la prison « Club Med ». Néanmoins ces libertés accordées allaient dans le sens d'une prison plus humaine, à condition d'un comportement irréprochable.

c. La politique policière

Enfin, la Police n'aura pas été oubliée et en particulier la Préfecture de Police de Paris, la fameuse « PP ». Née en 1800, par la volonté de Napoléon, elle sert en premier lieu à diviser les pouvoirs, et en particulier à affaiblir Fouché, l'équivalent du Ministre de l'Intérieur à l'époque. La préfecture de Police exerce son autorité sur Paris, qui est le centre névralgique de la France et surtout du pouvoir. Elle exerce donc une influence particulièrement importante, et qui n'est plus nécessaire aujourd'hui, le Ministère de l'Intérieur ne risquant plus guère de comploter contre le chef de l'État. Le régime de Vichy a d'abord tenté de la réformer, mais se verra opposer une fin de non-recevoir par l'occupant Nazi, qui a intérêt à la conserver pour contrôler Paris. C'est en 1966, après l'affaire Ben Barka, du nom d'un opposant au régime Marocain, enlevé en plein Paris. De Gaulle charge alors Roger Frey, ministre de l'Intérieur de réformer la police française. La loi Frey entre en application deux ans plus tard mais aucun changement réel n'aura vraiment lieu concernant la trop grande indépendance de la PP.

4. Synthèse de la pensée gaulliste

On pourrait ainsi résumer la pensée de de Gaulle, un État fort est un préalable à toute liberté. Pour garantir le respect du droit, à l'aide d'une chaîne pénale efficace, la justice autant que la police sont indispensables. Au cœur de l'action du Général de Gaulle il y a eu le rétablissement de la légalité républicaine. On ne mesure jamais mieux ce que l'on a quand on le perd. Peut-être ce goût de l'ordre préalable à la liberté, s'est-il acquis dans les troubles

de la seconde guerre mondiale. Qu'en est-il de l'autorité de l'État aujourd'hui ?

5. Les enjeux contemporains en matière de sécurité et justice

Les pays occidentaux sont confrontés à une crise majeure de l'autorité. Les symptômes de cette crise sont nombreux. On assiste à une banalisation d'actes d'une extrême violence. On voit que souvent ces violences gratuites se cristallisent autour de ceux qui représentent une part, même infime d'autorité. Il en est ainsi du chauffeur de bus qui demande à mettre un masque, du professeur face aux parents d'élèves ou du pompier qui intervient sur la voie publique.

Il faudra une réelle prise de conscience, préalable évident à toutes les propositions qui peuvent être faites. Ce qui importe ce sont les réactions qui seront apportées à cette déliquescence du respect de l'ordre, pourtant fondamental dans la domination économique, culturelle et intellectuelle qu'a exercée l'occident au cours des siècles passés.

La crise de l'autorité est suffisamment importante pour constituer le pilier de toutes les propositions d'un Gaullisme moderne en termes de justice et de sécurité intérieure. Nous formulons deux grands axes, en lien avec la pensée gaulliste. Le premier fondé sur une réhabilitation du régalien autour des institutions de la Vème république, le deuxième autour du fonctionnement des institutions judiciaires pour que la justice soit pleinement rendue « *au nom du peuple* ».

6. Propositions pour une politique de sécurité et justice gaulliste au XXIème siècle

Nous ne rétablirons pas l'autorité de l'État sans un rétablissement de la chaîne pénale. Elle est garante du principe selon lequel les abus individuels de notre société sont punis au nom du bien commun, afin que les infractions à la loi soient sanctionnées pour conserver la sécurité de tous. Quand un échelon de cette réponse pénale est empêché, par des moyens insuffisants ou par une interprétation idéologique, c'est la chaîne tout entière qui en est affectée. Quand un jeune délinquant ne voit pas son infraction punie, soit parce que son arrestation est rendue impossible pour la police, soit parce qu'il

est relâché par un juge mettant la culture de l'excuse au-dessus des lois, un sentiment d'impunité le gagne, et il le répand autour de lui.

Les efforts doivent être portés autour de trois axes : i) donnons la capacité aux policiers d'intervenir quand des infractions sont constatées, ii) faisons appliquer les peines qui sont prévues par la loi et iii) dotons-nous de la capacité de les faire appliquer.

a. Propositions pour la police

Sur le premier point, il faut rétablir la confiance de la nation autour de ses forces de l'ordre. La menace terroriste, toujours présente, a fait prendre conscience de l'importance de la police, en témoignent les scènes d'applaudissement après la manifestation pour la liberté de la presse en 2015. La grande majorité des Français soutient nos forces de l'ordre, elles sont cependant sans cesse jetées en pâture au rouleau compresseur médiatique inhérent à notre époque. Si cette exposition est inéluctable, et parfois utile quand il s'agit de dénoncer des excès isolés, elle doit s'accompagner d'une pleine confiance dans les hommes qui en écrasante majorité consacrent leur vie à protéger les Français. Basculons enfin la charge de la preuve en **instaurant la présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre**. **Dotons également nos policiers et gendarmes d'outils de travail adaptés**, l'état de nos commissariats est parfois indigne.

Par ailleurs, la trop grande indépendance de la Préfecture de Police de Paris, qui a conduit de Gaulle à vouloir la réformer, est toujours d'actualité. La Cour des comptes appelait d'ailleurs de ses vœux une réforme pour cet organe qui gère, d'après elle, une zone trop grande et trop complexe de manière trop centralisée. La réforme la plus logique serait donc de **placer les policiers de la petite couronne sous l'autorité des préfets départementaux**, comme c'est déjà le cas dans la grande couronne et les autres départements de France (y compris les Bouches du Rhône, où le Préfet de Police n'a pas les pouvoirs étendus de son homologue parisien).

b. Propositions pour la politique judiciaire

La réalisation de la mission des forces de l'ordre est aussi conditionnée à la réponse des magistrats face aux délinquants. Le paradigme au sein de la magistrature doit évoluer pour une réponse pénale plus adaptée face à l'évolution de la délinquance en France. Le code pénal n'est pas ainsi nécessairement à réformer, mais il s'agit plutôt d'**appliquer réellement les**

peines. La **réinstauration des peines planchers** peuvent ainsi améliorer l'application de la justice. Lorsque la culpabilité est reconnue, certains délits demeurent suffisamment graves pour qu'une peine minimale soit appliquée afin de renforcer le principe d'égalité devant la justice et également le principe de gradation des peines.

Le délai de la justice pour les délits mineurs soulève également une autre problématique contemporaine. Les cas de crimes graves ou complexes nécessitent un temps important de l'enquête et de l'examen des pièces. Cependant, pour d'autres délits, le temps entre la mise en examen et le jugement est trop long et participe au sentiment d'impunité. Si un certain nombre d'administrations en France sont probablement peu efficaces par rapport aux moyens accordés, **la justice en revanche doit voir ses moyens (faibles par rapport au reste de l'UE) renforcés.**

Enfin, la restauration de l'autorité de l'État fort implique que le prononcé du jugement doit conduire à une application des peines. **Aucune peine en France ne devrait ainsi être commuée faute de pouvoir l'appliquer.** Il faut recouvrer les amendes, appliquer les peines de prison et faire travailler les condamnés à des travaux d'intérêts généraux. Une politique pénale pleinement gaulliste nécessite donc de **construire des prisons en quantité suffisante pour faire appliquer toutes les peines dans des conditions qui respectent la dignité humaine.** La justice, mise au service de l'ordre républicain, doit être comprise comme telle par les citoyens. **Les délinquants dégradant des biens publics pourraient ainsi se voir obligés de travailler jusqu'au remboursement du préjudice qu'ils ont causé à la société, ou à défaut qu'un échéancier de remboursement soit prévu en déduction de leurs aides sociales.** Enfin, nous devrions conditionner les éléments de confort supplémentaire en prison à la réalisation de travaux d'intérêt général, au service de la collectivité, ainsi qu'à l'exemplarité au cours de l'incarcération. C'est une première étape vers une réinsertion efficace.

En complément de ce volet régalien, qui s'appuie sur les institutions existantes, nous devrions aussi adjoindre des propositions plus structurelles. Tout d'abord, il est nécessaire de responsabiliser davantage les juges. Tout comme les autres agents de la fonction publique, **les magistrats doivent aussi avoir à rendre des comptes, tant sur leurs erreurs que sur leur efficacité.** Cela n'appelle pas à judiciaireiser les erreurs des juges, comme certains appellent à judiciaireiser les erreurs de nos gouvernants, mais il faut des indicateurs

objectifs pour évaluer l'activité juridique. Cette évaluation serait à la charge du Conseil Supérieur de la Magistrature.

Ensuite, il faudra veiller à l'indépendance réelle de l'institution judiciaire. L'ENM a en partie dévié de l'objectif fixé à sa création, qui était d'aboutir à une école qui ne formait pas que des magistrats. Cela n'appelle pas à sa suppression mais plutôt à une évolution. Néanmoins, il nous semble que l'idée d'intégrer l'ENM, comme l'ENA, à un grand cursus de la fonction publique ne répondrait pas correctement aux enjeux. Nous proposons plutôt de revenir au souhait initial de de Gaulle en **transformant l'ENM en une école nationale des hautes études judiciaires, qui formerait à la fois des magistrats et des avocats**. Cela participerait tout à la fois à une meilleure compréhension mutuelle des différents acteurs de la justice en France et garantirait qu'un esprit de « caste » ne pollue pas le bon exercice de la justice.

Enfin, la Cour européenne des droits de l'homme pose un vrai problème de conscience sur le principe d'une justice gaullienne rendue « au nom du peuple français ». Notamment sur les questions de laïcité, cette cour a souvent rendu des avis peu conformes à l'esprit français, ce qui pose un réel problème de légitimité de ces décisions. L'influence de cette juridiction est réelle sur le droit français, puisque sa jurisprudence est traduite dans notre droit via le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État. Pourtant, depuis que la Charte européenne de droits de l'homme a pris même valeur juridique que les traités européens, la Cour de Justice de l'Union européenne dispose des moyens d'assurer le respect des droits fondamentaux des citoyens européens, conformément à la volonté des peuples européens. **Nous devrions ainsi quitter la CEDH afin que seule la CJUE** (juridiction européenne et non extra communautaire comme la CEDH) **ait les prérogatives pour juger des questions de droits fondamentaux.**

V. *Europe*

1. Une Europe divisée et à reconstruire après la guerre

Avec la Seconde Guerre mondiale, l'Europe perd sa place dominante dans les relations internationales au profit d'un duopole dirigé par les États-Unis et la Russie. Le vieux continent sort en outre détruit par les dégâts de la Seconde Guerre mondiale et l'Allemagne, jadis la puissance pivot d'Europe, se retrouve divisée en deux comme le reste du continent. Deux modèles se font face : un modèle dirigé par les États-Unis, capitaliste, et le plus souvent démocratique (exception faite de l'Espagne et du Portugal qui possèdent des régimes autoritaires jusqu'en 1974 et 1975), qui est appliqué en Europe du Nord et de l'Ouest ; et un modèle socialiste/communiste en Europe centrale et de l'Est dirigé par l'URSS. Dans le contexte de la guerre froide cette opposition devient militaire avec la mise en place d'alliances de défense : l'OTAN à partir de 1949 pour l'Occident et le pacte de Varsovie de 1955 à 1991 pour le bloc soviétique. Chaque alliance laissant une place prépondérante aux États-Unis ou à l'URSS du fait de leurs puissances militaires héritées de la Seconde Guerre mondiale.

Cette situation a peu à peu poussé l'Europe de l'Ouest à comprendre qu'elle perdait sa place sur la scène internationale. La crise de Suez de 1956 qui voit la France et le Royaume-Uni critiqués en tant que puissances coloniales à la fois par les États-Unis et l'URSS ainsi que l'invasion soviétique de la Hongrie marquent une vraie prise de conscience des Européens de l'Ouest de la nécessité de se rapprocher entre eux pour défendre leurs intérêts.^[1] Cette situation les poussera à créer la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), composée de l'Allemagne, l'Italie, la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, à développer la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), et enfin la Communauté économique européenne (CEE) en 1957 avec le traité de Rome.

2. La construction européenne par la coopération : la vision du Général de Gaulle

Charles de Gaulle voyait l'UE sous le spectre de la coopération plutôt que de l'intégration. Cette position émane de sa vision réaliste des relations internationales. Les présupposés de cette doctrine sont difficilement

compatibles avec l'idée d'un État supranational : le concept d'équilibre des puissances et la prédominance de la notion d'État-nation comme base de la scène internationale rend la mise en place d'un État européen difficile. De Gaulle considère lors de sa présidence que le rapprochement avec l'Allemagne doit obéir à des buts stratégiques visant à renforcer la puissance européenne mais doit s'effectuer principalement par la coopération.^[2] Néanmoins, le Rassemblement du peuple français (RPF), le parti fondé par de Gaulle en opposition à la IVème République, a quant à lui directement proposé une confédération : Gaston Palewski a ainsi fait part à l'Assemblée nationale de son souhait que le projet européen consiste en un système dans lequel les États conservent leur souveraineté sauf dans des domaines stratégiques précis comme la défense ou le commerce.^[3]

Un autre élément clé de la politique européenne du général de Gaulle est son opposition à l'atlantisme qui était perçu comme une vassalisation envers les États-Unis. Il privilégie une approche souverainiste où l'Europe doit être un multiplicateur de puissance pour les pays européens et doit devenir indépendante des Américains. De plus, considérant que l'Europe va de Gibraltar à l'Oural, il considère que la division du continent européen en deux blocs n'est que temporaire.^[4] Charles de Gaulle considère que la sortie de la tutelle soviétique des pays d'Europe centrale et de l'Est permettra de faire une Europe indépendante.^[5] Attaché au souverainisme, il considère que c'est une union d'états libres et indépendants qui est la clé de la force de l'Europe. A Compiègne en 1948, il déclare : « *Il faut que se forme entre les États libres de l'Europe, un groupement économique, diplomatique et stratégique conjuguant leurs productions, leurs échanges, leurs actions extérieures et leurs moyens de défense* ». ^[6]

De plus, Charles de Gaulle ne voit pas le couple franco-allemand comme une finalité pour l'Europe. En 1954 il déclare : « *Je la vois étendue de Gibraltar à l'Oural, du Spitzberg à la Sicile, et non pas limitée à un groupe franco-allemand que l'on ferait vivre sous l'hégémonie germanique dans les frontières de Charlemagne. Je la vois comme un ensemble de nations indestructibles, forgées au feu de l'histoire, ayant chacune sa figure, son caractère, ses traditions, souvent opposées entre elles par de terribles griefs et des siècles de bataille, qui peuvent et doivent se réunir.* » ^[7]

Au niveau de la défense européenne, il est favorable à une défense commune sur la base d'une alliance des forces armées d'États libres et

souverains et qui prendrait la forme d'un état-major combiné arrêtant des plans communs.^[8]

3. La conception gaulliste de l'Europe à l'épreuve du pouvoir

Charles de Gaulle, revenu au pouvoir en 1958, va impulser une construction européenne basée sur la coopération entre les États. Les efforts du président se concentrent sur le développement économique de l'Europe de l'ouest dans le cadre de la CEE. Une libéralisation au sein du marché commun va être acceptée et promue par le gouvernement français du fait qu'elle permette un développement de l'industrie française. Néanmoins, des aspects protectionnistes vont être maintenus dans des domaines considérés comme vitaux pour la France (notamment en matière agricole).^[9] Le but est de garantir une libéralisation interne au sein des 6 pays de la CEE et ainsi d'assurer un développement économique de l'Europe face aux Américains et aux Soviétiques.

La Politique agricole commune (PAC) a été au cœur de la politique européenne gaulliste. Cette politique s'avéra être un moyen pour le Général d'obtenir le soutien de la population agricole qui représentait à l'époque 20% de la population active. Cette politique européenne avait pour de Gaulle un but politique national avant d'être économique.

La politique européenne du général de Gaulle s'est néanmoins heurtée aux refus des autres États membres d'adopter le plan Fouchet. Deux visions s'affrontaient en Europe, entre d'un côté la France favorable à une coopération gouvernementale pour l'élaboration d'une Europe politique, de l'autre, des États membres (Pays-Bas notamment) favorables à l'octroi de compétences communautaires. L'échec du plan Fouchet repose sur trois points : la question de l'OTAN, l'adhésion de la Grande-Bretagne (rejetée par de Gaulle), et la réorganisation des institutions. Depuis cet échec, les États membres n'ont pas réussi à mettre au point une Europe plus politique. En se concentrant sur le développement du marché intérieur, les questions économiques et le transfert de compétences, la construction européenne s'est éloignée de la vision européenne gaulliste.

La stratégie de la chaise vide a été pratiquée par Charles de Gaulle pour contester des politiques de la Commission européenne jugées inadéquates avec le respect de la souveraineté plaidée par le président français. En l'espèce, la volonté de la Commission de doter la CEE de

ressources propres pour financer la PAC et de donner des pouvoirs accrus à la Commission et au Parlement européen fait craindre un abandon de la souveraineté pour le gouvernement français.^[10] La France boycottera les discussions européennes pendant 6 mois en 1965 afin d'obtenir gain de cause. Cette situation aboutira aux compromis du Luxembourg en 1966 qui stipule que lorsqu'un pays estime que ses intérêts essentiels sont en jeu, les négociations doivent continuer jusqu'au moment où un compromis acceptable pour tous est trouvé.^[11]

Enfin, en ce qui concerne la Russie, plutôt que le régime soviétique, de Gaulle y voit la nation multiséculaire qui survivra probablement également à ce régime. Et s'il préféra s'allier avec les Américains plutôt qu'avec les Soviétiques, il chercha à maintenir un lien avec Moscou dans le but d'assurer une voix française (et par extension européenne) indépendante des États-Unis.

4. L'Europe gaulliste : un juste milieu entre gouvernance européenne et rôle des États

Ainsi pour Charles de Gaulle, l'Europe et la construction européenne répondaient aux principes suivants :

- La CEE est avant tout un « traité de commerce » plutôt qu'une vraie institution.
- La coopération entre les États doit être au centre de la politique européenne : l'Europe doit être une union de nations.
- La construction européenne obéit à des objectifs de puissance visant à renforcer la place de la France et de ses alliés européens sur la scène internationale.
- Les instances supranationales doivent avoir un rôle limité.

5. Au XXIème siècle, une Europe opérant dans un environnement international incertain et changeant

a. Un contexte géopolitique difficile

Le monde actuel n'est plus celui des années 1960s dans lequel de Gaulle avait dirigé la France. La Guerre froide est finie et l'Europe n'est plus un potentiel champ de bataille militaire et politique entre les superpuissances

qu'étaient les États-Unis et l'URSS. Néanmoins, après une phase unipolaire sous la domination des USA, le monde est redevenu bipolaire voire s'est mué en un monde multipolaire. Les États-Unis conservent une position dominante, au niveau culturel, économique, politique et militaire, héritée de l'effondrement de l'URSS mais voient le monopole de leur hégémonie mondiale contestée par la Chine, et au niveau régional, par des puissances régionales comme la Russie, la Turquie, ou encore l'Iran et l'Arabie Saoudite, situées aux portes de l'Europe. Les guerres « chaudes » ont donc fait leur réapparition sur tout le pourtour des frontières européennes, alimentées par les puissances régionales suscitées, tandis que dans la nouvelle guerre froide entre USA et Chine, l'Europe est devenue, à défaut d'un enjeu militaire et politique, un champ de bataille économique, numérique et technologique majeur pour ces deux puissances.

Bien que le risque de conflit militaire direct entre la Chine et les États-Unis reste faible, il n'en reste néanmoins pas négligeable au niveau de certains points chauds : le chercheur américain Graham Allison y voit un piège de Thucydide où une puissance dominante (en l'espèce les États-Unis) rentre en conflit avec une puissance émergente (la Chine) de fait de la peur que cette dernière cause à la première. Une telle situation fait craindre que la bataille d'influence entre les deux géants ne s'intensifie en Europe, et que si cette dernière continue de ne pas se défendre, elle y perde encore davantage de souveraineté, notamment au niveau numérique, technologique, et économique.

b. Un manque d'unité en interne

Cette nécessité d'une défense collective sur tous les champs de conflictualité qui soit organisée au niveau européen est rendue particulièrement difficile car de manière interne, la CEE, avant tout économique avec 6 membres, est devenue une Union européenne avec 27 membres en 2020. Les États composant l'Union européenne ont en outre des niveaux de développement économique et des cultures politiques différentes les uns des autres. Une situation qui rend difficile l'harmonisation et qui crée des tensions au sein de l'UE comme le montrent les récentes discussions sur le budget européen de 2021-2027. Néanmoins, il est possible de scinder l'UE en trois groupements d'États qui démontrent une convergence de dynamiques au sein de ceux-ci : les Frugal Four (Nord), les Amis de la cohésion (Sud) et les nouveaux entrants d'Europe centrale et orientale :

- Les Frugal Four suivent une logique libérale basée sur des États qui contrôlent leurs finances et sur une prédominance de la société civile dans les décisions politiques. L'UE doit être avant tout un cadre, sans être dépensière, visant à assurer le bon fonctionnement de la société. L'Allemagne tend à s'aligner sur leurs positions.
- Les « Amis de la cohésion » ont au contraire une politique plus basée sur l'importance de l'Etat qui doit intervenir dans la société et l'économie. Ils demandent par conséquent une politique européenne plus solidaire et plus intégrée. La France tend à s'aligner politiquement sur ces pays ces dernières années.
- Les nouveaux pays rentrés dans l'UE (avec comme épicerie le groupe de Visegrad) depuis 2004, se situent dans une dynamique entre le Frugal Four et les « Amis de la cohésion ». Bénéficiaires des aides européennes, ils souhaitent une EU plus solidaire. Mais comptant parmi eux les pays avec les plus fortes croissances (Hongrie et Pologne) et disposant de dettes et déficits moins élevés que les pays du Sud de l'UE, ils sont partisans d'une certaine rigueur budgétaire. En outre, en tant qu'anciens pays du bloc soviétique, ils conservent une méfiance envers une intégration européenne supranationale trop forte qui est perçue comme le développement d'une zone d'influence française et/ou allemande.

Dans une telle situation, il faut comprendre qu'une harmonisation par le haut de l'UE va être très difficile à mettre en œuvre. D'autant plus que le Royaume-Uni bien qu'officiellement en dehors de l'Union devrait conserver une influence sur le continent, à travers des États ayant des liens économiques ^[12] et politiques importants avec la Grande-Bretagne, mais aussi grâce à son potentiel militaire. Dès lors, les solutions gaullistes reposant sur un juste milieu entre les États-nations et la coopération européenne regagnent en pertinence. Néanmoins, elles doivent être adaptées et suivre une logique volontariste, par exemple via l'instrument des coopérations renforcées. Avec un nombre d'États beaucoup plus important au sein de l'UE, la stratégie de la chaise vide serait contreproductive pour la France et n'aboutirait qu'à lui faire perdre son influence en Europe déjà amoindrie par la domination de fait de l'Allemagne.

6. Propositions : l'Europe du XXIème siècle doit incarner une troisième voie entre USA et Chine, et redevenir un phare civilisationnel pour le monde

a. La nécessité d'une troisième voie entre USA et Chine

Dans ce nouvel ordre international, l'Europe doit se réformer et s'adapter, et apprendre à faire corps pour se défendre collectivement, au-delà des intérêts particuliers de l'un ou l'autre état membre, afin de mettre un terme au « diviser pour régner » dont USA, Chine, Russie et Turquie ont usé et abusé au détriment de l'Europe dans son ensemble. La force de la politique européenne du général de Gaulle a été de promouvoir la coopération plutôt qu'une uniformisation, mais en gardant une ambition forte pour la souveraineté et l'indépendance européenne.

Les nombreuses divergences existant actuellement au sein de l'UE doivent amener à des politiques recentrées autour des États qui accepteront mieux les mesures s'ils gardent la capacité de l'adapter à leur contexte national. Cette solution est d'ailleurs déjà utilisée dans le cadre de la défense européenne avec le Fonds Européen de Défense qui consiste en un soutien financier pour les États en vue de promouvoir des projets communs (voir également la partie III).

De plus, s'il existe une crainte que le Royaume-Uni soit un cheval de Troie américain, et s'il demeure des incertitudes sur l'attitude post-Brexit du Royaume-Uni envers l'UE, le développement du protectionnisme américain doit pousser les pays de l'UE comme la France à coopérer avec le Royaume-Uni pour maintenir des liens économiques, politiques et militaires essentiels. Après tout, la vision gaulliste partageait un grand nombre de points communs avec celle de Margaret Thatcher.

Enfin, l'Europe doit retrouver une position d'autonomie lui permettant de faire face à la Chine mais aussi à la prise de distance vis-à-vis des États-Unis. A l'instar de la politique de Charles de Gaulle, il ne s'agit pas de couper les liens économiques, surtout vis-à-vis des États-Unis qui restent un partenaire majeur pour l'Europe. Mais il semble nécessaire que les États européens soient capables d'impulser leur propre dynamique.

En effet, dans la guerre sans limite qui a commencé à se jouer entre les USA et la Chine, et face à la résurgence de puissances régionales n'hésitant

pas à user de tous les moyens pour asseoir leur influence, **l'Europe a l'opportunité de renouer avec son idéal originel d'être un vecteur de prospérité et de paix, en devenant un refuge pour tous les pays souhaitant rester non alignés entre USA et Chine.** En cela, elle pourrait chercher à devenir une Suisse à l'échelle continentale : leader d'un point de vue technologique, mais aussi prospère et juste, et aux institutions solides. Pour incarner un possible refuge, elle doit assurer sa protection, sa stabilité interne, et sa puissance économique et technologique.

b. Une Europe plus conquérante technologiquement et industriellement

La force de l'Europe en matière d'économie et d'innovation vient de sa diversité. Dès lors, les États européens doivent créer un environnement favorable pour le développement de nouvelles technologies et surtout pour les entreprises qui les utiliseront et les commercialiseront. Les pays de l'UE sont, en effet, à la traîne en matière de dépenses en Recherche et développement par rapport aux États-Unis et aux pays asiatiques comme le Japon et la Corée du Sud.^[13] De la même manière, la quasi-totalité des pays de l'UE sont moins libres économiquement que les États-Unis empêchant de tirer le plein potentiel des États européens^[14]. **Nous devons donc réhausser nos investissements en R&D, et entamer des réformes permettant de libérer davantage le marché commun des contraintes bureaucratiques,** notamment en termes de droit de la concurrence et du consommateur.

L'Europe doit également être vecteur de grands projets industriels et technologiques fédérateurs, sur le modèle passé d'Airbus. Elle pourrait ainsi lancer des initiatives **dans l'espace, avec par exemple l'exploitation des ressources minières célestes** pour soutenir la colonisation spatiale ; dans le numérique, avec par exemple la création d'un **monopole européen sur les données de santé**, qui lui permettrait de devenir leader mondial dans le domaine ; en réponse au défi majeur du vieillissement de la population auquel elle est confrontée ; ou encore dans **un système énergétique européen net-zéro émetteur de carbone**, dans le recyclage et l'économie circulaire, ou bien dans l'ingénierie climatique, pour faire face aux défis du changement climatique.

c. Une Europe solide qui protège et se protège

Face aux crises qui sapent de manière récurrente la solidité interne de l'Europe, au premier rang desquels les flux migratoires submergeant les pays frontières de l'UE, et le terrorisme, l'Europe doit mieux assurer sa protection.

Sur le plan migratoire, les pays européens doivent assumer leur compétence partagée prévue par les traités (Art. 4 §2 du Traité sur le fonctionnement de l'UE). Premièrement, **les frontières extérieures de l'UE doivent être renforcées en modifiant le mandat de Frontex afin qu'elle intercepte et raccompagne systématiquement les arrivées illégales.** Deuxièmement, il faudrait **financer et former les garde-côtes des pays limitrophes de l'UE pour qu'ils prennent une plus grande part dans l'effort de raccompagnement.** Troisièmement, **une personne entrée illégalement sur le territoire de l'UE doit perdre à tout jamais le droit de résider légalement dans l'UE.**

Par ailleurs, sur le plan du contre-terrorisme, **Eurojust, en matière de coopération judiciaire, et Europol, en matière de sécurité, doivent devenir les bras armés de la lutte antiterroriste européenne.** De même, nous devons **opérer une montée en puissance du Système d'Information Schengen (SIS II) et son évolution vers une utilisation anti-terroriste.** Il s'agit de donner à cette base de données européenne des caractéristiques analogues au Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT). La cellule opérationnelle d'EUROPOL serait chargée du maintien de cette base de données et du suivi des individus qui y figurent. Enfin, nous devrions **développer une plateforme commune européenne de lutte antiterroriste** au-delà du centre européen de lutte contre le terrorisme créé en 2016 et encore limité à un simple échange d'informations entre Etats. Cela pourrait prendre la forme d'une véritable **Agence Européenne du Renseignement.**

En effet, la lutte contre le terrorisme reste, dans la plupart des pays occidentaux, une problématique étroitement liée au renseignement. De plus, la menace terroriste est une menace mobile, qui nécessite une boucle de décision rapide. Une telle boucle nécessite une entité décisionnelle et opérationnelle adaptée au niveau européen. **Une politique efficace européenne de lutte contre le terrorisme nécessite donc 1) que l'Union Européenne se dote d'un capteur d'information à haute valeur ajoutée, qui sera mis à disposition des États-membres, 2) que cette entité dispose d'une structure d'analyse et de production de renseignement de contre-terrorisme, et enfin 3) que cette entité se dote de moyens d'entrave permettant d'obtenir un effet de réduction de la menace terroriste.** Cette cellule opérationnelle aurait pour objectif de produire du renseignement de contre-terrorisme, et serait armée par les services de renseignement de contre-terrorisme des différents États-membres.

d. Incarner un refuge pour les pays non-alignés et un idéal civilisationnel face aux dérives américaines et chinoises.

De manière plus fondamentale, une fois sa solidité interne assurée par les mesures détaillées précédemment, l'Europe doit également organiser son indépendance externe vis-à-vis des USA et de la Chine. Cette indépendance fait aujourd'hui cruellement défaut sur les plans monétaire, juridique, et numérique, et nous devons y remédier. Nous pourrions alors étendre cette garantie de neutralité à tous les pays tiers (non-alignés) qui le souhaitent.

Sur le plan monétaire, **nous devons faire de l'euro une monnaie de référence en exigeant qu'elle soit utilisée comme monnaie d'échange dans tous les contrats passés avec des pays tiers autre que les USA et la Chine, et en développant un système européen de paiement fondé sur la blockchain qui pourrait remplacer le système SWIFT américain.** Nous pourrions également étendre l'influence de l'euro en garantissant une convertibilité avec les monnaies d'un certain nombre d'États en développement, comme la France le fait avec l'Eco (ex Franc CFA) des pays d'Afrique de l'Ouest.

Sur le plan juridique, **nous devons mettre fin à l'extraterritorialité américaine et nous protéger des juridictions supranationales d'arbitrage en imposant que les contrats signés par des entreprises européennes le soient sous droit européen, et en étendant aux pays tiers qui le souhaiteraient les garanties de neutralité et d'impartialité qu'offrent notre droit.** D'autre part, pour **affirmer la souveraineté juridique européenne, tous les pays européens devraient sortir en bloc de la CEDH, afin que la Cour de Justice de l'Union européenne soit la seule juridiction compétente sur le territoire européen.** Ce dernier point est par ailleurs nécessaire afin de pouvoir assurer l'intégrité des frontières européennes, puisque la CEDH est allée jusqu'à interdire les expulsions collectives y compris en ce qui concerne des bateaux interceptés en dehors des eaux territoriales européennes.

Enfin, sur le plan numérique, **l'Europe doit parvenir à rapatrier l'hébergement et le traitement de ses données numériques.** Ce faisant, la Réglementation Générale de Protection des Données (RGPD) pourra enfin faire la preuve qu'elle fonctionne et permet de garantir véritablement la protection des données personnelles. L'Europe pourrait alors recouvrer sa souveraineté numérique, mais également, **en étendant ces garanties de protection aussi aux données étrangères, devenir un sanctuaire pour les données de pays tiers désireux de s'émanciper du contrôle américain ou**

chinois. L'Europe pourrait alors servir de zone neutre et protégée pour les données du monde entier, qui permettrait de garder vivante la flamme d'un internet comme outil d'émancipation et non de contrôle.

Enfin, pour avoir les moyens de garantir cette neutralité, elle devra organiser sa défense, sur toutes les modalités des nouveaux champs de conflictualité (voir b. et partie III). Sur ce point, l'impulsion française sera déterminante, et **la France doit donc se préparer à reprendre une forme de leadership en Europe, en s'appuyant de manière très large sur tous les pays européens (y compris les plus petits), sans rester prisonnière du couple franco-allemand.**

Ce faisant, l'Europe redeviendrait un phare civilisationnel pour le monde entier, et retrouverait tout son sens et sa raison d'être comme vecteur de prospérité de paix non seulement en Europe, mais aussi à travers le monde.

- [1]<https://www.cvce.eu/education/unit-content/-/unit/1c8aa583-8ec5-41c4-9ad8-73674ea7f4a7/d02c6541-72fa-440c-a5cc-e7c2440457b6>
- [2] De Gaulle, Charles, « La base d'une Europe », texte dans Commentaire, Numéro 71 (1995), p.636.
- [3] Palewski, Gaston « L'unité prendrait d'abord la forme d'une Confédération », texte dans Commentaire, Numéro 71 (1995), p.634.
- [4]<https://ehne.fr/article/epistemologie-du-politique/arbitres-et-arbitrage-en-europe-depuis-lepoque-moderne/de-gaulle-et-leurope>
- [5] <https://fresques.ina.fr/de-gaulle/parcours/0008/de-gaulle-et-l-urss.html>
- [6] Général Gambiez, 'LE GENERAL DE GAULLE ET « L'EUROPE DE L'ATLANTIQUE A L'OURAL »' Revue des deux mondes
- [7] Ibid
- [8]<https://ehne.fr/article/epistemologie-du-politique/arbitres-et-arbitrage-en-europe-depuis-lepoque-moderne/de-gaulle-et-leurope>
- [9] Les bases de la politique européenne de la France gaulliste (1959-1969) dans Warloutzet L, *Le choix de la CEE par la France : L'Europe économique en débat de Mendès France à de Gaulle (1955-1969)* (Institut de la gestion publique et du développement économique 2011)
- [10] 'La crise de la chaise vide - Événements historiques de la construction européenne (1945-2014)' (*CVCE.EU by UNILU*)
<<https://www.cvce.eu/collections/unit-content/-/unit/02bb76df-d066-4c08-a58a-d4686a3e68ff/62cd6534-f1a9-442a-b6fb-0bab7c842180>> accessed 7 September 2020
- [11] 'Le compromis de Luxembourg - Événements historiques de la construction européenne (1945-2014)' (*CVCE.EU by UNILU*)
<https://www.cvce.eu/collections/unit-content/-/unit/02bb76df-d066-4c08-a58a-d4686a3e68ff/62cd6534-f1a9-442a-b6fb-0bab7c842180>
- [12] Il est possible de citer l'Irlande dont, en 2018, 10,6% des exportations et 27,7% des importations étaient liées le Royaume-Uni, et les Pays-Bas où les exportations à destination des britanniques représentaient 9,21%. Source : The Observatory of Economic Complexity (OEC) <https://oec.world/>
- [13]<https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/8493780/9-01122017-AP-FR.pdf/252f805d-bb70-45f1-a78b-111fb3b9447d>
- [14] <https://www.heritage.org/index/ranking>

VI. Affaires étrangères et Diplomatie

L'analyse des relations internationales d'après le Général de Gaulle exige de se remémorer les « constantes fondatrices » de notre histoire nationale. Le sursaut n'est pas un idéal abstrait. Mieux encore, il s'est toujours incarné dans des hommes et femmes à la hauteur de leurs tâches : Jeanne d'Arc, Richelieu, Napoléon, entre autres. Ils furent par leur abnégation et leur détermination, à leurs façons et dans leurs époques respectives, la cause première du rétablissement du rang de la France dans le monde.

1. Les enjeux au sortir de la Seconde guerre mondiale : restaurer l'indépendance de la France

En 1945, la France appartient au camp victorieux. Mais à quel prix ? Rappelons-nous tout de même que le début de l'histoire n'avait pas été aussi heureuse que sa conclusion finale. La pensée du Général de Gaulle en termes d'affaires étrangères se forge ainsi dans trois dates. D'abord, la débâcle de 1940, humiliation odieuse qui ravivera le passif franco-allemand, est le ressort principal de l'Homme du 18 juin qui transformera la France à terre en nation combattante. Puis, vint l'armistice de 1945 qui signera la restauration partielle de la France du côté des vainqueurs face au nazisme. Il n'empêche qu'à cette date, cette restauration n'est qu'une vitrine qui cache un pays ravagé : villes rasées, économies aux abois. La liste des griefs est non exhaustive. Enfin, 1958 avec l'arrivée du libérateur à la magistrature suprême ; elle sonnera l'heure du lancement des politiques de grands travaux et annoncera le rétablissement d'une puissance déchue. C'est dans cette conjoncture assez troublée que le Gaullisme se définit. Il faut rétablir la puissance et l'attraction d'une France qui a été affaiblie, même si elle a pu être à la table des vainqueurs.

En 2020, il se pose la même question à nos responsables politiques : que reste-t-il de la puissance française dans le monde ? Le peuple français constate, à juste titre, une sorte de « provincialisation » amplifiée par le virage de la mondialisation raté par notre pays. Aujourd'hui, comme lors de la Seconde Guerre, cette sortie de piste a signé la rétrogradation de la France de son piédestal de grande puissance immémoriale à celle de puissance régionale relative.

75 ans séparent 2020 de 1945. De nos jours, le système international réside dans le haut degré d'intégration de la société internationale et, plus particulièrement les interdépendances économiques et commerciales devenues un prisme supplémentaire essentiel dans l'analyse des relations de la France avec l'extérieur. Le volet économique et commercial, loin de supprimer la pertinence des « géographies traditionnelles », vient les compléter. Un État ne peut plus « bouger » sans faire vaciller les équilibres de ses homologues, et la restauration de la force et de l'indépendance française requiert de grandes qualités diplomatiques pour instaurer des « coopérations intelligentes » avec les autres pays. C'est ce que le général de Gaulle avait compris et a réussi à mener avec brio.

2. La doctrine Gaulliste : la croyance en la continuité des peuples et des nations

Le temps long est la plage temporelle qui concentre toute l'attention du Général de Gaulle. Cette conviction en la continuité de la France infusera toute l'action diplomatique du général : les « lendemains qui chantent » finissent toujours par succéder aux jours sombres. L'infortune n'est pas une fatalité.

Avant d'être un politique, de Gaulle reste un militaire : il sait lire les cartes et connaît le poids décisif de la géographie sur le déroulement des conflits. Le rapprochement avec l'URSS, s'inscrit dans la conviction selon laquelle la Révolution bolchévique n'a pas épuisé et absorbé la Russie : le général était convaincu que « *la Russie boira le communisme comme le buvard boit l'encre* » (*C'était de Gaulle*, tome 1, 1995, p. 297). Même conviction au sujet de l'Allemagne : le nazisme ne saurait être le point final, l'accomplissement de ce pays.

Le rapprochement franco-allemand concrétisé par le Traité de l'Élysée en 1963 est l'accomplissement de cette conviction. Cette amitié avec l'Allemagne rhénane renvoie aussi à l'histoire de France (Europe carolingienne, liens tumultueux entre le Royaume de France et le Saint-Empire romain germanique, etc.). De Gaulle connaît trop bien les peuples pour comprendre qu'ils ne peuvent être entravés par les péripéties de leurs dirigeants ou enfermés dans des relations houleuses avec leurs voisins. Les pays demeurent, les dictateurs passent.



3. La pratique Gaulliste dans les relations internationales

Une puissance restaurée. L'exclusion de la France à la Conférence de Yalta en 1945 sur l'avenir de l'Europe témoigne d'une certaine condescendance des autres puissances à l'égard de la France. Le soutien de l'URSS dans ce refus du déclassement, permettra à la France d'obtenir un siège de membre permanent au Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Une puissance affirmée. La lente remontée de la France se poursuivra tout au long des années 60. La sortie de la France du commandement intégré de l'OTAN sera l'un des coups d'éclat retentissant de l'ère Gaullienne : elle est l'affirmation française d'une volonté d'agir souverainement, sans la tutelle américaine. Hubert Védrine résume l'idéal à tenir dans la formule suivante : «*Ami, allié mais non aligné*».

Une puissance respectée. L'acquisition de l'arme nucléaire, plus qu'un symbole, incarne la respectabilité de la France à l'international puisque notre pays se hisse au rang des quelques puissances détentrices. Même si son développement de l'arme nucléaire remonte à la IVème République, c'est sous de Gaulle que tout le programme prend son essor (création des Forces aérienne stratégiques en 1964, *etc.*). Encore aujourd'hui, la crédibilité nucléaire française – assurance vie de notre pays – développée par les successeurs du général, assure notre sécurité. Aujourd'hui, elle est assurée par la composante maritime - la Force Océanique Stratégique (FOST) en charge de la permanence à la mer d'un des quatre SNLE – et la composante aéromaritime (ALAVIA) de la Marine Nationale. Depuis 1972, après 500 patrouilles, pas une n'a été repérée.

L'avant-garde Gaullienne : l'audace de l'extérieur. L'ouverture de la France à des « horizons lointains » à commencer par la reconnaissance audacieuse de la Chine en 1964 est précurseur à l'époque. Il perçoit, avant les autres, l'intérêt de cette puissance en devenir. Autre trait saillant dans la politique extérieur de Général de Gaulle : des liens d'amitiés avec les anciennes colonies françaises en Afrique Noire. Ces liens historiques sont de précieux soutiens pour lutter contre le terrorisme international qui transcende les frontières et appellent donc à des coopérations étroites.

Par ailleurs, cet essor de la politique étrangère française se caractérise par le déploiement d'un service diplomatique renforcé qui compte parmi ses membres des passagers de long cours : Maurice Couve de Murville y restera

10 ans de 1958 à 1968. « Passagers » qui seront aussi des binômes par zone géographique : André Malraux et l'Égypte, Edgar Faure et la Chine. De nouvelles relations diplomatiques, audacieuses pour l'époque, sont mises en place : la Jordanie en 1962, la Chine en 1964. En Afrique Noire, tout en assurant l'indépendance des anciennes colonies, de Gaulle développe, avec Jacques Foccart, l'influence française soucieux d'assurer l'indépendance énergétique de la France. Les voyages au Mexique en 1964, à Phnom-Penh en 1966, en Pologne et au Québec en 1967, en Roumanie en 1968 vont ancrer l'image d'une France souveraine dans ses prises de position auprès des populations locales. De Gaulle usera également du levier culturel pour renforcer les liens de la France avec des pays étrangers (par ex. l'exposition Toutankhamon à Paris en 1967).

4. La politique étrangère gaullienne : indépendance et liberté

De Gaulle ne renâcle pas aux alliances – il reste un militaire dans l'esprit. Toutefois, il n'accepte pas de brader l'indépendance du pays en contrepartie. Notre pays choisit souverainement ses alliances mais se garde le droit de parler à tout le monde. Telle est la « ligne de vie » gaullienne.

La France parle à tous, c'est ce qui fait d'elle un interlocuteur de premier choix en mesure de lui donner une place au premier rang des puissances. Par le passé, la France a pu être allié au sein de l'OTAN tout en parlant avec l'URSS ou la Russie. Mais cette dualité indépendance/alliance est-elle toujours d'actualité ?

5. Les enjeux contemporains dans les affaires étrangères

Le retour des « États puissance » s'inscrit dans un cadre international qualifié de multipolaire. Le dernier rapport de la Commission défense de l'Assemblée Nationale parle d'une triangulaire structurante pour les trente prochaines années autour des États-Unis, de la Chine et de la Russie. La contestation du *leadership* américain, notamment économique, par une Chine qui revendique le statut de grande puissance et une Russie en recherche d'une reconnaissance internationale depuis 1991, favorise des comportements unilatéralistes dangereux pour le maintien de la paix. L'essor des budgets militaires ces deux dernières décennies témoigne des tensions régionales à l'œuvre. Les contestations de souveraineté, et plus particulièrement maritimes, sont récurrentes (Turquie versus Grèce et Chypre ; Chine versus Philippines, Vietnam et Malaisie) et témoignent des accumulations de tensions régionales.

Le sujet de l'OTAN occupe une place de premier choix dans le débat politique français. Il faut discerner deux volets essentiels. Premièrement, la dimension symbolique de l'institution (politique) : elle reste une vieille réminiscence de la Guerre Froide – rendue caduque par la disparition du communisme – mais qui persiste et entretient une fracture entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe centrale et de l'Est puisqu'un pays qui renonce à se défendre par lui-même renonce en même temps à la puissance. Suivant cette analyse, l'OTAN officierait comme un « Cheval de Troie » qui handicaperait l'Europe dans la construction de son unité. D'ailleurs, la création du groupe de Visegrad va dans le sens de cette thèse puisqu'il rassemble des pays d'Europe de l'Est méfiants envers les politiques de Berlin et de Paris sur la question migratoire. Deuxièmement, la dimension opérationnelle des coopérations interarmées, indispensables dans la gestion de risques supra étatiques. C'est notamment du fait de l'échec sur ce dernier volet que le président Macron a déclaré l'OTAN en état de « mort cérébrale » en novembre 2019.

Les propos précédents trouveront leur prolongement dans l'idée selon laquelle l'Europe voulue par de Gaulle allant de « Brest à Brest-Litovsk » est loin d'être une réalité. Alors que la chute du Mur était censée apaiser les fractures de l'Histoire, il n'en fut rien. Le « nouvel ordre mondial » de George Bush père ne correspond pas à une situation où les méfiances ont été abandonnées. On trouve deux raisons à cela : la première est l'incapacité des pays d'Europe de l'Ouest, dont la France, à prendre en compte les aversions légitimes des pays d'Europe de l'Est envers la Russie. La seconde est le suivisme de l'Europe quant à la politique anti russe des américains en dépit de la politique pro-occidentale de Boris Eltsine pendant la décennie 90.

6. Propositions pour une politique diplomatique gaulliste au XXIème siècle

La France doit jouer de ses atouts et tirer habilement profit du contexte qui s'ouvre à elle. En 2020, la France souffre non seulement d'une perte de puissance effective, mais également d'une perte patente de rayonnement.

La France peut coaliser les non-alignés, incarnant ainsi une troisième voix. Face au conflit de plus en plus frontal entre États-Unis et Chine, **la France devrait ainsi capitaliser sur l'accumulation des frustrations pour renouer avec sa fonction de porte-parole d'un ordre international fondé sur le droit.** La France doit **fédérer autour d'elle, et dans toutes les régions du**

monde, les États « laissés pour compte » ou souhaitant rester non alignés dans le conflit. Face à l'unilatéralisme tendanciel, la France peut devenir un interlocuteur de référence crédible lui permettant de retrouver une visibilité de long terme en adéquation avec son histoire.

Pour ce faire, la France peut/doit miser :

- Sur ses territoires outre-mer, ses espaces maritimes (deuxième ZEE mondiale en superficie) ainsi que ceux de ses alliés dans ces régions.
- Une présence institutionnelle croissante dans les organisations régionales, comme par exemple dernièrement avec le fait que la France a été admise le 9 septembre 2020 comme partenaire de développement de l'ASEAN, organisation de coopération multilatérale de l'Asie du Sud Est permettant de développer une doctrine d'action commune dans la région.
- Les coopérations interarmées qui développent et renforcent la confiance entre les États.

L'unilatéralisme contre lequel nous devons œuvrer passe aussi, et surtout, par des comportements intrusifs des fleurons numériques nationaux tant chinois qu'américains. Par les intérêts stratégiques qu'elle implique, la *data* s'est érigée au rang des grandes problématiques des politiques internationales. **L'Europe, avec la France en tête, doit proposer une alternative numérique crédible protectrice des intérêts des pays « laissés pour compte » et conforme à notre vision des droits de l'Homme.**

Pour rester un interlocuteur universel dans le monde, **la France doit veiller à garder une juste distance avec son allié américain.** Pour ce faire, elle doit la rééquilibrer :

- En valorisant sa singularité militaire renforcée par le Brexit. Notre pays devient la seule et unique puissance militaire européenne crédible, et dotée de la puissance nucléaire, atout de taille à valoriser auprès des États européens sous parapluie OTAN sans toutefois compter sur un retrait à court ou moyen terme des pays du groupe de Visegrad de l'organisation

- En reprenant un dialogue d'ouverture avec la Russie rigoureusement conditionné, afin de ne pas briser le fil du dialogue et ne pas accentuer le sentiment russe de « forteresse assiégée ».
- Se rapprocher des pays d'Europe centrale et de l'Est, ce qui passe d'une part par une meilleure compréhension de leur passif avec l'ex-URSS, et d'autre part, par une Russie moins écartée du dialogue.
- Garantir aux pays du Sud de l'Europe et en particulier à la Grèce, le soutien de la France face à l'impérialisme néo-ottoman d'Erdogan. Si les États-Unis mènent un jeu ambigu dans la région, nous partageons un passé millénaire avec l'Europe, que nous nous devons de soutenir.

D'une certaine façon, pour la France et l'unité de l'Europe, « l'Est peut compenser l'Ouest » trop prépondérant.

Par ailleurs, la France devrait retrouver une politique plus ambitieuse au Proche-Orient. La crise syrienne a démontré une fracture entre occidentaux et russes. Il faut renouer avec une politique plus équilibrée dans ce volet. Si la France est bien présente en Irak (participation à la coalition contre Daech), la politique dans la crise syrienne reste encore timorée. La France doit pouvoir s'engager dans la reconstruction du pays (voir le récent appel de Vladimir Poutine en ce sens, le 18 août 2018). La France doit aussi tirer profit du rapprochement entre Israël et certains pays arabes (Émirats arabes unis, Bahrein, etc.). La France doit aussi apprendre de ses erreurs dans la région, notamment en conservant le plus longtemps possible ses représentations et réseaux diplomatiques implantés dans les zones de conflit afin de peser sur leur arrangement.

Ainsi, construire un Gaullisme 2.0 en matière diplomatique suppose de prendre en compte des équilibres alors inexistants en 1958. Le premier est celui du fort degré d'intégration entre les États à commencer par les économies. Le second, et il peut être un levier de négociation conséquent, est l'Union européenne que nous devons utiliser comme un levier de puissance française comme européenne.

VII. Institutions

1. Le contexte institutionnel pré-1958

Le général de Gaulle disait d'Albert Lebrun, dernier président de la IIIème République, « *qu'au fond, comme chef de l'État, deux choses lui avaient manqué : qu'il fût un chef ; qu'il y eût un État* ».

Au-delà de la saillie, la critique du régime parlementariste qu'était la IIIème République structure la pensée gaullienne et éclaire les choix institutionnels du Général.

La IIIème République, marquée en effet par une valse incessante du pouvoir exécutif, a affaibli la notion d'autorité de l'État et entravé la capacité des institutions républicaines à réagir face à la montée des menaces intérieures (contestation croissante de la représentativité du régime parlementaire) comme extérieures (essor des régimes autoritaires). La IIIème République s'était elle-même construite en opposition au précédent régime républicain qu'avait connu la France, la IIème République, soldée par un coup d'Etat. Cette crainte du coup de force et d'un néo-césarisme a jeté la France dans un autre extrême : la tyrannie de la représentation parlementaire.

Dès lors, à la sortie de la Seconde guerre mondiale, le Général de Gaulle devenu président du conseil s'oppose à un retour aux institutions éculées, c'est-à-dire à la prééminence du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif, à la prééminence des jeux d'appareils sur les enjeux stratégiques, à la prééminence des intérêts catégoriels, électoralistes, sur l'intérêt général.

« *Rien n'est capital autant que la légitimité, les institutions, le fonctionnement de l'État* ». Ainsi s'exprime le Général dans son célèbre discours prononcé à Bayeux le 16 juin 1946.

La légitimité repose sur le lien singulier entre le pouvoir et le peuple, c'est-à-dire sur un pouvoir incarné et responsable devant les citoyens.

En découlent trois principes :

- La séparation des pouvoirs
- L'autorité du chef de l'État, « qui en soit un »
- Le recours au peuple par référendum.

Les critiques ont vu dans cette conception du pouvoir un bonapartisme qui ne disait pas son nom, voire ont fait mine de douter des convictions démocratiques du Général. Les partis politiques renaissant de leurs cendres au sortir de la guerre se sont donc unanimement ligués pour faire adopter une constitution de la IVème République bien plus parlementariste.

C'est ainsi que l'histoire s'est répétée et les travers de la IIIème République ont refait surface. En réponse, le Général s'est effacé et le gaullisme n'a pu véritablement renaître que dans la crise algérienne, face à l'impuissance de l'exécutif.

2. La Constitution de 1958, un héritage à préserver

La Constitution de 1958 veut redorer le blason terni de l'État. Le gaullisme est donc caractérisé par un État fort. Ainsi, « la nation française reflourira ou périra suivant que l'État aura ou n'aura pas assez de force, de constance, de prestige, pour la conduire là où elle doit aller » (discours prononcé le 4 septembre 1958).

Pour ce faire, le Général propose un cadre institutionnel hérité du discours de Bayeux :

- Un président de la République, arbitre au-dessus des partis, chargé d'assurer le fonctionnement régulier des institutions, disposant de pouvoirs exceptionnels en cas de crise et ayant le droit de recourir au jugement du peuple souverain ;
- Un gouvernement stable ;
- Un parlement qui ne sort pas de son rôle de contrôle de l'exécutif et de vote des lois ;
- Une indépendance stricte entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ;
- Un conseil économique et social chargé de représenter le paritarisme et de conseiller le gouvernement ;
- Un conseil constitutionnel indépendant chargé d'examiner la conformité des lois à la nouvelle Constitution.

La réforme constitutionnelle de 1962, qui aura valu une forte opposition politique au Général, renforce le caractère présidentiel du régime en actant l'élection du président au suffrage universel direct.

La doctrine gaulliste repose donc sur une personnification du pouvoir, un exécutif fort et un rapport direct au peuple. La déconnexion initiale entre les scrutins législatifs et présidentiels témoigne à la fois de la confiance du Général dans l'adéquation des majorités et dans la prééminence du président sur le Parlement. La cohabitation aura démontré la solidité des institutions puisqu'une autre lecture, selon laquelle l'absence de responsabilité du président devant le Parlement protège le président en cas de fronde parlementaire, est possible.

Incontestablement, la Vème République aura garanti une continuité dans l'action à la tête de l'État, le développement de grands projets, le renforcement de la place de la France dans le concert des nations.

Néanmoins, les institutions de la Vème République n'ont pas su garantir le rôle d'arbitre du président. Si l'intention initiale du gaullisme a été exprimée dans un discours du 23 octobre 1958 à la veille des élections législatives : « *Tout le monde comprend que je ne veuille, que je ne puisse pas me mêler d'une manière directe de cette compétition. La mission que le pays m'a confiée exclut que je prenne parti. Je ne le ferai donc en faveur de personne, même pas de ceux qui m'ont toujours marqué un amical dévouement à travers toutes les vicissitudes... Cette impartialité m'oblige à tenir essentiellement à ce que mon nom, même sous la forme d'un adjectif, ne soit pas utilisé dans le titre d'aucun groupe et d'aucun candidat* », la pratique a été toute autre. Car le rôle de guide de la nation peut difficilement être assumé sans prendre parti. En effet, la nature du jeu politique a polarisé les anciens courants autour du gaullisme et de l'antigaullisme. Enfin, conduire l'Etat « *clairement et fermement dans son action intérieure et extérieure* » ne peut se faire qu'en rentrant dans l'arène politique et en s'assurant un soutien parlementaire et populaire.

Au-delà de l'impossible neutralité du président de la République, de plus en plus otage des partis à mesure que la stature historique du titulaire de la fonction s'affaiblissait, trois échecs et un angle mort sont apparus.

- Le conseil économique et social n'aura jamais réellement réussi à s'imposer autrement qu'en instance permettant la neutralisation de responsables politiques et syndicaux.
- L'indépendance entre pouvoirs exécutif et législatif est toute relative. Le parlementarisme rationalisé cher à Michel Debré s'est caractérisé,

dès l'origine et avec l'élection des députés au suffrage uninominal majoritaire à deux tours, par une majorité de députés « godillots », avec une culture de la coconstruction législative faible. Cet affaiblissement du parlement a pu conduire à une déconnexion croissante entre le peuple, pourtant au cœur de la démarche gaullienne, et ses représentants.

- Le recours au référendum, fortement utilisé par le Général et justement censé permettre de s'assurer, en cours de mandature, de l'appui populaire, a fini par se retourner contre lui et dès lors, ses successeurs ne l'ont manié qu'avec une infinie précaution, voire plus du tout depuis 2005. Or, le caractère exceptionnel du recours au référendum en France, contrairement à ce qui prévaut en Suisse ou même en Italie par exemple, aggrave la défiance de l'exécutif vis-à-vis d'un outil législatif qui serait davantage l'expression d'une opinion, d'un mouvement d'humeur envers les gouvernants plutôt qu'envers les projets effectivement soumis à l'approbation du peuple.
- Enfin, l'angle mort de la pratique gaullienne des institutions est la décentralisation. Après avoir consacré un État fort en le prémunissant des prétentions du pouvoir législatif, comment accepter de rétrocéder une partie de ce pouvoir chèrement acquis par l'exécutif à des collectivités locales qui seraient autant de nouvelles féodalités ? Car l'État, en France, s'est construit sur une forte centralisation. Mais les dynamiques de développement économiques et démographiques ont rendu nécessaire, dès la fin de la Guerre, un rééquilibrage des politiques publiques dans les territoires. La régionalisation vue par de Gaulle comme une déconcentration de l'État plus que comme une décentralisation a loupé le coche de la démocratie locale et partant, d'une meilleure adéquation aux besoins des territoires.

L'évolution a pourtant été amorcée. Ainsi, à Lyon, le 24 mars 1968, le Général proclame : « *L'évolution générale porte, en effet, notre pays vers un équilibre nouveau. L'effort multiséculaire de centralisation, qui fut longtemps nécessaire à notre pays pour réaliser et maintenir son unité malgré les divergences des provinces qui lui étaient successivement rattachées, ne s'impose plus désormais. Au contraire, ce sont les activités régionales qui apparaissent comme les ressorts de sa puissance économique de demain* ». Et justement, le projet avorté de réforme constitutionnelle de 1969 prévoyait cette évolution des régions vers des collectivités territoriales de plein exercice.

3. Évolutions institutionnelles pour un Gaullisme du XXIème siècle

a. Le Sénat et le CESE

La réforme constitutionnelle projetée par le Général en 1969 souhaitait fusionner Conseil économique et social et Sénat, en conférant à la nouvelle chambre ainsi constituée un rôle consultatif et non plus législatif. L'affaiblissement d'un des rares contre-pouvoirs institutionnels au Général a pu être appréhendée comme un coup de force. Vu, voire conçu, comme une re-légitimation du pouvoir personnel du Général (alors que la majorité législative issue de la dernière dissolution est pléthorique), le péché d'orgueil du projet de loi échoue sur l'hostilité d'une partie même de la majorité, alors que les ambitions concurrentes d'une nouvelle génération se font jour (Pompidou, VGE).

Si l'on peut déplorer le temps d'adoption des textes législatifs, à l'ère politico-médiatique de l'immédiateté, le Sénat joue un rôle indéniable d'amélioration des textes et de pondération par rapport à la majorité de l'Assemblée, trop inféodée au pouvoir exécutif.

La navette parlementaire a donc son utilité et freine probablement l'ardeur législative de l'exécutif. Dans la hiérarchie des normes, tout ne relève pas de la loi en effet, et le recours à la loi comme un outil politique et de communication n'est pas souhaitable. L'illisibilité des textes et l'éloignement vis-à-vis des citoyens en sont des conséquences directes.

Par ailleurs, dans une république décentralisée telle que la France l'est devenue suite aux lois Defferre et Raffarin, en particulier, le rôle de représentation des collectivités locales que joue le Sénat revêt une importance particulière.

Ce n'est donc pas sur ce terrain que devraient évoluer principalement les institutions, ou alors à la marge. **Le mode d'élection des sénateurs, afin d'assurer une meilleure représentativité des territoires, pourrait être réformé, afin notamment d'éviter la proportionnelle** qui brise le lien intuitu personae entre les mandataires et leurs mandants. Par ailleurs, **le non-cumul des mandats est un non-sens pour les sénateurs et devrait être revu** pour

assurer un prolongement direct entre les contraintes quotidiennes de gestion des collectivités locales et le processus législatif.

Le rôle du Conseil économique, social et environnemental mérite d'être davantage questionné. Cette chambre conseille l'exécutif mais n'intervient pas directement dans le processus législatif. Sa légitimité est faible à l'heure où la représentativité syndicale est faible. Une réforme du Conseil d'Etat, qui pourrait, outre son rôle de conseil juridique, disposer d'une instance (par exemple constituée des anciens premiers ministres), en charge de porter une appréciation sur l'opportunité politique des textes soumis à l'approbation du parlement, pourrait être envisagée. Cette instance pourrait comprendre des membres nommés par le parlement et l'exécutif parmi des personnalités qualifiées, notamment syndicales, et son avis ne serait sollicité que sur saisine préalable de l'exécutif ou autosaisine. Ses travaux seraient encadrés dans un délai temporel raisonnable afin de ne pas rallonger inutilement le processus législatif. Par sa formation resserrée, cette instance se substituerait utilement au CESE et pourrait également jouer le rôle de diverses instances existantes à la légitimité contestée (comité consultatif national d'éthique, commission nationale du débat public, entre autres). **Nous proposons donc une suppression du CESE, accompagnée d'une réforme du Conseil d'Etat, qui en prendrait certaines prérogatives et aurait vocation à remplacer un certain nombre de comités et d'instances aux prérogatives et à la légitimité questionnables.**

b. L'Assemblée nationale

Afin d'assurer une meilleure indépendance entre pouvoir exécutif et législatif, le mode d'élection des députés devrait être revu. Néanmoins, **l'élection au suffrage uninominal majoritaire à 2 tours est un acquis indéniable du gaullisme**, et permet que chaque député soit véritablement représentant de sa circonscription, avec des circonscriptions de taille humaine. **Le retour à une élection proportionnelle serait un contresens historique et une erreur majeure** tant les partis sont aujourd'hui discrédités, alors qu'ils comptaient encore de nombreux adhérents à l'époque du Général de Gaulle.

En réponse, **nous pourrions imaginer soit un renouvellement de moitié de l'Assemblée à mi-mandat présidentiel, soit le renouvellement par cinquième de l'Assemblée nationale tous les ans.** Dans les deux cas, cela présenterait l'avantage i) de revivifier le lien entre le peuple et ses représentants, selon l'idée gaullienne originelle, ii) de ressusciter la

représentativité parlementaire, érodée dans l'opinion malgré la vague du "nouveau monde", et enfin iii) de normaliser le processus électoral en l'inscrivant dans le quotidien politique. Le président conserverait malgré tout le droit de dissoudre l'Assemblée en début de mandature afin de garantir la prééminence de l'élection présidentielle sur l'élection législative.

La question du nombre de parlementaires est un véritable serpent de mer de la réflexion institutionnelle, bien qu'elle ne soit pourtant pas centrale d'un point de vue institutionnel. En tous cas, le lien avec les territoires, en particulier ruraux, doit être préservé. C'est dans ces zones que le sentiment de déclassement et d'abandon est le plus fort, alors que la dynamique métropolitaine engloutit les territoires.

c. Le référendum

Au-delà de la revendication des gilets jaunes en faveur d'un référendum d'initiative populaire, chimère mélenchoniste affaiblissant le pouvoir de l'État, **le lien entre le pouvoir exécutif et la nation devrait être revitalisé par un recours banalisé au référendum** à l'initiative de l'exécutif sur les sujets de blocage, notamment économiques et sociaux. Comment mieux désamorcer une grève qu'en actant le soutien du pays à une réforme qui nuirait à certains intérêts catégoriels ? A l'heure où les corps intermédiaires s'effacent, parfois au prix de formes nouvelles de radicalité politique, le référendum est un outil utile.

De fait, le programme présidentiel ne saurait tenir lieu de feuille de route inamovible pendant la durée du mandat. Les adaptations qu'exigent les circonstances, les crises, les menaces extérieures ou intérieures, nécessitent une pratique du pouvoir associant plus fréquemment les citoyens. Il serait alors à espérer que les enquêtes d'opinion ou le contre-pouvoir de la rue ne soient plus la seule boussole qui détermine l'action, ou plus souvent l'inaction.

Tous les sujets ne s'y prêtent pas et la démocratie plébiscitaire ne saurait au final qu'affaiblir l'État. C'est bien pour cette raison qu'il appartient à l'exécutif de se saisir pleinement et utilement de l'outil, à chaque fois que les circonstances l'exigent et seulement lorsque les circonstances l'exigent.

d. La décentralisation

La décentralisation n'a pas pleinement révolutionné l'État. Les compétences dévolues aux communes, aux départements, aux régions et aux EPCI sont encore modestes, eu égard à la pratique de nos voisins.

Le pari de **la responsabilisation des élus locaux** devrait être fait, en fusionnant certaines composantes de l'État local avec les collectivités territoriales. Nous devrions ainsi : i) **accepter plus largement le principe de la différenciation territoriale, des aides sociales en passant par les normes de construction**, ii) **accorder une part plus importante de leviers fiscaux aux collectivités**, et iii) **renforcer le rôle des régions comme pilotes et coordonnateurs des politiques publiques, sous réserve d'une refonte du mode d'élection des élus régionaux** qui assure le lien entre l' élu, le territoire et le citoyen (cantonalisation des régions).

Cette responsabilisation doit aussi passer, et l'État l'a trop souvent oublié dans les dernières décennies, par **un renforcement du contrôle de légalité des actes de gestion et des contrôles comptables et financiers des collectivités** assurés par des tiers indépendants (chambres régionales des comptes, commissaires aux comptes).

Ce n'est qu'en s'appuyant sur ce double principe, responsabilité et contrôle, que la décentralisation pourra prospérer et rejoindre l'attachement gaullien à un aménagement équilibré du territoire. En dernier ressort, l'État devrait pouvoir assurer la tutelle effective d'une collectivité dont l'équilibre budgétaire est compromis.

e. Synthèse

Une vision gaullienne rénovée des institutions doit donc conforter l'équilibre des pouvoirs exécutifs entre le président, qui représente la nation, le premier ministre, qui conduit l'action du gouvernement, et les élus locaux, qui assurent la déclinaison opérationnelle des politiques publiques et sont les garants d'un aménagement équilibré du territoire.

Le rôle du premier ministre, souvent contesté, ne doit pas être négligé tant la coordination interministérielle et la responsabilité devant le parlement exigent une fonction à part entière. Les binômes inadéquats (VGE/Chirac, pour des raisons d'ambitions politiques concurrentes ; Hollande/Ayrault, pour des raisons d'incarnation) n'ont pas manqué sous la Vème République. Il appartient au président de peser mûrement ce choix

mais l'économie de la fonction de premier ministre serait délétère à l'équilibre des institutions de la Vème.

La stabilité ministérielle est également une clé des institutions voulues par le Général. Le périmètre des ministères devrait être stabilisé et mieux structurer le fonctionnement d'administrations autonomes, communicantes entre elles, et réactives. De même, mais il s'agit là plutôt d'une pratique des institutions que d'une réforme institutionnelle, l'incarnation des ministères régaliens devrait faire preuve de stabilité.

Le pouvoir législatif doit continuer d'être partagé entre une Assemblée nationale plus représentative de la diversité des opinions politiques, un Sénat plus proche des territoires, et les assemblées délibérantes des collectivités locales, dont le pouvoir d'initiative doit rester encadré.

VIII. Énergie et Environnement

1. Les enjeux énergétiques au sortir de la Guerre

Dès le début du XXème siècle et notamment au sortir de la Seconde guerre mondiale, la question de l'énergie en France -et en Europe- est devenue un enjeu de gouvernance. Face à une situation difficile avec toutes des ressources énergétiques abondantes et bon marché, les nations européennes ont lancé de vastes plans de relance et d'industrialisation liés à l'exploitation de l'énergie.

L'intervention étatique comme coordinateur et régulateur se renforce en étant nécessaire dans le cadre de la reconstruction. En effet, la situation d'après-guerre est désastreuse dans le secteur de l'énergie (mines noyées, raffineries bombardées, réseau électrique détruit, ...). De plus, d'importantes dépenses sont consenties pour l'achat de matières premières (charbon, pétrole).

2. L'indépendance énergétique comme horizon pour de Gaulle

Au lendemain de la Libération, le général de Gaulle est porteur d'un État fort, dont l'une des ambitions est de développer l'indépendance énergétique du pays. Pour cela le Général dispose d'un consensus politique rare, qui va lui permettre de charger l'État de nouvelles responsabilités.

Ainsi, des entreprises de production, de transport, de distribution et d'exploitation de l'énergie vont être créées et nationalisées (Électricité de France, Gaz de France, Charbonnages de France) pour répondre aux besoins immédiats de reconstruction du pays et de développement industriel.

De Gaulle va également faire du nucléaire la clé de voûte de l'indépendance énergétique française. C'est bien le choix du pragmatisme qui pousse le général à mettre en œuvre les organismes de recherche puis de production d'électricité pour fournir à la France une électricité propre et à bas coût.



3. La politique énergétique de de Gaulle

Dès 1945, de Gaulle acte la création d'un Commissariat à l'Énergie Atomique qui permet de conduire et encadrer les recherches et essais en vue de l'utilisation de l'énergie nucléaire. Celui-ci va permettre de développer nos connaissances sur l'atome d'un point de vue scientifique, mais aussi industriel et militaire. Dans le prolongement des travaux du CEA et de la construction de réacteurs nucléaires à des fins scientifiques, la première centrale nucléaire pour la production d'électricité sera construite en 1963 par EDF.

Les ressources d'énergie abondantes et bon marché (charbon, pétrole) ont contribué à la résurrection de la France au prix d'une exploitation massive et d'une consommation croissante. Le déclin du charbon (mines déficitaires, grèves) entraîne une dépendance pétrolière plus importante -dans un contexte international en tensions (conflit du canal de Suez, indépendance de l'Algérie)-, et l'ouverture d'un nouveau marché d'importation sur l'achat de gaz.

Le choix du nucléaire s'impose alors dans la société française pour la production d'électricité. Les deux chocs pétroliers provoquent une multiplication du prix du baril et confortent l'État dans sa recherche d'indépendance énergétique par les centrales nucléaires, qui deviennent de réels succès humains et économiques. Face à cette réussite, les travaux menés pour développer d'autres énergies non fossiles (comme le photovoltaïque) sont mis en retrait car celles-ci sont jugées coûteuses et au rendement trop faible.

Au lendemain des deux crises pétrolières, l'État, par son rôle régulateur face aux facteurs économiques et sa volonté d'indépendance, engage une politique de réduction d'énergie (notamment fossiles) et de meilleure gestion des ressources. Aujourd'hui, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie poursuit ces missions en y incluant les enjeux climatiques.

4. Synthèse de la politique énergétique gaulliste

La souveraineté de la nation passe par sa capacité à être indépendante énergétiquement. Pour cela l'État se doit d'appliquer une politique interventionniste sur les secteurs stratégiques. Ceci se déclinant à l'époque du général par la nationalisation des entreprises stratégiques du secteur de

l'énergie et la mise en place de structures permettant une planification au sein de la R&D.

5. Les enjeux énergétiques au XXIème siècle

Face au changement climatique, l'enjeu majeur du secteur de l'énergie n'est plus seulement celui d'une souveraineté énergétique mais également d'avoir une approche bas-carbone de l'énergie. C'est même la neutralité carbone qu'il nous faut atteindre d'ici 2050 à travers une politique énergétique cohérente, comme l'indique la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC).

Alors que la prise en compte d'objectifs écologiques dans notre politique énergétique est relativement récente, il faut se préserver de l'écueil inverse et abandonner nos objectifs de souveraineté au nom d'un écologisme dogmatique. **Ne renoncer ni à l'objectif du Général de Gaulle d'une souveraineté énergétique, ni à la quête de la neutralité carbone, voici l'essence d'une grande politique publique de l'énergie pour l'environnement.**

a. La production électrique

Afin de répondre à ce double objectif, le nucléaire reste notre principal atout. Il présente encore de nombreux avantages par rapport aux énergies renouvelables pour la production d'électricité. Il est fiable, là où le photovoltaïque et l'éolien sont intermittents ; c'est une filière déjà économiquement viable alors que les énergies renouvelables nécessitent de fortes subventions pour être compétitives. Enfin, contrairement aux idées reçues, le nucléaire est également plus sûr que les énergies renouvelables en termes de décès provoqués par an, bien que cette statistique nécessite d'être mise en perspective avec les autres conséquences possibles d'un potentiel incident nucléaire majeur. De plus, il est à noter que le changement pour des sources d'énergie intermittentes nécessitera d'une part la transformation, potentiellement très onéreuse, du réseau électrique, non adapté à ce type de production ; et d'autre part la conservation de (voire la construction de nouvelles) centrales électriques à énergie fossile pour pallier l'intermittence des énergies renouvelables éoliennes et solaires. Enfin, faire le choix d'une filière nucléaire française forte, c'est aussi permettre à la France de conserver l'un de ses fleurons industriels et technologiques. Le nucléaire a permis à la France d'atteindre une forme d'indépendance énergétique dans sa production

d'électricité, et même d'en être exportatrice en Europe, tout en lui fournissant un savoir-faire unique dans un domaine de pointe.

On pourrait néanmoins poser la question de la souveraineté de nos approvisionnements en uranium, le combustible nucléaire pour nos centrales. Sur ce sujet, les réserves déjà découvertes peuvent fournir l'uranium nécessaire à plus d'un siècle de production mondiale d'énergie nucléaire, et même pour plus de 4000 ans de production d'après l'IAEA (Agence internationale de l'énergie atomique) si toutes les centrales étaient des réacteurs de génération IV. Ainsi, le seul enjeu pour la France au XXIème siècle est celui de l'approvisionnement. Pour prévenir les pénuries, EDF diversifie ses fournisseurs. La part d'AREVA, fournisseur principal, est ainsi bornée à 40%. De son côté, le groupe AREVA s'est installé sur l'ensemble des grands lieux de production d'uranium, à l'exception de l'Australie. Les impératifs de diversité de fournisseurs et de sites de production sont donc pris en compte et respectés. De plus, la France détient sur son sol des stocks stratégiques équivalents à 3 à 5 années de consommation.

b. La consommation d'énergie non électrique

Si grâce au nucléaire souveraineté énergétique et écologie sont réconciliées pour la production d'électricité, il n'en est pas de même pour les deux secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre : le transport et le bâtiment.

Pour les différents secteurs l'enjeu est de développer l'énergie la plus adaptée. C'est-à-dire ne pas avoir recourt à une électrification systématique des usages. En effet, parfois d'autres solutions sont beaucoup plus adaptées. C'est notamment le cas pour le secteur du transport où l'hydrogène, ou l'ammoniac, pourraient présenter de meilleures garanties, à la fois écologiques et en termes d'indépendance énergétique, que l'utilisation massive de batteries. En effet, la production de batteries est en réalité très polluante et celles-ci dépendent pour fonctionner d'une très forte concentration de lithium et de cobalt provenant d'un petit nombre de pays en monopole (Bolivie pour l'un, République Démocratique du Congo pour l'autre).

Second secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre, en étant responsable en 2015 de l'émission de 93MtCO₂eq, le bâtiment est aussi au niveau national le premier consommateur d'énergie. En matière de bâtiment, la France possède un parc ancien, comprenant entre 7 et 8 millions de

passoires thermiques, et utilisant de façon insuffisante les alternatives durables aux énergies fossiles pour le chauffage. Il y a donc dans ce secteur un double enjeu, à la fois écologique par la réduction des émissions mais aussi d'indépendance énergétique en remplaçant les systèmes de chauffage fonctionnant aux énergies fossiles.

6. Propositions pour une politique énergétique gaulliste au XXIème siècle

La France doit renouer avec une vision planificatrice dans la production et du stockage d'énergie, de la même façon qu'a pu le faire le General de Gaulle en créant en octobre 1945 le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) pour lancer la recherche et l'industrialisation de l'énergie nucléaire en France.

Si au regard de la crise économique que nous traversons, le Président de la République appelle à relocaliser l'industrie sur le sol français, il est essentiel pour ce faire de disposer d'électricité en quantité suffisante et à un prix compétitif. Or, ces deux conditions ont été négligées dans la dernière Programmation Pluriannuelle de l'Énergie puisque les productions d'énergies renouvelables intermittentes (EnRI) qu'elle promeut conduisent toutes à une augmentation des coûts.

Il est urgent de réaffirmer les véritables priorités en matière de lutte contre le changement climatique. Ainsi, il y a un impératif de transparence sur le fait que les secteurs où nous attendons le plus de résultats, et qui cristalliseront également le plus d'aides, sont le transport et le bâtiment. **L'abandon de l'objectif de diversification du mix énergétique, et le maintien du nucléaire** en est une suite logique. Mais réaffirmer les priorités, c'est aussi réorienter les financements.

En 2016, la France a soutenu les énergies renouvelables (EnR) à hauteur de 5,3Md€. Fait surprenant, les EnR électriques représentent 4,4Md€ des dépenses publiques et les EnR thermiques 567M€. Nous assistons donc à une situation où les EnR électriques, destinées au secteur de la production d'électricité déjà très décarboné, phagocytent la dépense publique pour les EnR. Ceci au détriment des EnR thermiques, qui elles, développent des solutions pour le second secteur, le bâtiment, le plus émetteur en gaz à effet de serre. Au contraire, **nous devrions mettre l'accent sur les énergies renouvelables non électriques**, par exemple avec la mise en place de réseaux

de chaleur, la récupération de la chaleur fatale des industries, et prendre l'orientation bien plus porteuse de **la rénovation et l'amélioration de la capacité thermique des bâtiments**. Ceci devrait passer par une réorientation des efforts fiscaux et des aides publiques des EnR électriques vers les EnR thermiques.

L'hydrogène offre également des perspectives de croissance importantes pour la France qui est bien positionnée pour l'utiliser comme un levier décisif sur le plan économique et environnemental, dans le cadre de sa transition énergétique. Pour le transport (les transports lourds en priorité), les véhicules hydrogènes représentent une alternative crédible pour répondre aux défis de la mobilité durable puisqu'ils ne rejettent que de l'eau, disposent d'une autonomie suffisante et se rechargent facilement. Enfin, dans le cadre d'un mix électrique futur toujours plus renouvelable, le vecteur hydrogène-énergie permet de pallier l'intermittence des énergies renouvelables en stockant l'électricité excédentaire produite lors des périodes de forte production et de faible consommation. Nous devrions donc fortement **inciter le déploiement d'un réseau hydrogène pour les transports longue distance**, ainsi que **développer une infrastructure nationale de production d'hydrogène**.

En résumé, un gaullisme du XXIe siècle pour le secteur de l'énergie et de l'environnement devrait reposer sur trois piliers :

- Une souveraineté confirmée dans la production d'électricité en poursuivant la vision du Général avec le nucléaire. Fleuron industriel français, nous devons continuer à innover dans la filière de l'atome pour rester à l'avant-garde de ce secteur stratégique.
- Développer une filière hydrogène forte comme principale solution de stockage de l'énergie (également valorisable en ammoniac).
- Améliorer les capacités thermiques des bâtiments, lors de la construction et par la rénovation (remplacer les moyens de chauffage très polluants).

Enfin, pour véritablement garantir la réussite de l'objectif de la neutralité carbone, **nous devrions également accentuer l'investissement en recherche et développement en faveur des techniques de capture et séquestration du CO2**, seules techniques nous garantissant à long terme la neutralité carbone.

IX. Enseignement supérieur, Recherche et Innovation

1. Enjeux au sortir de la Guerre

Au sortir de la guerre, le nombre d'étudiants en universités va croître de façon significative. Ceci s'explique en partie par le changement de contexte militaire, mais également par une augmentation du nombre d'élèves dans le secondaire suite à des mesures des années 30 généralisant la gratuité du lycée. Il faut donc faire face à cet afflux plus important d'étudiants et adapter les structures à leur accueil. Si cette augmentation du nombre d'étudiants en université est un bon signe pour le futur, il est encore insuffisant. La France est dans une situation où la main d'œuvre qualifiée manque, et où la formation générale insuffisante des travailleurs ne permet pas à la formation professionnelle de compenser le manque de compétences. C'est aussi à un enjeu de mixité sociale auquel doit répondre l'enseignement supérieur. En effet, avant la guerre les différentes filières ne sont que très peu transverse et chacune devient le reflet d'une certaine sociologie.

Avec la fin de la guerre, l'idée de l'importance de l'innovation et de la recherche se diffuse au sein de la société. La défaite militaire de la France en 40 et l'utilisation de l'arme nucléaire par les États-Unis font prendre conscience de l'importance de la technique, des sciences, mais également du retard de la France sur ces différents sujets. C'est une certitude, la fin du siècle sera celui de l'essor de nouvelles technologies. L'enjeu est de mettre rapidement en place un environnement propice à ces nouvelles découvertes. Car en effet, nombreux sont les indicateurs qui montrent que le pays est en retard. La France est par exemple déficitaire concernant les brevets industriels. Durant la décennie suivant la fin de la Seconde guerre mondiale, les efforts de vulgarisation et de pédagogie permettront d'identifier les maux du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, et faire en sorte que les politiques se saisissent du sujet.

2. La doctrine gaulliste en matière de recherche et d'innovation

De Gaulle avait compris avant beaucoup d'autres l'importance de la technique et donc de ce qui concerne l'innovation, la recherche et

l'enseignement supérieur. Dès 1934, il a dans son ouvrage *Vers l'armée de métier* la certitude que ce sont les divisions blindées – qui incarnent le progrès technologique – qui décideront des vainqueurs et des vaincus du prochain conflit armé.

Cependant, le Général n'est pas familier avec le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur. Il connaît peu les rouages de ce milieu mais perçoit clairement les opportunités qu'il peut offrir à la France. Ainsi, son œuvre en la matière repose sur de grands principes qu'il ne cessera d'appliquer, issus de convictions plus générales et d'une analyse pragmatique des événements.

La plus grande certitude dont fait preuve de Gaulle est l'espoir qu'il porte dans la recherche comme source de développement économique, de progrès social, mais surtout comme vecteur d'indépendance nationale. C'est pour cela que l'action du Général sera très bienveillante à l'égard de la recherche. Alors qu'elle devient de plus en plus internationale, mais orchestrée par les Américains, le Général de Gaulle refuse toute collaboration qui pourrait nuire aux intérêts français ou ne donnant pas la place forte à la recherche française. Dans la recherche comme dans beaucoup d'autres domaines, c'est un volontarisme assumé en faveur de la puissance et du rayonnement de la France que de Gaulle applique.

Mais ce volontarisme n'empêche pas la discussion. N'étant pas son domaine de prédilection, de Gaulle s'impose une grande ouverture et écoute le plus d'acteurs possible du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il n'hésitera pas parfois à revenir sur ses précédentes prises de positions, faisant ainsi la démonstration de ce qui relève du politique et au contraire ce qui doit rester de la responsabilité du scientifique. Cette répartition des rôles est primordiale pour garder une chaîne de commandement claire sans que politique et scientifique ne se confonde. Cette constance dans la volonté de garder ces deux domaines bien distincts est d'une cruelle actualité avec la crise du coronavirus, pendant laquelle les rôles du politique et du scientifique ont parfois paru se confondre.

Ainsi, de Gaulle voulait que l'État stratège joue tout son rôle dans ce domaine aussi, que cela soit en orientant les sujets et l'organisation de la recherche, où en structurant les filières de l'enseignement supérieur. Ainsi dans l'éducation, les individus doivent pouvoir choisir les filières qui les intéressent le plus, sous contrainte qu'à l'échelle macroscopique les besoins et

intérêts de la nation soient respectés. L'éducation est sur le long terme ce qui permet de créer de nouveaux modes de production et de vie, l'État doit donc y jouer un rôle important. De Gaulle écrit à ce sujet dans ses *Mémoires d'Espoir* : « *Puisqu'en notre temps la France doit se transformer pour survivre, elle va dépendre autant que jamais de ce que vaudra l'esprit de ses enfants à mesure qu'ils auront à assumer son existence, son rôle et son prestige. Il s'agit donc que, sans leur inculquer, à la manière totalitaire, ce qu'ils devront penser et croire, on se garde, à l'opposé, de stériliser chez eux les élans et les espérances. Il s'agit aussi que l'enseignement qui leur est donné, tout en développant comme naguère leur raison et leur réflexion, réponde aux conditions de l'époque qui sont utilitaires, scientifiques et techniques. Bref, c'est une formation massive et populaire, fondée sur l'expérience de toujours, mais tournée vers l'horizon nouveau, qui doit être désormais dispensée à notre jeunesse.* »

3. La politique gaulliste en pratique

Au sortir de la guerre, le général s'empresse de poser les bases d'un système de recherche permettant à la France de regagner son indépendance. Il crée donc en 1945 le Commissariat à l'Énergie Atomique (le CEA) et le Centre National de la Recherche Scientifique (le CNRS). Pour l'un l'objectif est de donner à la France l'indépendance militaire et énergétique maximale grâce à l'atome, pour l'autre il est d'être le lieu de la recherche fondamentale et de coordonner cette recherche en anticipant les points d'intérêt de demain.

A son retour au pouvoir en 1958, de Gaulle plaide en faveur d'une coordination plus importante de la recherche. Car durant son absence, les organismes de recherche se sont multipliés au sein des différents ministères sans pour autant communiquer entre eux. Il réaffirme l'unité de la recherche et sort le monde de la recherche de la lourdeur administrative. En parallèle, il instaure un mode d'évaluation de la recherche scientifique qui revient au politique. Après consultation, c'est la politique qui arbitre. La phase de consultation se fait principalement via un comité d'experts, scientifiques indépendants, renouvelé à moitié tous les deux ans.

Dans le secteur de la recherche, le gaullisme c'est aussi une certaine flexibilité. Ainsi, de Gaulle n'hésitera pas à donner au Centre National d'Études Spatiales (CNES) un statut particulier, proche de celui du CEA. Ceci afin de permettre une organisation tournée vers l'action et pouvant faire appel plus facilement aux différents secteurs de la recherche à des fins

spatiales. Flexibilité également entre le civil et le militaire. De Gaulle permet la création d'une Direction des recherches et des moyens d'essais (DRME) pour que l'armée soit plus en phase avec les dernières découvertes civiles et puisse les intégrer dans les différents processus.

Le développement de l'innovation est aussi une question de budget. En ce sens, le premier septennat du général peut être perçu comme l'âge d'or de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ainsi, de 1958 à 1968 le nombre d'étudiants dans le supérieur est multiplié par 2,5 alors que dans le même temps le budget est lui multiplié par 4 en francs constants. Les investissements sont importants et c'est toute une relation à l'élève et la façon de faire classe qui change. Le cours magistral peut faire la place à une partie d'accompagnement plus personnalisée, le nombre d'enseignants pour 100 élèves passant de 2,5 en 1957 à 4,6 en 1967 alors même que le nombre d'étudiants était en croissance. C'est donc bien une politique volontariste d'amélioration et de développement de l'enseignement supérieur que de Gaulle a mené, et ce alors que la IIIème république, de laquelle la IVème République va largement hériter, était plutôt réputée pour la qualité de son enseignement. On aperçoit ici une véritable exigence d'amélioration du service public, même quand son fonctionnement est déjà d'une qualité satisfaisante.

Enfin, le général a continué à construire des ponts entre les différentes parties prenantes de l'innovation. Tout d'abord en rapatriant la question de la formation professionnelle dans le giron de l'État. Mesure essentielle pour rendre l'État véritablement stratège sur la question de l'industrie et de l'innovation. Puis, il met en œuvre une politique de déconcentration de la recherche. Les universités sont accompagnées et incitées à créer en leur sein des instituts de recherche. Dès lors, c'est un lien direct entre enseignement supérieur et recherche qui est mis en place. Mais le pacte social universitaire vole en éclats lors de Mai 68, et la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur doit réparer ce dernier. À noter que cette loi ne concerne pas les Grandes Écoles, de Gaulle et son ministre voulant protéger quoiqu'il en coûte cette oasis de l'enseignement supérieur. Il est alors décidé de donner davantage d'autonomie aux établissements d'enseignement supérieur et d'introduire la participation au sein des universités en y englobant également les étudiants. C'est par la participation que le Général de Gaulle trouve une issue à cette crise et fait converger les différents acteurs de la vie universitaire.



4. Synthèse de la politique gaulliste en matière d'ESRI

En résumé, sur une thématique qu'il ne lui est pas particulièrement familière, le général aura développé une philosophie de la consultation. C'est le politique qui doit trancher suite aux conseils et à la consultation des scientifiques. Chacun a un rôle bien défini et c'est le politique qui assume la responsabilité des décisions. Enfin, comme toujours avec le général, l'innovation est tournée à des fins d'indépendance nationale.

Pour ce faire, il va investir massivement dans la recherche et l'enseignement supérieur, afin de permettre à la France de rattraper son retard technologique et scientifique. L'organisation en grands instituts de recherche est confortée afin de pouvoir assurer un pilotage et une coordination des objectifs scientifiques par le politique.

5. Les enjeux de la recherche française au XXIème siècle

Les enjeux pour la France à travers sa recherche sont multiples. Il y a d'abord un enjeu international de rayonnement comme pays scientifique. La France était en 2018 le 7ème pays en termes de publications scientifiques et a produit environ 60 000 papiers de moins par an que son voisin allemand 4ème. Ceci n'est qu'un indicateur parmi d'autres, mais la France n'est pas aujourd'hui le principal pôle de la recherche européenne comme le souhaitait Emmanuel Macron. Mais la situation est encore plus préoccupante d'un point de vue européen. Dans certains secteurs stratégiques, l'Europe peine à exister entre les deux géants de la recherche que sont les USA et la Chine. C'est notamment le cas sur la 5G, où le retard important pris par l'Europe d'un point de vue de la recherche et de l'innovation n'a pas permis aux équipementiers télécoms européens d'être véritablement compétitifs. L'Europe se retrouve dès lors, fracturée et malmenée en devenant le champ de bataille du conflit technologique opposant Chine et États-Unis. Chaque géant essaye de faire d'un maximum de pays européens des alliés technologiques alors même qu'une troisième voie européenne aurait pu voir le jour si notre politique d'innovation avait été plus réactive.

a. L'attractivité des carrières

La France doit aussi faire face à un mouvement de fuite de ses cerveaux. En 2018, la conférence des grandes écoles rapportait que plus de 12% des jeunes diplômés des grandes écoles avaient fait le choix de

l'expatriation. Plus globalement, la France serait le second pays ayant le phénomène de fuite des cerveaux le plus important. Si ces expatriations permettent dans une certaine mesure de faire rayonner la France à l'international, elles sont un véritable problème car la France ne bénéficie quasiment pas du phénomène inverse (accueil de diplômés et chercheurs étrangers qui font le choix de s'installer en France). L'État se retrouve donc dans une situation où il finance de façon importante les études supérieures de ses enfants, mais ne bénéficie pas de retour sur investissement à cause du départ à l'étranger de ces derniers. Il y a donc un enjeu majeur de conservation des talents. Nous devons être en mesure d'offrir des opportunités suffisamment attractives pour parvenir à garder nos meilleurs éléments. Le cas d'Emmanuelle Charpentier chercheuse française établie en Allemagne, et prix Nobel 2020 de chimie pour la découverte du mécanisme Crispr-Cas9 d'édition du génome, en est un symbole et un symptôme, alors qu'elle a déclaré que " la France aurait eu du mal à me donner les mêmes moyens qu'en Allemagne" après avoir obtenu son prix.

Aujourd'hui, ces opportunités, la recherche française en offre insuffisamment et elles restent rarement compétitives. Ainsi, un enseignant-chercheur sera rémunéré 2068€ brut/mois en début de carrière, soit 1,3 SMIC après au moins 8 ans d'études supérieures, et un chargé de recherche en fin de carrière 3622€ brut/mois. En comparaison, les grandes entreprises de la Silicon Valley n'hésitent pas à déboursier plusieurs millions de dollars pour attirer les meilleurs talents. A titre d'exemple, Elon Musk a versé un salaire de 2M\$ annuel à des chercheurs en intelligence artificielle pour décourager les autres GAFA et acteurs de la tech de les débaucher. Évidemment, la recherche publique ne peut pas s'aligner sur ces grilles salariales, mais une revalorisation des salaires doit être envisagée. Être en capacité de proposer un cadre de travail et de vie plus intéressant est devenu un impératif.

Car outre la valorisation salariale, la recherche française pêche aussi dans les conditions de travail qu'elle offre à ses personnels. Les établissements de recherche publique souffrent d'un manque de budget de fonctionnement qui se concrétise par un manque de matériel, de personnel de laboratoire et également des locaux dans un état de vétusté souvent important. Par ailleurs, ce manque de moyens se répercute par une surreprésentation des activités administratives des chercheurs. Pour certains, la recherche de financement, la mise en place de dossiers pour obtenir des subventions auprès des différents organismes, devient plus chronophage que les activités de recherche en elle-même.

b. Une organisation à rebours de celle à l'international

La recherche publique française est aussi confrontée à un problème systémique du fait du conflit entre son organisation en grands organismes de recherche (CNRS, CEA, Inserm, Inria, Inra etc.), dont les personnels sont en grande partie statutaires (fonctionnaires ou assimilés), et organisés en instituts, laboratoires, équipes à l'organisation très hiérarchique, et la manière dont la recherche est organisée partout ailleurs dans le monde. En effet, si la titularisation des personnels est un des rares points d'attractivité française, la contrepartie est une organisation peu agile, où les laboratoires et structures de recherche perdurent même quand ils ne sont plus productifs.

A l'inverse, dans les systèmes de recherche les plus performants au niveau mondial, à savoir aux USA, au Royaume-Uni, en Allemagne, ou en Asie orientale (Chine, Japon, Corée), la recherche est organisée d'une manière bien différente. Dans ces pays, l'unité de base est le laboratoire, dirigé par un *Principal Investigator* (PI) qui a les prérogatives et le comportement du dirigeant de PME. Le rôle de cette PME est de décrocher des financements compétitifs, en l'échange de la production de publications. Le PI a donc le pouvoir de recruter les personnels qu'il veut avec les moyens financiers qu'il a. Il choisit les orientations de recherche qui vont lui permettre d'avoir la plus importante production de publications (la préférence qu'il va choisir entre qualité et quantité des publications étant fonction du système d'évaluation de la recherche auquel il est soumis). Tout laboratoire ne produisant pas assez ou pas assez bien, ou simplement moins que les autres laboratoires dans l'institut dont il fait partie, sera fermé, et l'ensemble des personnels (y compris le PI) devront donc trouver un autre travail dans la recherche. C'est le principe du "*Publier ou périr*".

Or, depuis les réformes Sarkozy et la création de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), nous nous sommes écartés du système qui était en vigueur sous Charles de Gaulle, sans pour autant terminer notre transition vers le système en vigueur au niveau international. En effet, sous de Gaulle nous avions ces grands organismes par lesquels transitaient tous les financements de la recherche, et où les dotations couvraient donc non seulement les salaires, mais aussi les financements nécessaires à la recherche à proprement parler. Les chercheurs pouvaient alors s'employer pleinement à leur recherche, sans avoir besoin de rechercher des financements, et les grandes orientations de la recherche étaient pilotées au niveau politique. Avec la création de l'ANR, les dotations des organismes de recherche ont été

drastiquement réduites pour abonder le budget de l'ANR, et aujourd'hui, nombre d'organismes reçoivent une dotation de l'État qui ne couvre même plus les salaires des chercheurs employés par cet organisme.

Néanmoins, nous restons loin malgré tout d'avoir terminé la transition envisagée à l'époque de la création de l'ANR vers une recherche uniquement sur financements compétitifs, et de nombreux laboratoires restent aujourd'hui en service car les salaires sont payés par les dotations d'État, sans pour autant avoir de véritables moyens de mener des recherches de pointe à bien faute de financements décrochés à l'ANR ou ailleurs.

Ainsi, un des enjeux majeurs pour la recherche française est d'enfin trancher entre le modèle gaulliste d'organisation de la recherche, et celui en vigueur à l'international.

c. L'enjeu de la R&D du secteur privé français

Par ailleurs, les maux qui touchent le monde de la recherche ne se cantonnent pas au cercle de la recherche publique. Nous pouvons par exemple nous étonner que parmi les 25 entreprises investissant le plus en R&D, seulement une soit française (Sanofi 22ème – Étude Bloomberg avril 2018). De même, d'après une étude du cabinet Strategy datant de 2018, uniquement 37 entreprises françaises parviennent à se hisser dans le top 1000 des entreprises les plus innovantes. Ces chiffres illustrent une forme de naïveté européenne sur la question de l'innovation. Si ces statistiques sont pour partie le reflet d'un manque d'investissement en R&D des différents acteurs, elles sont aussi le révélateur d'un manque de protection de nos découvertes et d'une concurrence dont la France n'a pas réussi à tirer suffisamment profit. La Chine a quant à elle mis en place une politique volontariste pour protéger et accroître les brevets de ses entreprises. Ainsi, elle a conditionné l'implantation d'une entreprise étrangère sur son territoire à son association à une entreprise locale. L'entreprise chinoise bénéficiant par la suite, de fait, des brevets et secrets de fabrication de l'entreprise étrangère. Il y a donc également pour l'Europe un enjeu de protection de ses savoir-faire, à laquelle on peut ajouter celui de ses données puisque désormais ce sont les données qui sont le cœur de la guerre pour la recherche en IA.

6. Propositions pour l'ESRI inspirées d'un gaullisme du XXIème siècle

a. Augmenter nos efforts pour rattraper notre retard

Face au manque d'attractivité de la recherche française et d'une compétition toujours plus forte dans la course à l'innovation, la France doit investir davantage en R&D. Pour cela l'indicateur le plus pertinent est le rapport entre les dépenses intérieures de R&D (DIRD) et le produit intérieur brut (PIB). En France ce ratio est actuellement de 2,2% et tend à décroître depuis 2015. Or dans cette course à l'innovation les pays les plus attractifs se sont fixé des objectifs de croissance de ce ratio et ont d'ores et déjà un investissement en R&D par PIB bien supérieur à la France. L'Allemagne et la Corée du Sud ont respectivement des ratios de 3,04% et 4,55%. **La France doit se donner les moyens d'atteindre son premier objectif de 3% de DIRD/PIB.**

Comme vu précédemment, il semble inévitable de procéder à une **revalorisation des salaires des chercheurs et des personnels de recherche**. Redynamiser l'innovation française consiste aussi à améliorer les conditions de travail des chercheurs. Pour cela deux leviers principaux sont à mobiliser :

- Une augmentation des personnels de laboratoire après des années de réduction des effectifs, mais également des chercheurs au sens large.
- Redonner davantage de temps aux chercheurs pour les activités de recherche, donc **procéder à une simplification des tâches administratives.**

En ce sens, il est primordial **d'uniformiser au maximum les démarches de subvention et de constitution des dossiers** entre les différents organes à même de financer les projets de recherche. Ceci devrait aussi conduire à une **augmentation du budget de financement de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR)** ainsi qu'une hausse du taux de « succès » des demandes de financement.

b. Organiser une refonte complète de notre organisation de la recherche

La perte de vitesse de la France dans la course scientifique internationale doit être mise en regard avec la capacité encore importante de

mener à bien certains projets stratégiques (bien que le fiasco de l'EPR de Flamanville doive nous alerter sur la perte de compétence qui nous guette là aussi).

Alors que l'organisation gaulliste de la recherche en grands instituts correspond parfaitement à l'impératif de développer des recherches stratégiques et de rattraper notre retard dans les domaines identifiés par le politique, elle n'est pas du tout adaptée à la production de connaissances scientifiques de pointe au niveau international, comme en témoigne la faible production française en terme de quantité de publications, et en terme de niveau d'impact de cette recherche (publication dans des revues scientifiques prestigieuses, brevets). En effet, la production de connaissances scientifiques de pointe au niveau mondial nécessite d'être frontalement aux prises avec la concurrence mondiale, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

Nous devrions donc accepter cet état de fait et nous y adapter. Ainsi, **nous devrions adopter un système hybride, et relativement cloisonné, entre des grands organismes de recherche hérités du gaullisme, et un système décentralisé de petites unités de recherche** fonctionnant comme des PME et correspondant au modèle international (ces unités seraient localisées au CNRS ou dans les universités, comme aujourd'hui, et seul leur fonctionnement serait modifié). **Les grands organismes de recherche seraient focalisés (et recentrés) sur des domaines stratégiques d'importance vitale** (le nucléaire pour le CEA, l'intelligence artificielle pour l'INRIA, la recherche biomédicale appliquée pour l'Inserm, etc.), et **les dotations publiques pour ces organismes correspondraient à nouveau aux objectifs qui leurs sont fixés**, de sorte que les chercheurs y travaillant n'auraient pas besoin de candidater à des financements extérieurs (et cela pourrait même leur être interdit), ni même de publier (même si cela serait malgré tout encouragé). En parallèle, **les salaires des personnels des unités de recherche ne seraient plus payés par les universités ou l'Etat, et les directeurs de ces unités auraient ainsi la pleine responsabilité de leurs choix de recherche scientifique et de recrutement**. La seule contrainte qui leur serait imposée sont des objectifs en termes de nombre et de niveau d'impact des publications qu'ils produisent, sur le modèle international. A défaut de remplir ces objectifs, leur laboratoire se verrait fermé, et un nouveau laboratoire serait ouvert à sa place, après une phase de sélection des chercheurs prometteurs et de leurs projets de recherche.

En résumé, l'État doit clarifier ses priorités pour la recherche et l'innovation. Il devrait d'un côté identifier les secteurs et sujets de recherche qu'il estime comme stratégiques afin de les financer en intégralité via les



organismes de recherches hérités du gaullisme ; et de l'autre côté, il devrait laisser les thématiques non stratégiques aux prises avec la concurrence mondiale en termes de production de connaissances scientifiques en allant au bout de la logique des systèmes de financement par projet (notamment via l'ANR) d'unités de recherche pleinement autonomes.

X. Éducation

1. Les grands enjeux du secteur à la sortie de la Seconde Guerre mondiale et de la IVème République

a. La nécessité de démocratiser l'école et d'avoir une organisation cohérente des institutions

La période qui succède à la Seconde Guerre mondiale est surtout marquée par la volonté de démocratiser l'enseignement et de rendre son accès plus égalitaire. En effet, la période du gouvernement de Vichy avait été principalement caractérisée par des « lois d'exception » en matière d'enseignement et de recrutement des professeurs. Elle avait aussi profondément nuit à la démocratisation de l'enseignement, notamment en remettant en cause la gratuité pour les classes de premières, de terminales de philosophie et de mathématiques et les classes préparatoires. Le besoin d'égalité et de démocratisation de l'enseignement tient principalement à la nature des institutions, héritées de la III^{ème} République.

Avant les grandes réformes des années 1960 et 1970, le système scolaire ne s'organise pas, comme aujourd'hui, par « degrés » (école élémentaire, collège, lycée), mais par « ordres ». Il y a l'ordre primaire qui est « l'école du peuple » et l'ordre secondaire qui est l'école des notables et des bourgeois. A ces deux ordres, celui de la technique viendra se rajouter.

Depuis la loi Jean Zay de 1936, la scolarité de l'ordre primaire s'achève à 14 ans. A la fin de ce cursus, les élèves passaient l'examen du Certificat d'Étude Primaires Élémentaires. Depuis le début du XX^{ème} siècle, il y avait la possibilité pour les étudiants de cet ordre de continuer leurs études après 14 ans. Ceci grâce à la mise en place de Cours Complémentaires d'une durée de 4 ans qui pouvaient se solder par le passage du Brevet d'étude du premier cycle.

Pour l'ordre secondaire, il comprenait une école primaire (de la 11^e à la 7^e) assurée par des professeurs spéciaux, suivie de l'enseignement secondaire assuré par des lycées et des collèges communaux qui emmenaient les élèves jusqu'au baccalauréat.

La IV^{ème} République va donc tenter d'introduire plus d'égalité dans ce système, où l'accès à l'éducation dépendait grandement de sa classe sociale. Ainsi, après la Seconde Guerre Mondiale de nombreuses ébauches de réforme vont être effectuées. Nous pouvons citer quatre projets principaux : le plan d'Alger en 1944 (premier projet éducatif officiel de la France Libre), le plan Langevin-Wallon en 1947 et deux projets portant le nom du socialiste Édouard Depreux, élaboré au titre de Ministre de l'Éducation nationale en 1948, puis au titre de responsable SFIO en 1955.

Même si aucun de ces textes n'aboutira à une grande réforme changeant en profondeur le système éducatif, ils dressent les grandes lignes de ce qui est à accomplir dans ce domaine. En premier lieu l'accès au second degré obligatoire et gratuit pour tous, ce qui revient à une prolongation de la scolarité jusqu'à 18 ans. Ils prônent également la mise en place d'un tronc commun après la période de scolarité élémentaire, suivie d'une orientation vers des études pratiques, professionnelles ou théoriques. L'enseignement technique et professionnel doit se faire dans une forme d'égalité : ne plus cantonner les seules « élites » aux filières théoriques. Le succès scolaire ne doit plus venir que du mérite individuel, et non plus de l'appartenance à sa classe sociale.

b. Gérer la scolarisation des élèves dans les meilleures conditions

L'état catastrophique des locaux de cette période couple deux phénomènes : l'héritage de locaux déjà vétustes en 1939 et les destructions engendrées par la guerre. En effet, les bombardements subis par la France laissent un bilan catastrophique quant à la destruction des centres éducatifs. 4900 classes primaires ont été détruites, 47 établissements secondaires ont été entièrement détruits, des universités comme celle de Caen ont été entièrement rasées. Pour remédier à ce problème, une commission spéciale présidée par Victor le Gorgeu est mise en place en août 1951 pour planifier les prochaines constructions. Le rapport final de la commission chiffre à 974 milliards de francs les rénovations nécessaires. Cependant, les difficultés à dépenser dans les délais requis les crédits de construction alloués furent importantes. Ainsi en 1956, 2/3 des crédits de paiements pour l'enseignement secondaire ont été utilisés et 52% pour l'enseignement technique. Il reste donc encore du travail sur le plan de la rénovation des locaux de l'enseignement.

Le recrutement du corps enseignant sera le deuxième grand sujet de préoccupation. En effet, leur recrutement reste compliqué pour deux raisons majeures : l'une structurelle, l'autre démographique. Précédemment, de

nombreuses réformes nuisant au recrutement des enseignants ont été menées, par exemple la dislocation partielle des filières existantes de recrutement de personnel.

Le deuxième problème tient à l'inadéquation entre le nombre de professeurs et la répartition de la population scolarisée. Par exemple, peu d'étudiants choisissent à cette époque une filière scientifique, cependant de nombreux emplois sont accessibles aux professeurs dans ce secteur.

c. La place de l'enseignement technique et une formation adaptée aux besoins socio-économiques

Un des premiers constats que l'on peut faire sur cette période est la conviction nouvelle que l'enseignement doit être en accord avec les besoins socio-économiques du pays : « *le but de l'école est double : initiation à la culture et préparation professionnelle, pour permettre à chacun la formation de l'homme et du travailleur qu'il est apte à devenir* » (attendus du projet de réforme préparé par Edouard Depreux en 1948).

Néanmoins, il y a une évolution dans cette conception. Ainsi jusque dans les années 1955, les ouvriers qualifiés font défaut par rapport au licencié en droit et en lettres. Il fallait donc inciter à une orientation plus importante des élèves vers les formations techniques. Le constat est fait également par Alfred Sauvy et Jean Fourastié, d'un manque d'ingénieurs et d'étudiants scientifiques pour soutenir davantage la recherche scientifique. Ces remarques sont dans la lignée de ce qui sera prôné après 1956. En effet, à partir de cette année, le manque d'étudiants en formation technique est à nuancer. Même si le besoin est réel, ce n'est plus seulement le développement de l'enseignement technique qui est mis en avant, mais surtout la professionnalisation de la main-d'œuvre et l'élévation de son niveau d'instruction générale pour faire face à l'arrivée grandissante de l'automatisation.

La IVème République se contentera donc, en grande partie, de soulever les enjeux principaux de l'enseignement de l'époque, mais en mettant rarement en œuvre les réformes permettant d'y remédier.



2. La pensée du Général sur l'éducation

La pensée du Général en matière d'éducation peut se résumer en trois grandes lignes directrices. Il souhaite tout d'abord régler la querelle scolaire qui remonte à la création de l'école républicaine par Jules Ferry. Ce dernier fait de la politique républicaine une politique de laïcisation scolaire. Le préambule de la Constitution de la IV^{ème} République réaffirme ces valeurs laïques : « *L'organisation de l'enseignement public, gratuit, laïque à tous les degrés est un devoir de l'État* ». Même si elle est moins virulente, l'opposition entre l'enseignement privé catholique et l'enseignement républicain laïque est toujours vive. L'enseignement catholique a de nombreuses revendications, comme la demande d'aides financières de l'État aux établissements privés. Au-delà de ces sollicitations, ce sont deux jeunesses et deux corps enseignants qui s'opposent : l'un catholique, l'autre laïque.

En second lieu, la grande volonté du Général est de réformer l'enseignement public, et plus précisément l'enseignement secondaire pour l'adapter à l'époque. Ce chantier de taille n'a pas été entrepris par la IV^{ème} République et est donc repris par la toute jeune V^{ème} République. Le Général souhaitait recruter les élites sur une base démocratique, et non plus, en schématisant, selon l'appartenance sociale. Néanmoins, de nombreuses questions se posent alors : celle de savoir, par exemple, jusqu'où va le recrutement en termes d'effectifs, et selon quels critères.

Le Général avait également la volonté d'organiser l'enseignement secondaire et supérieur en fonction des besoins de la Nation. Selon lui, ses besoins devraient être un critère quant à la création d'universités, à la priorisation des enseignements, aux *numerus clausus* associés à chaque formation. Le Général déclarait en effet en 1967 à Alain Peyrefitte après sa nomination au Ministère de l'Éducation Nationale : « *il faut que les étudiants soient acheminés vers des filières qui déboucheront sur des avenues, non vers des filières qui déboucheront sur des impasses* ».

3. La politique éducative gaulliste en pratique

a. Réconcilier les jeunesses

La question de l'enseignement privé face à l'enseignement public avait connu une relative trêve depuis 1951. En 1951, la loi Barangé était promulguée, accordant le versement d'une allocation scolaire aux enfants du

public comme du privé. Depuis cette date, la question provoque peu de débats. Ce calme relatif prend fin en 1959 lorsque Michel Debré, Premier Ministre du Président de Gaulle, fait sa déclaration gouvernementale devant l'Assemblée. Il n'y mentionne pas l'école libre et se le voit reprocher par des membres du Mouvement Républicain Populaire (MRP) parti chrétien-démocrate. Dès lors, la question s'étend à l'Union pour la Nouvelle République (U.N.R), aux indépendants et au MRP. La question de la querelle scolaire est alors relancée. Elle passe au premier plan de l'actualité après les manifestations des 21 et 28 juin pour la défense de l'école publique.

De Gaulle confie donc la question à André Boulloche et Pierre-Olivier Lapie. Ce dernier sera le président de la commission chargé de régler la question. L'ambition est la suivante : mettre fin au système de subvention mis en place par la loi Barangé et lui substituer un système d'aide contractuelle pour rapprocher les deux enseignements publics et laïcs. La commission propose donc d'instaurer quatre statuts différents : l'intégration dans l'enseignement public, le conventionnement (un personnel de droit public), une phase transitoire avec le conventionnement pour cinq ans et la liberté totale (et donc l'absence de subventions).

La commission débouche sur la loi du 31 décembre 1959, qui donne lieu à d'âpres débats à l'Assemblée Nationale. La loi aboutit à la conclusion suivante : elle met les établissements publics et privés à égalité, tout en reconnaissant le « caractère spécifique » de chaque enseignement. Chaque établissement donne donc le même enseignement, mais avec une éducation qui lui est propre ; l'enseignement est donc public dans un établissement qui peut être privé ou public, ayant un « caractère spécifique » reconnu par l'Etat. Le collège Stanislas à Paris a servi de modèle. Ce caractère « spécifique » correspond à la place des aumôneries dans l'établissement, par exemple. En revanche, les établissements publics se doivent de garantir la liberté de culte, et l'instruction religieuse y est autorisée.

b. Démocratiser l'enseignement

La conception de de Gaulle concernant la démocratisation est simple. L'objectif est de supprimer les barrières qui empêchaient les élèves doués d'accéder à l'enseignement secondaire. L'accès à un enseignement supérieur ne doit plus être conditionné par son appartenance à un ordre secondaire, et donc à une classe sociale élevée.

Les réformes commencent avec celles de Berthoin et son décret du 6 janvier 1959. Cette réforme aura pour principale conséquence d'allonger le temps de scolarité et rendre l'école obligatoire jusqu'à 16 ans. En conséquence, le nombre de maîtres doit être augmenté, ce que le gouvernement essaye de limiter en introduisant progressivement la mixité dans les classes. Cette réforme signe également la fin des ordres primaires et secondaire en généralisant le passage en 6^{ème} : il n'y a plus de distinctions entre les élèves continuant leurs études dans le secondaire et ceux s'arrêtant aux primaires. Néanmoins, il existe toujours un élitisme des lycées. En effet, la réforme Berthoin crée les CEG (collège d'enseignement général) et les CET (collège d'enseignement technique). Ces derniers permettent à tous d'accéder à un enseignement secondaire, mais les lycées gardent leur enseignement de l'humanisme traditionnel.

Pour poursuivre ce mouvement, le Général, alors occupé par la politique étrangère de la France en Algérie, reprend la main. Le 3 août 1963, il crée les CES (collège d'enseignement secondaire). Ces derniers permettent l'unification des systèmes existants jusque-là. Ainsi un CES comportait trois filières : la voie longue –qui correspond au premier cycle du lycée (de la 6^{ème} à la 3^{ème})–, la moderne court –qui correspond au CEG–, et la voie de transition-pratique –qui permettait une formation pratique pour un apprentissage ou une formation d'ouvriers spécialisés.

Avec ces réformes, nous retrouvons au sein d'un même établissement, des jeunes gens d'origine sociale très différentes qui ne se côtoyaient pas, mais également des enseignants très différents. Enfin, le collège unique viendra et sera mis en place par la loi Haby de 1975.

c. Démocratiser mais en sélectionnant : les besoins de la Nation avant tout

Même si la volonté du général est de démocratiser l'enseignement, l'objectif n'est pas que chacun puisse accéder à une formation avec son désir pour seul critère. En effet, l'enseignement doit se faire en accord avec les besoins de la Nation. Cette dernière a besoin d'ingénieurs, de professeurs, de techniciens, de littéraires, mais le tout dans certaines proportions. Il va donc falloir sélectionner les élèves du supérieur en conséquence.

La volonté première de de Gaulle est de restreindre le nombre d'élèves trop important qui arrive dans le supérieur ; tout en démocratisant le

secondaire pour pouvoir élargir la base de recrutement. Néanmoins, les effets de cette méthode ne se seraient fait sentir que sur le long terme, il a donc fallu réagir autrement. L'idée était donc de mettre des paliers de sélection dans le supérieur et non dans le secondaire, comme le voulait de Gaulle (cela à court terme). Pour éviter d'accueillir des élèves inaptes à suivre les cours du supérieur, le niveau du baccalauréat devait être rehaussé. De même, l'enseignement technique devait être développé pour éviter un engorgement d'élèves dans le supérieur.

Christian Fouchet, alors Ministre de l'Éducation nationale, est opposé à cette vision. Pour lui, la volonté de l'étudiant ne devrait pas être reléguée au second plan face aux besoins de la Nation. Face à la volonté de de Gaulle, c'est celle de Fouchet, soutenu par le monde universitaire, qui obtiendra gain de cause par la loi du 22 juin 1966. La sélection pour accéder au supérieur ne sera pas celle voulue par le Général. Seules les facultés de science seront dotées d'un examen d'entrée pour les élèves n'ayant pas obtenu de baccalauréat scientifique. En lettres, aucun examen d'entrée ne sera demandé, excepté le baccalauréat. Rappelons que de Gaulle ne voulait pas que tous les bacheliers puissent s'inscrire à la faculté et que pour certains un jury juge s'ils sont aptes ou non à intégrer leurs établissements. Avec la loi de Fouchet, la sélection que voulait le Général de Gaulle ne se fera qu'à la fin du premier cycle du supérieur, avec le refus ou non de sa licence. La réforme Fouchet restructure également les études universitaires : le supérieur est organisé en trois cycles successifs, avec des filières définies très précisément. Cette précision dans la définition de l'enseignement posait de nombreux problèmes aux universités, ayant des difficultés à les appliquer, et laissait peu de marges de manœuvres aux étudiants quant à leur choix de cours.

d. Mai 68 : le remise en cause des pouvoirs universitaires

La crise de mai 68 change profondément le visage de l'université tel qu'il existait jusque-là. La crise dans les universités a principalement deux causes structurelles. Celles provoquées par la réforme Fouchet et son organisation des filières, laissant peu de souplesse. La deuxième vient de la volonté de de Gaulle d'imposer une sélection stricte lors de l'entrée à l'université –même pour les bacheliers– et à laquelle les étudiants étaient farouchement opposés. A cela, nous pouvons ajouter un problème de croissance trop importante des effectifs au sein des établissements.

Le mouvement de mai 68 a donc pour première conséquence une destruction du système universitaire : les doyens de faculté sont désavoués et sont remplacés par des assemblées générales qui élisent des pouvoirs provisoires, avec la démocratie directe pour règle principale de gestion. Parallèlement à cela, l'insurrection s'est couplée à un problème de fond : la perte de légitimité des universitaires, comme détenteurs du savoir.

Pour trouver une organisation de l'université adaptée aux besoins de l'époque, le Général de Gaulle charge Edgar Faure de mettre en place une réforme permettant de trouver un accord et pour « appliquer la politique de la participation ». La loi « Edgar Faure » est votée le 7 novembre 1968. Cette loi réorganise en profondeur l'université. Auparavant, elle était une réunion de facultés avec à la tête de chacune d'elle un doyen. En-dessous, les départements disciplinaires n'avaient aucun pouvoir. La loi propose de créer des Unités d'Enseignement et de Recherche, avec à leur tête des directeurs chargés de la coordination pédagogique. Au-dessus de ces unités se trouve l'Université, dirigée par un doyen avec sa propre administration, un service financier, de véritables pouvoirs, allant dans le sens de l'autonomie des universités. Dans le sens de la « participation » voulue par de Gaulle, la loi prévoit aussi la mise en place d'un « Conseil universitaire » regroupant des étudiants, des administratifs et des techniciens.

4. Les grands enjeux actuels de l'éducation

a. Le sujet de l'enseignement supérieur

Le problème de la gestion de l'enseignement supérieur en France peut s'exprimer ainsi : la France dépense 13,77 milliards d'euros en 2020 pour l'Enseignement supérieur, soit environ 10 000 euros par étudiant. Cependant, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans en 2019 était de 19,6%. A titre de comparaison, l'Allemagne dépense environ 9 000 euros par étudiant et ne compte qu'environ 5% de jeunes au chômage.

De plus, de nombreux étudiants échouent à la fin de leur première année d'université : parmi eux 2/3 des étudiants évoquent une mauvaise orientation au lycée et plus de la moitié déclarent avoir choisi leur filière trop tôt.

Ainsi, deux grands chantiers liés au secondaire sont à considérer. Le premier concerne la gestion de l'échec des jeunes en université et le taux de chômage élevé à la sortie de leurs études. Pour cela il faudra retravailler le lien entre le secondaire et le supérieur. Le second chantier concerne

l'orientation au lycée, qui mal faite est cause de nombreux échecs dans le supérieur.

b. Le corps professoral

De manière générale, que ce soit dans les domaines du secondaire ou du supérieur, le problème majeur de l'enseignement reste l'attractivité du corps professoral. La crise de la Covid-19 nous a rappelé la nécessité du corps professoral dans la société. Cependant, on assiste à une dévalorisation du métier, rendant le métier d'enseignant peu attractif et provoquant ainsi la fuite des élites vers d'autres secteurs plus valorisants. L'étude TALIS menée par l'OCDE montre que la France a les pires statistiques concernant le sentiment de dévalorisation : 5% des enseignants français pensent que leur métier est valorisé par la société, contre une moyenne de 31% dans les pays de l'OCDE.

Le deuxième sujet à évoquer concernant le corps professoral est celui de l'influence des syndicats. Ainsi en 2014, le think-tank Terra Nova dénonçait la place prépondérante des syndicats d'enseignants, et particulièrement celui du Snes. Il y montrait l'influence de ces syndicats sur l'Education nationale et la nécessité de leur accord avant chaque réforme prise par le Ministère. Il n'est pas concevable qu'un Ministère de cette importance soit aussi dépendant d'un syndicat.

c. Les fondamentaux dans l'enseignement obligatoire

Enfin, depuis plusieurs années, la France est visée par les classements internationaux quant à la baisse de son niveau scolaire. Ainsi, le classement PISA qui évalue la validation des acquis des élèves à 15 ans place la France à un rang plutôt moyen, en 23^{ème} position. Le même constat peut se faire sur le niveau des élèves en fin de secondaire. Le classement TIMSS évalue l'acquisition des compétences en physique et en mathématiques. Seul 1% des élèves français atteignent le niveau « avancé » en mathématiques en Terminale S, contre 15% en 1995.

5. Une application du gaullisme au XXIème siècle

a. Renforcer le niveau d'entrée au supérieur

Le problème du supérieur est intimement lié au problème du secondaire. De Gaulle estime que le risque de rendre l'université accessible à

tous est de voir les élèves sanctionnés par leur propre échec en fin de 1^{er} cycle. Les faire entrer à l'université ne rendait donc service ni à l'Etat ni à ses étudiants. De plus, par son accès libre, l'université s'est vue dévalorisée au cours de ces dernières années. **Renforcer la sélection à l'entrée de l'université** est donc devenu nécessaire afin d'éviter l'arrivée sur le marché du travail d'étudiants au diplôme de faible valeur ajoutée. Cela permettra de rétablir l'équilibre entre dépenses de l'Etat pour un étudiant et taux de chômage des jeunes. Cela permettra également de redonner sa valeur à l'université.

Cependant cela implique de pouvoir proposer une autre formation, d'une qualité égale, aux jeunes ayant été refusés ou ne souhaitant pas aller à l'université. Pour cela, **il faut repenser la formation technique.**

b. Concilier besoins de la Nation et souhait des étudiants : repenser la filière technologique

De Gaulle apportait une grande attention aux besoins de la Nation en termes de formation et pensait que le choix des individus devait être en accord avec l'équilibre de la nation. Cette vision limitante des choix de filière d'enseignement n'est pas complètement bénéfique. C'est donc plutôt vers une conciliation entre besoins de la Nation et choix personnels que nous devrions converger. Pour cela, nous proposons de repenser l'organisation de la formation au lycée et au collège. L'objectif serait de **porter une grande attention à l'acquisition des fondamentaux à l'école primaire et au collège jusqu'à la 4^{ème}, de façon à acquérir les bases nécessaires.** Ces fondamentaux doivent être la priorité au cours de cette période et devraient ainsi permettre de relever le niveau des élèves français dans les classements internationaux, comme le classement PISA. Par la suite, **à la fin du collège, le choix des enseignements devrait être plus diversifié** afin de pouvoir prendre sa décision de partir en filière technologique ou général en toute connaissance de cause.

L'organisation du lycée en filière générale devrait se faire sur le même principe. Cela permettrait de résoudre les problèmes du manque d'adéquation entre les jeunes français et le monde du travail, mais également de mieux les orienter dans leur choix vers le supérieur. La formation au lycée doit donc se structurer autour de l'acquisition des fondamentaux, dont le baccalauréat doit être la confirmation de ces fondamentaux. **Il est nécessaire qu'un socle d'acquis indispensables soit défini au préalable et que tous les élèves de la filière générale du lycée reçoivent cet enseignement.** Parallèlement, les élèves devront choisir des enseignements parmi une liste : ces enseignements seront destinés à faciliter l'orientation des élèves dans le supérieur. Ils seront soit

plus techniques que les fondamentaux, soit au contraire plus théoriques. Les plus techniques seront proposés afin de permettre aux élèves d'avoir une ouverture sur le monde du travail et de l'entreprise, sur des matières propres à certains corps de métiers, sur des enseignements pratiques, etc. **L'objectif est de pouvoir concilier les besoins professionnels et intellectuels de la Nation avec la liberté de choix de chaque élève.**

c. Revaloriser les enseignants

Tout au long de son action à la tête de l'État, de Gaulle a toujours montré beaucoup de respect pour les enseignants. Cet attachement vient peut-être de l'histoire personnelle du Général : son père Henri de Gaulle était enseignant.

Toujours est-il que ce travail de réforme et de revalorisation des enseignements va de pair avec une revalorisation de celui qui enseigne. **Cette revalorisation passe déjà par une revalorisation des salaires**, mais aussi par une revalorisation de leur travail. En effet, l'enseignant est un membre de la fonction publique, et donc un représentant de l'État. A ce titre, et d'autant plus que le Général de Gaulle qui était très attaché au respect de l'État, **il est nécessaire de restaurer le respect de l'enseignant au sein de la classe.**

La revalorisation des enseignants dans leur travail passe aussi par le fait de leur fournir de bonnes conditions de travail. Nous proposons donc **d'augmenter le temps de présence des enseignants hors des heures de leurs cours** afin de pouvoir assurer un plus grand contact avec leurs élèves et de permettre ce travail d'accompagnement et d'orientation qui est le leur.



XI. Laïcité et Communautarisme

1. Apport du Gaullisme sur la question du communautarisme

Transposer la situation que nous connaissons aujourd'hui en France dans le contexte social et politique de l'après-guerre serait une erreur. Néanmoins, l'usage d'outils gaullistes dans la lutte contre le communautarisme islamiste est pertinent. Ainsi, le Général de Gaulle affichait une fermeté sans faille contre toutes les entités (politique, religieuse, militaire, syndicale...) qui se pensaient supérieures à l'État ou du moins ambitionnaient de le déstabiliser. Nous ne devons pas perdre de vue l'essentiel de sa démarche : "une certaine idée de la France". Une France qui prime sur n'importe quel intérêt ou croyance.

Le Général n'a pas connu les formes de radicalisation que nous affrontons aujourd'hui, ni la volonté des islamistes de pénétrer les services publics et les rouages de notre société au mépris de la laïcité. Néanmoins, il a eu à se pencher sur la question de la place de l'Islam et de l'attitude à adopter vis-à-vis de cette religion.

De Gaulle ne reniait pas l'importance de l'Islam comme religion du livre. Mais comme pour les autres religions, il considérait qu'en France l'Islam devait se soumettre aux lois de la République.

2. Des intuitions toujours d'actualité

L'urgence de la situation montre que le pressentiment gaullien vis-à-vis de l'organisation de ce culte n'était pas dénué de sens : mosquées sous influence étrangère sur le sol français, services publics en proie à la radicalisation, prisons démunies face au phénomène de radicalisation de certains détenus ; le tout résultant du fait qu'une partie de la communauté musulmane place l'Islam au-dessus de la République.

Le terrorisme islamiste a pris de nouvelles formes, s'adaptant aux technologies, aux évolutions de la société, il est aujourd'hui à la fois exogène et endogène. Communautarisme, radicalisation, terrorisme. Ces trois notions peuvent se prendre indépendamment ou être considérées comme des étapes. A défaut d'y opposer des mesures qui n'existaient pas encore sous de Gaulle, on peut en revanche appliquer des préceptes gaulliens incontournables

comme l'idée de « *faire* » Nation, la puissance des valeurs républicaines, et l'intransigeance vis-à-vis de ses ennemis.

a. Religion et citoyenneté

Face au « *en même temps* » macroniste, le Général aurait opposé une ligne directrice claire et avec une ultime priorité : la préservation de la République, la défense de la France quoi qu'il en coûte, sans se soucier de ménager les intérêts des uns et les susceptibilités des autres. A la dualité de propos, l'esprit gaullien oppose une parole ferme : la république doit offrir tout ce qu'elle a aux citoyens et tout refuser à l'Islam politique.

b. Organisation et financement du culte musulman

Dans ses prises de décisions militaires comme politiques, il a toujours remis la France au centre des préoccupations sans ouvrir la porte à l'ingérence d'autres Nations. À ce titre, il faut imposer un **véritable contrôle administratif du culte musulman** et les **associations soit sous influence étrangère qui possèdent un objectif politique soit se réclament du salafisme, du wahabisme ou des Frères musulmans doivent être dissoutes**. Ce contrôle permettrait ainsi de contrôler les activités des mosquées pour connaître leur compatibilité avec les valeurs françaises, et de les fermer dans le cas contraire. Cela passe notamment par une **vérification sur la langue des prêches, en imposant le français**.

En ce sens, les apports financiers étrangers répondant aux mêmes objectifs ne sont pas compatibles avec une conception gaullienne d'un État souverain et indépendant. Les apports financiers d'États tels que le Maroc, l'Algérie, l'Arabie Saoudite à des lieux de cultes sur le territoire français, doivent conduire à **une réponse diplomatique et à une interdiction des financements non compatibles avec les valeurs républicaines**. Cette réponse diplomatique peut avoir plusieurs illustrations comme des sanctions économiques françaises ou européennes par exemple. Le Général de Gaulle n'aurait jamais accepté un apport financier extérieur pour des structures pouvant avoir un impact idéologique sur sa propre population.

c. Fermeté face au terrorisme

Plus globalement, suite au récent attentat qui a coûté la vie à un enseignant, on assiste à une remise en question profonde de la Constitution et de l'arsenal judiciaire français face aux dérives islamistes. Il nous faut alors nous remémorer le caractère profondément réformateur de la pensée politique du Général et appliquer sa démarche. Il faudrait ainsi apporter une **réponse globale face au totalitarisme islamique en adoptant une cohérence sur notre politique intérieure et étrangère.**

À l'extérieur, il faut se donner les moyens de notre politique étrangère et de défense alors que les menaces dans les régions limitrophes deviennent plus lisibles. Il faut ainsi **renforcer notre cyberdéfense et inscrire une tendance croissante du budget de la défense à 2% du PIB** pour restaurer nos capacités avec le départ des britanniques de l'UE et le changement de stratégie des États-Unis. Sur le volet de la politique étrangère, la France doit adopter une **politique cohérente en demandant aux États-membres de l'UE de se montrer solidaires lorsqu'un pays est menacé** et en adoptant une **politique ferme contre les pays soutenant le terrorisme islamique.** À ce titre, nos relations avec les pays du Golfe doivent être évaluées à la lumière de leurs actions positives ou négatives. Enfin, en matière de politique européenne, il est nécessaire de **protéger l'espace européen en opérant de véritables contrôles aux frontières en renforçant Frontex. Eurojust et Europol doivent devenir nos bras armés** sur le territoire européen en matière de justice pour la première entité et de sécurité pour la seconde.

À l'intérieur, le combat contre le totalitarisme islamique repose sur deux piliers : la reconquête des territoires perdus de la République et des mesures concrètes pour lutter contre le terrorisme. Sur le premier volet, il est **nécessaire de réaffirmer la laïcité, de mobiliser et réorganiser l'État régalien, de regrouper les services de renseignement en deux entités** l'une sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, l'autre sous celui de la Défense. Sur le second volet, les **terroristes français à l'étranger doivent soit être jugés dans les pays où ils ont commis leurs crimes, soit être éliminés de façon ciblée** quand ce n'est pas possible. Pour les **terroristes encore présents sur le territoire national, il est nécessaire d'utiliser l'article 411-4 du Code pénal** qui les punit de la réclusion criminelle pour intelligence avec l'ennemi.

Enfin, **il est aussi important de réenchanter le projet républicain.** Le salut au drapeau, l'hymne, un nouveau service militaire/civique, sont autant

de socles sur lesquels l'ensemble de la jeunesse française pourrait s'appuyer pour faire corps et retrouver un esprit républicain.

« *La vie est la vie, mais c'est toujours un combat pour une Nation comme un Homme* » écrivait le Général. Le combat qui se présente aujourd'hui à la Nation est le combat non pas d'une génération mais celui d'un siècle tant le retard est grand. La classe politique française doit se hisser à la hauteur du Général, en œuvrant face à cet ennemi sournois et insidieux en concertation, avec écoute et transparence. La cohésion nationale souhaitée par le général est la seule et unique option pour nous opposer au totalitarisme islamique.

XII. Affaires sociales

1. Le gaullisme social

a. La France en 1945

La période d'après-guerre est déterminante pour le gaullisme, en ce qu'elle structure une doctrine qui n'avait pas (peu) été confrontée au réel et aux circonstances auparavant. La pensée qui est maintenant désignée comme le « gaullisme social », à savoir la doctrine du Général de Gaulle en matière d'affaires sociales, est en effet née de la rencontre entre le contexte particulier qui caractérise la sortie de la Seconde Guerre mondiale et l'héritage familial du Général en matière de rapport à l'Humain.

Lorsque de Gaulle arrive au pouvoir, ses préoccupations sont déterminées par les années de guerre qui s'achèvent. Comme pour toute sortie de guerre, il s'agit ainsi de reconstruire la société, réorganiser la classe politique et restructurer toute l'économie. La tâche est vaste et trois enjeux propres à la période peuvent tout de même être identifiés.

Tout d'abord, comme la France se retrouve naturellement impliquée dans la Guerre Froide qui oppose les États-Unis d'Amérique et l'URSS, l'idée naît alors de chercher une troisième voie entre le capitalisme (qui fait peur au travailleur) et le communisme (liberticide et destructeur de richesse). Cette troisième voie ne pourra se déployer que sur un plan économique, la France ne pouvant prétendre à un « non-alignement » diplomatique à cette période.

Sur le plan économique, l'enjeu est de réussir à concilier le boom économique qui s'annonce et les droits des travailleurs. La France est en effet exsangue au sortir de la guerre, aussi il ne serait pas bon que les salariés – essentiels à sa reconstruction économique et physique – soient écrasés par les entreprises.

Enfin, l'image et la « grandeur » de la France ont été bafouées pendant l'Occupation, la soumission rapide du pays et la collaboration de son appareil politique faisant à présent partie de l'Histoire. La réorganisation politique nécessite donc une restauration de cette position, mais posera également la question de la légitimité du pouvoir et particulièrement de l'État.

Ces enjeux marqueront naturellement les années qui suivent la Libération et donc les premières années au pouvoir du Général de Gaulle. Une analyse rétrospective permet a posteriori une lecture circonstanciée de la doctrine gaulliste.

Le Général de Gaulle a beaucoup hérité de la pensée de ses parents, dont il écrira dans ses mémoires : « *mon père était imprégné du sentiment de la dignité de la France* » ; « *ma mère portait à la patrie une passion intransigeante à l'égal de sa piété religieuse* ». Son action, même infléchie par les circonstances de son temps, mêlera ainsi des positions proches de la doctrine sociale de l'Église et une « *certaine idée de la France* ».

b. De Gaulle, une fibre sociale

Cette idée de la France façonnera la conception gaullienne de l'État. Sa pensée s'articule sur trois axes, définis notamment par Véronique Alibert-Fabre. L'État doit d'abord être légitime, en ce que le pouvoir doit servir les valeurs de la société, être exercé pour la société. Cela implique le consentement de la Nation mais également un chef prestigieux. Il en découle que le chef doit exercer justement le pouvoir, dont il rend des comptes auprès des citoyens, sous peine de voir ces derniers reprendre les prérogatives qu'ils lui ont confiées (ce qui fait écho notamment au débat sur la « *violence légitime* »). L'État doit ensuite être démocratique, « *tant il est vrai que les pouvoirs politiques ne valent en fait et en droit que s'ils s'accordent avec l'intérêt supérieur du pays, s'ils reposent sur l'adhésion confiante des citoyens* » (discours de Bayeux). L'État doit enfin être respecté, ce qui découle naturellement des exigences de légitimité et de démocratie.

Cet État fort cohabite tout de même chez le Général avec la conscience du pays qui préexiste à son appareil institutionnel. Il avait la France profonde « *chevillée au corps* », une conscience du territoire et de ses richesses, ce qui l'a notamment mené à envisager une réforme du Sénat pour donner plus de marge de manœuvre aux territoires.

Sur un plan humain, la conception gaullienne pourrait être définie comme une « *liberté responsable* ». Ainsi, pleine liberté doit être laissée à chacun dans le respect de la personne humaine, ce qui résonne particulièrement avec les revendications de ceux qui luttent contre un capitalisme « *écrasant* » les travailleurs. Cette position pourrait se traduire simplement par l'équation suivante : laisser ceux qui peuvent, faire ; aider ceux qui peuvent moins pour faire, et non faire à leur place. Le gaullisme

social se positionne donc en faveur du « *coup de pouce* », mais s'oppose pleinement à un socialisme infantilisant pour le citoyen.

Le système de Sécurité sociale et d'allocations familiales ont été créés pour soutenir les citoyens. Nous devons au général de Gaulle également la liberté syndicale et la création des comités d'entreprise, pour faire « *entrer la démocratie dans le monde de l'entreprise* ». De plus, pour réconcilier les salariés avec leur entreprise, de Gaulle a favorisé la création de l'actionnariat salarial.

2. Une solution à une société en crise ?

a. Enjeux contemporains

Le gaullisme n'a jamais été autant d'actualité, dans une époque marquée par la succession de crises. La lecture des propos du Général en 1959 : « *La seule querelle qui vaille est celle de l'Homme. C'est l'Homme qu'il s'agit de sauver, de faire vivre et de développer.* » permettent de donner une indication sur sa lecture des enjeux. Les enjeux contemporains sont nombreux en matière d'affaires sociales et une rapide lecture des réalisations gaulliennes montre qu'elles seraient d'actualité en 2020.

La fracture sociale s'est accrue, la solidarité interpersonnelle a été remplacée par la solidarité nationale au motif que cette dernière serait plus efficiente. Toutefois, la solidarité nationale ne remplit plus son rôle, malgré l'augmentation des dépenses publiques dans ce domaine. Nous pouvons lister de nombreuses difficultés en matière sociale : l'insertion, le manque d'efficacité des prestations sociales, le remplacement de l'État par des associations, un ascenseur social en panne, une école publique ne permettant pas de combler les inégalités de naissance.

Ces difficultés rencontrent la soif d'égalité et de justice qui habite la société française, comme l'a soulevé la crise des Gilets jaunes. Nous assistons d'un côté, à une partie de la société qui verse des contributions au fonctionnement de son pays tout en considérant qu'elle reçoit trop peu. De l'autre côté, une partie de la population bénéficie d'un système avec de nombreux droits, tout en estimant qu'elle ne reçoit pas assez pour rester digne.

b. Plusieurs grands chantiers

Le premier chantier sera de **réformer un état devenu obèse dans ses fonctions sociales et maigres dans ses fonctions régaliennes**. Si la solidarité nationale doit remplir son rôle, elle ne peut pas poursuivre une politique inefficace alors que son montant alloué est croissant. **Les politiques redistributives doivent être plus rationnelles et efficaces**, afin de permettre de sortir les français de la pauvreté. En effet, selon l'OCDE, il faudrait 5 générations à une famille pauvre pour atteindre le revenu moyen. Les politiques sociales doivent ainsi **concilier l'aide nécessaire mais également poursuivre un objectif fixé** comme la réinsertion sur le marché du travail, la politique de natalité, ou encore par exemple l'aide au logement. **La rationalisation des aides sociales passe par une plus stricte évaluation pour mieux les calibrer au regard des objectifs poursuivis**.

Le second chantier concerne le **développement du gaullisme social comme singularité française**. Cela passe notamment par la création d'un fonds souverain, le développement encore accru de la participation, l'intéressement et l'actionnariat salarié, ainsi que le développement de la formation professionnelle. Le **fonds souverain** peut consister en deux volets : le premier pour renforcer l'indépendance de la France dans ses choix stratégiques et le second pour permettre aux salariés d'investir dans ce fonds souverain pour bénéficier de cette politique. **La participation, l'intéressement et l'actionnariat salarié** doivent permettre aux salariés de prendre une part plus importante à la vie de l'entreprise que ce soit dans les résultats financiers mais également pour aboutir à une cogestion sur le modèle allemand par exemple à travers un renforcement du poids des salariés dans les conseils d'administration. Enfin la **transformation de notre formation professionnelle** vise à briser les barrières françaises de naissance pour permettre aux citoyens d'adopter un parcours plus flexible au cours de la vie plus en phase avec la société actuelle. En effet, le système actuel ne permet pas de répondre correctement aux inégalités tout en posant de fortes rigidités.

Le troisième chantier consiste à **réparer les fractures françaises : sociale, territoriale et identitaire**. Ce troisième chantier consiste à opérer une stratégie d'ensemble à travers le Commissariat au plan, pour coordonner les moyens de l'État à ces enjeux qui ne relèvent pas d'un seul ministère, et ainsi apporter la réponse globale qui est nécessaire. La **fracture sociale** nécessite d'acter le passage de la France à une nation d'industriels et de savants pour opérer un changement d'ère. La **fracture territoriale** appelle à un grand plan

d'aménagement du territoire en partant d'une construction autour des grandes métropoles et des centres urbains, lieu des créations de richesses industrielles et de savoir. Tandis que la réponse à la **fracture identitaire** consiste à réarmer le projet républicain à travers une politique d'ensemble partant de l'école d'une part, et la réaffirmation de l'autorité de l'État d'autre part.

XIII. Le commissariat au Plan, ou comment mettre le gaullisme en musique

1. Situation au sortir de la guerre

A la Libération, la France est dévastée et les travaux à effectuer pour remettre la nation en état de marche sont colossaux. Au-delà de réparer les dégradations de l'occupation, la France doit également rattraper le retard conséquent pris par rapport aux autres nations industrielles. Face à l'ampleur de la tâche, il faut une stratégie pour reconstruire et orienter les efforts vers les secteurs d'avenir. Ce sera la mission du Commissariat Général du Plan (CGP), qui sera rattaché initialement au chef du gouvernement.

Le général de Gaulle crée le CGP le 3 janvier 1946 sur la proposition de Jean Monnet, premier à occuper la fonction de Commissaire du Plan. Le premier Plan de 1946 indique quels sont les 6 secteurs industriels prioritaires dans la France d'après-guerre : le charbon, l'électricité, le ciment, le machinisme agricole, le transport et l'acier. Il a pour objectif d'assurer un rattrapage rapide du niveau de vie de la population, de reconstruire au plus vite le pays et d'investir dans l'industrie pour atteindre l'équilibre de la balance des comptes en 1950. Aidé par le plan Marshall, le premier plan fut une réussite. Il a également réussi à impliquer l'État l'organisation de l'appareil productif, sans porter préjudice à l'initiative privée.

2. La doctrine Gaulliste en matière de planification

Si le terme de « Plan » fait référence à la planification, ce n'est pas une planification Marxiste qui est à l'œuvre mais davantage une sacralisation de l'État stratège. De Gaulle disait à propos du CGP « *Le plan n'est pas une coercition. Il est une orientation.* ». Le CGP doit éclairer et fournir les grandes orientations qui permettront au pays d'être en avance sur son temps. Soumise à une très grande instabilité politique et minée par le conflit Algérien, la IVe République a eu de grandes difficultés à mettre en place un second Plan. C'est véritablement en 1958, au retour du Général, que le CGP redevient un outil efficace et structurant de la politique industrielle nationale. Il écrit dans ses Mémoires d'Espoir : « *Pour moi, à mon échelon, il s'agit du plan, parce qu'il embrasse l'ensemble, fixe les objectifs, établit une hiérarchie des urgences et des importances, introduit parmi les responsables et même dans l'esprit*

public le sens de ce qui est global, ordonné et continu, compense l'inconvénient de la liberté sans en perdre l'avantage ». Le Plan fait donc référence à cette notion d'économie concertée.

Parce qu'il conçoit le Plan comme une orientation et non comme une coercition, de Gaulle organise le CGP pour qu'il soit structurellement tourné vers le consensus. Les travaux du CGP doivent permettre d'orienter la politique industrielle de la France sur plusieurs années, voire plusieurs décennies. C'est pourquoi il est nécessaire qu'une forme de consensus soit recherchée, l'intérêt supérieur de la nation et ses choix stratégiques ne doivent souffrir de l'alternance. Ainsi, le CGP dispose de ressources limitées (seulement 150 personnes à sa disposition) par rapport à l'immensité de la tâche qu'il l'attend. Ceci avait pour but de forcer le Plan à faire organiser de nombreuses auditions et consultations. Il est aussi intéressant de constater la grande diversité des profils travaillant au CGP. Ainsi, pour le Général de Gaulle, le CGP n'est pas une administration comme une autre. D'ailleurs tout dans sa structure a pour but d'éviter de reproduire les écueils des autres administrations. Avec le CGP, l'idée n'est donc pas de réserver à certains les décisions stratégiques de la nation, mais bien d'impliquer la plus grande diversité d'acteurs pour construire le projet national.

Pour pouvoir impliquer un maximum d'acteurs publics et privé, mais également engager les différentes administrations, le CGP est conçu comme un terrain neutre. Il a vocation à être présent au sein de toutes les procédures stratégiques, mais ne dispose d'aucun pouvoir propre et ne gère aucun fonds d'intervention économique. Ceci lui permet d'être pour les administrations l'organe de référence pour confronter leurs idées et projets. Le CGP s'articule à l'aide de différentes commissions, qui permettent d'inclure la société civile dans les projets. Ces commissions, dont les membres sont nommés par le gouvernement, accueillent en leur sein des chefs d'entreprises, des dirigeants d'organisations syndicales (patronales et des salariés), des fonctionnaires des ministères concernés et des experts. Ces commissions sont déjà avant-gardistes par leurs compositions, mais elles le sont aussi par leur fonctionnement. En effet, elles ne doivent pas chercher un accord non pas par le vote majoritaire mais par le consensus.

3. Le CGP dans la pratique

De Gaulle met en œuvre le VI^e Plan dans un contexte particulièrement difficile, celui de la fin de la guerre d'Algérie. Il est conçu et mis en œuvre par

le CGP de 1962 à 1965. Appelé Plan de développement économique et social, ce VI^e Plan a pour principaux objectifs :

- D'accroître le PIB de 24%, ce qui correspond à un taux de croissance de 5,5% ;
- De consolider la balance des paiements ;
- D'accroître les investissements ;
- De poursuivre l'expansion économique dans les régions pauvres afin de rendre meilleure la qualité de vie des français.

Concrètement, l'élaboration et la mise en œuvre du plan comprennent plusieurs phases. Celles-ci permettent de structurer et de coordonner la mise en place du plan.

a. La phase des esquisses préliminaires

Les équipes du CGP travaillent à partir des données du Ministère des Finances pour définir les données macroscopiques finales (nationale puis par secteur) à atteindre à la fin du Plan. Ce travail sur les indicateurs économiques nationaux est ensuite décliné en 17 ou 28 secteurs économiques selon la précision souhaitée pour ce travail préliminaire. Une fois ces directives confirmées par le gouvernement, le Plan ouvre la deuxième phase.

b. La phase des Commissions de Modernisation

Plusieurs commissions, dont les compositions ont été évoquées ci-dessus, viennent préciser et rendre plus concrètes les directives issues de la première phase. Nous pouvons distinguer deux types de commissions au sein de cette phase :

- Les commissions « verticales », qui correspondent à chaque secteur d'activité. Ce sont elles qui concrétisent les orientations du Plan.
- Les commissions « horizontales », qui sont les garantes de la préservation des équilibres globaux.

Par rapport à la première phase, la seconde phase est beaucoup plus tournée vers le concret et diminue donc la cohérence globale.

c. La phase de mise en œuvre

C'est dans cette phase que réside toute la complexité de la planification à la française. Le système étant à la fois composé d'acteurs publics et d'acteurs privés, l'exécution du Plan n'est pas automatique.

Avec les acteurs publics, l'application du Plan est plus simple. Le CGP doit tout de même faire preuve d'une grande fermeté, car à court terme les intérêts des différentes administrations peuvent être contraires à ceux du Plan. Il est important de trouver le juste équilibre entre impératifs court-termistes et stratégie à long terme.

Avec les acteurs privés, l'exemplarité de l'État et le respect du Plan par les acteurs publics sont déjà des prérequis au respect du Plan par les agents de la sphère privée. La recherche d'un consensus avec un maximum d'acteurs lors des commissions prend tout son sens pour assurer la mise en application. De Gaulle l'écrivait ainsi : « *Puisque l'exécution du Plan exigera la collaboration de tous, il est indispensable que tous les éléments vitaux de la Nation participent à son élaboration.* ». Pour veiller à l'application du Plan, le gouvernement dispose d'outils incitatifs pour favoriser l'exécution des décisions de l'accord. Ces outils incitatifs sont principalement des avantages fiscaux : dégrèvements fiscaux, accès prioritaire au crédit ou aides des établissements publics, subventions recherche à rembourser en cas de succès, etc...

4. Synthèse de la philosophie gaulliste sur la planification

De Gaulle à lui-même synthétisé en une phrase sa vision du CGP : « *Le plan n'est pas une coercition. Il est une orientation.* ». D'abord un outil de la reconstruction du pays en 1946, le Plan se transforme au retour du Général au pouvoir en un instrument essentiellement prospectif. Il doit permettre à la Nation de choisir et de mettre en œuvre les orientations fondamentales qui transformeront durablement la société. Parce qu'il doit articuler des choix de société à travers les ressources industrielles, le succès du Plan dépend de « *l'adhésion la plus large des esprits et de la mobilisation la plus active des volontés* » (Pierre Massé).

5. Les enjeux contemporains

Le 6 Mars 2006 le CGP est substitué par le Centre d'Analyse Stratégique (CAS), puis en 2013 par France Stratégie. Ces changements ne sont pas seulement des questions de désignation mais illustrent également une perte de l'importance de la planification à la française. En effet, alors que la France renonce à son modèle Commercial-Industriel pour se tourner vers un modèle Libéral-Financier, les outils de planification dont elle disposait ne font plus sens au début du XXI^e siècle.

Mais ce constat est déjà dépassé. En effet, la crise du coronavirus a sonné le glas de l'ère néolibérale que nous connaissions depuis les années 80. La nouvelle ère est celle des états-nations, articulant la géopolitique à travers les puissances régionales. Cette nouvelle ère est donc celle du retour de l'état-stratège que prônait le Général de Gaulle. La France doit donc se réarmer et se donner les outils stratégiques adaptés à son temps pour ne pas louper l'entrée dans cette nouvelle ère. La nomination à nouveau d'un Haut-Commissaire au Plan le 3 Septembre 2020 marque la volonté du retour d'un état-stratège français. Ceci est intéressant pour la symbolique, mais ce Haut-Commissaire au Plan ne dispose que des moyens de France Stratégie et ne s'est pas vu attribuer de missions particulières.

Pourtant, les enjeux sont immenses. La crise du coronavirus a montré à quel point la France n'était plus en capacité de subvenir à ses besoins vitaux. Notre incapacité à produire masques, tests et gel hydro-alcoolique en quantité suffisante a mis en lumière les failles de l'appareil productif industriel français. La logique de maximisation du profit pour seul critère d'arbitrage est révolue. Nous avons payé au prix fort les nombreuses délocalisations des industries stratégiques. Désormais, l'État doit encourager le retour sur le sol national d'industries stratégiques et faciliter l'émergence de filières d'excellences dans les secteurs d'avenir.

6. Propositions pour une planification gaulliste adaptée au XXI^e siècle

Alors que la crise sanitaire force la France à changer de modèle pour véritablement prendre la mesure de cette nouvelle ère, les outils de planification à la française seront indispensables au pays. Aujourd'hui, la bataille n'est pas sémantique. **La question n'est pas celle de renommer France**

Stratégie en Commissariat Général du Plan, mais de savoir quels moyens sont à disposition de l'organisation et quelles sont ses missions.

A minima, cet organe devrait définir les priorités industrielles pour permettre à la France d'être plus résiliente en temps de crise. Définir un plan de relocalisation, incitant à la réindustrialisation à l'échelle nationale et dans les différentes régions. Relocaliser les industries stratégiques sur le territoire national, notamment dans les domaines de l'énergie, du sanitaire, des télécommunications, des transports, de la défense et de l'alimentation, et mieux contrôler les prises de participation étrangères dans ces entreprises.

Cet organisme doit aussi **identifier les secteurs d'avenir et permettre l'émergence de champions nationaux et européens grâce à la mise en place de filières d'excellence dans ces secteurs.** L'État doit (re)construire un écosystème favorable à l'émergence d'un maillage industriel et d'entreprises dans les filières d'intérêt stratégique vital comme l'IA, les BigData, les micro-processeurs ou encore l'espace.

La coordination nécessaire entre les différents services de l'Etat (penser à l'éducation nationale et à l'industrie pour les nouvelles filières industrielles stratégiques) **et avec les acteurs du privé tant du côté des entreprises, que des syndicats et des ONGs le cas échéant, requiert de renouer avec la démarche œcuménique et consensuelle du CGP gaullien.** Pour que ce consensus puisse se faire, un objectif collectif aussi clair que désirable par tous doit être identifié. Alors que l'horizon de la reconstruction fournissait cet horizon clair sous de Gaulle, la fin brutale qui fut apportée à cette idée par la crise de 1968 de même que les mouvements décroissantistes qui voient le jour actuellement montrent que la seule reconstruction économique ne peut pas durablement représenter un objectif désiré par l'ensemble des Français.

La mission du nouveau CGP pourrait donc être de mettre en œuvre la vision d'une France prospère et écologique, mais aussi forte et indépendante. La France pourrait ainsi servir de leader à l'Union européenne, avec comme objectif que la civilisation européenne redevienne un phare pour le monde entier dans ce XXIème siècle porteur de dangers mais aussi d'opportunités immenses pour l'humanité.

Sources : France Stratégie - La planification Française, Pierre Massé

XIV. Conclusions

La crise du coronavirus a mis en lumière trois phénomènes qui sonnent irrémédiablement l'entrée dans une nouvelle ère.

D'abord elle met en exergue la fragilité des économies occidentales. En délocalisant leur production et en désindustrialisant leurs pays, ces dernières se sont rendues dépendantes pour produire des biens nécessaires à leur survie. Davantage encore que celle de 2008, cette crise met à mal l'équilibre international fondé sur le transfert de la production vers les pays émergents aux coûts de production moins élevés. Ceci avait initialement pour but de maintenir une augmentation régulière du pouvoir d'achat des classes moyennes occidentales, mais cela a fini par se retourner contre elles à l'occasion de ces deux crises.

Ensuite, la crise du coronavirus remet la nation comme horizon indépassable du citoyen quand celui-ci voit le danger arriver. Alors qu'il s'agissait d'une pandémie mondiale, les organisations internationales comme l'OMS ou régionales comme l'Union européenne n'ont pas joué un rôle efficace dans la coordination des réponses gouvernementales. Ainsi, le début de la crise sanitaire a révélé l'inefficacité de l'UE à coordonner les actions et le manque de solidarité entre les États membres. Ce défaut conduit nécessairement à un retour de l'État nation comme acteur clé de la gestion de crise pour protéger ses citoyens.

Enfin, les « premiers de corvée » ont démontré leur importance dans le fonctionnement d'une nation à travers le rôle indispensable des infirmiers, forces de l'ordre, caissiers, éboueurs et autres travailleurs en première ligne pendant la crise. Or, comme l'avait déjà démontré la crise des Gilets jaunes, ce sont les grands oubliés de la mondialisation.

La crise du coronavirus acte ainsi le retour de la Chine comme acteur clé du XXIème siècle sur la scène mondiale, ainsi que le déclassement de l'Europe et de la France. Dans cette nouvelle ère, l'Europe et la France risquent de sortir de l'Histoire. L'Europe subit les mêmes problèmes qu'à l'époque du général de Gaulle, c'est-à-dire une difficulté à concilier les visions françaises et allemandes. La vision allemande est celle d'une zone de prospérité et de croissance économique qui correspond à la manière dont l'Allemagne a su garder une industrie puissante notamment tournée vers

l'exportation, mais qui représente désormais un modèle en partie dépassé face aux nouvelles conflictualités découlant de l'affrontement entre Chine et USA. Face à cette vision, la France surtout gaullienne prône plutôt une Europe puissance capable de faire entendre sa voix diplomatique dans le concert des nations et agissant comme une entité stratégique.

L'émergence de la nouvelle ère doit permettre de réconcilier ces deux visions, pour disposer d'une Europe forte à la fois sur les plans politique et économique, et ainsi apte au combat sur la scène mondiale. Il est indispensable que l'UE retrouve cette ambition de puissance car elle a un rôle à jouer dans la résolution des conflits qui se jouent dans le monde et parce que de ce rôle dépend sa capacité à rester dans l'Histoire. L'Europe a une longue tradition d'intermédiaire dans la recherche de solutions pacifiques ou celle de nouveaux partenariats. Elle a joué un rôle immense dans le maintien de la paix au Moyen-Orient jusqu'au tournant des années 2000 ou encore par les positions françaises et allemandes contre la guerre en Irak. Si elle n'assume pas ce rôle, l'Europe risque de devenir un spectateur du monde, voire une victime de l'Histoire, comme l'a été par exemple la Chine au XXème siècle.

Pour permettre cette réconciliation des visions françaises et allemandes, la France doit rétablir sa puissance interne. Elle doit donc suivre un projet national de politiques publiques qui nous permette de redevenir une nation d'industriels et de savants, tout en résolvant les problèmes intérieurs. L'objectif est ainsi de réformer un État inadapté car trop faible sur ses fonctions régaliennes et trop obèse sur son volet social, pour soutenir nos citoyens dans la nouvelle ère beaucoup plus conflictuelle qui s'est ouverte.

Plusieurs politiques publiques peuvent subir une véritable transformation à partir d'une action globale. L'action du Commissariat au plan pourrait proposer une orientation de long terme pour identifier les secteurs d'avenir pouvant offrir un avantage comparatif au pays dans la compétition mondiale. Cette stratégie serait complétée par une réforme de l'État afin de rendre le pays plus compétitif, pour soutenir nos acteurs économiques sur le marché européen et mondial face à une concurrence faussée, tout en libérant les énergies à l'intérieur du territoire. La restauration de notre économie est un pilier essentiel, mais une action gaullienne suppose d'agir également sur les autres leviers éducatifs, sociaux, énergétiques et de recherche pour faire de la France une nation d'industriels et de savants. Ce volet projectif ne peut faire l'économie de la résolution des

problèmes intérieurs avec les trois fractures qui frappent notre pays : sociale, territoriale et identitaire. Enfin la France ne serait pas la France si elle ne mettait pas ses atouts au service d'une politique de grandeur reposant sur trois piliers : la construction d'une Europe politique soucieuse de notre modèle de vie pour incarner une alternative à la Chine et aux États-Unis, une politique étrangère indépendante, et cohérente avec une politique de défense capable de protéger cette troisième voie.

Il s'agit donc d'accomplir une révolution comme lorsque le Général de Gaulle reprend le pouvoir en 1958, pour replacer la France dans le concert des nations.

Sous la direction de :

William Thay, *Président du Millénaire*

Florian Gerard-Mercier, *Directeur des Études du Millénaire*

Rapporteurs :

Pierre Fontaine, *Directeur Politique*

Emeric Guisset, *Directeur de la Communication*

Contributeurs :

Marion Pariset

Clément Perrin

Mathieu Luinaud

Henri Jozefowicz

Matthieu La Roche

Marie Puistienne

Geoffroy de Neuville

Lionel Modrzyk

Isaure Foissey

Alexandre Nivek

Alexandre Massaux



Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques. Il porte un projet gaulliste, réformateur, disruptif et guidé par l'intérêt national. Il est composé d'une cinquantaine de contributeurs de divers horizons - cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises - et chacun expert dans son domaine.

Président : William THAY

Vice-Président : Gilles BÖSIGER

Secrétaire générale : Marion PARISSET

Directeur des études : Jean-Claude BERNARDON

Directeur des affaires publiques : Emeric GUISET

Directrice de la communication : Alexandra MONET

Communication : communication@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>



***Mentions légales :** L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.*